

# ÉTUDE DE FAISABILITE D'UN PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE (FAR) EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

## Livrable 4 : Dimensionnement final du projet

DATE : Octobre 2021



# EXPERTISE FRANCE

ÉTUDE DE FAISABILITE D'UN PROJET  
D'APPUI AU SECTEUR DE LA  
FORMATION AGRICOLE ET RURALE  
(FAR) EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE  
DU CONGO (RDC)

Livrable 4 : Dimensionnement final du projet

**Direction :**

Adrien Peyre – Responsable de mission (TEREA)

**Auteur-riche-s associé-e-s :**

Désiré Nkoy - Expert en formation professionnelle agricole et rurale (Réseau FAR)

Chantal Ndami - Experte Internationale Genre (Expertise France)

# LISTE DES ACRONYMES

AGR : Activité Génératrice de Revenu  
ANAPI : l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements  
ATI : Assistant Technique International  
CGE&S : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale  
COFIL : Comité de Pilotage  
DES : Diplôme d'Etudes Supérieures  
EDUT : Programme d'Education de la Tshopo  
EES : Etablissement d'Enseignement Supérieur  
ENABEL : Agence belge de développement  
EPSP : Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel  
EPST : Enseignement Primaire, Secondaire et Technique  
ESU : Enseignement Supérieur et Universitaire  
FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture  
FAR : Formation Agricole et Rurale  
FEC : Fédération des Entreprises du Congo  
IFA : Institut Facultaire des Sciences Agronomiques  
INERA : Institut National d'Etudes et de Recherche Agronomiques  
IST : Instituts Supérieurs Techniques  
ITA : Institut de Technique Agricole  
ITAV : Institut de technique agricole et vétérinaire  
LMD : Licence-Master-Doctorat  
MAPEL : Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage  
MAS : Ministère des Affaires Sociales  
MEPSP : Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel  
MEPST : Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique  
MESU : Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire  
METPS : Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale  
MFPM : Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers  
MJINC : Ministère de la Jeune et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté  
MOA : Maîtrise d'Ouvrage  
ONG : Organisation Non Gouvernementale  
PAPAKIN : Programme d'Appui aux Pôles d'Approvisionnement de Kinshasa en produits vivriers et maraîchers  
PEQPESU : Projet d'Education pour la Qualité et la Pertinence des Enseignements aux niveaux Secondaire et Universitaire

PI REDD+ O : Programme Intégré REDD+ Oriental

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNSD : Programme National Stratégique de Développement

RDC : République Démocratique du Congo

REDD+ : Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts

SENASEM : Service National des Semences

SOTEXKI : Société de Textile de Kisangani

TPE : Très Petites Entreprises

UGP : Unité de Gestion de Projet

UNIKIS : Université de Kisangani

USAID : Agence des États-Unis pour le développement international

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. RESUME ANALYTIQUE .....</b>	<b>7</b>
<b>2. LE SECTEUR ET LES ENJEUX .....</b>	<b>13</b>
<b>2.1. Présentation du secteur agricole et de la FAR.....</b>	<b>13</b>
Brève présentation du secteur agricole.....	13
Le secteur agricole dans la Tshopo et le rôle prépondérant de la femme.....	15
La FAR : Un contexte d'intervention multi acteurs avec peu de coordination .....	17
Une offre de FAR en panne de connexion avec les besoins et le potentiel du secteur agricole et rural .....	18
Analyse des inégalités de genre dans les secteurs agricoles et de la FAR.....	19
<b>2.2. Politique du gouvernement .....</b>	<b>21</b>
Secteur agricole dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) et le Plan National de Stratégie de Développement (PNSD).....	21
Politique de l'Agriculture .....	22
Politique de l'éducation et de la formation professionnelle.....	23
Politique de l'emploi.....	23
Le contexte de la RDC en matière d'égalité de genre.....	24
<b>2.3. Justification du projet .....</b>	<b>25</b>
<b>2.4. Objet du projet .....</b>	<b>26</b>
<b>2.5. Analyse des opportunités de synergies avec d'autres projets .....</b>	<b>26</b>
PEQPESU.....	26
EDUT.....	27
Projet Savanes .....	28
Projet FORETS .....	28
Projet d'autonomisation des femmes rurales par une agriculture résiliente au changement climatique (2016-2021) .....	28
Vas - y fille ! Valorisation de la scolarisation de la fille.....	29
<b>3. LE PROJET .....</b>	<b>30</b>
<b>3.1. Finalité et objectif spécifique du projet .....</b>	<b>30</b>
Finalité du projet.....	30
Objectif spécifique.....	30
Sélection des instituts partenaires .....	31
<b>3.2. Stratégie et contenu du projet.....</b>	<b>33</b>
R1 : Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR dans la Tshopo et des instituts accompagnés sont améliorés en intégrant une dimension transversale genre .....	33
R2 : Les apprenants accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire.....	36

R3 : Les apprenants sont accompagnés à l’insertion professionnelle ou à la poursuite d’études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes.....	38
R4 : Les instituts intègrent les besoins du territoire et développent une offre de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives .....	41
<b>3.3. Intervenants et mode opératoire – pilotage, gestion et mise en œuvre du projet) ..</b>	<b>43</b>
Intervenants .....	43
Potentielles structures d’expertise internationales.....	45
Présentation de la MOA.....	47
Mode opératoire et pilotage du projet .....	49
<b>3.4. Indicateurs et dispositifs de suivi évaluation .....</b>	<b>50</b>
<b>4. FINANCEMENT.....</b>	<b>52</b>
4.1. Coût et plan de financement .....	52
4.2. Principales conditions suspensives et engagements .....	52
4.3. Schéma fiduciaire .....	53
<b>5. EVALUATION DES RISQUES.....</b>	<b>54</b>
5.1. Risques pays .....	54
5.2. Risques techniques .....	54
5.3. Risques institutionnels et juridiques .....	55
5.4. Risques environnementaux et sociaux .....	55
5.5. Risques climatiques .....	55
5.6. Risques liés à la gestion du financement en délégation .....	55
<b>6. CALENDRIER .....</b>	<b>56</b>
6.1. Chronogramme pluriannuel du projet .....	56
6.1. Calendrier de financement du projet.....	57
<b>7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>58</b>
<b>8. BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>60</b>

## Annexe

<b>Annexe 1 : Présentation synthétique des principaux projets et programme mis en œuvre en RDC. ....</b>	<b>61</b>
<b>Annexe 2 : Cadre logique du projet .....</b>	<b>73</b>
<b>Annexe 3 : Présentation détaillée du budget projet .....</b>	<b>76</b>
<b>Annexe 4 : Présentation des besoins en investissements relatifs aux infrastructures .....</b>	<b>86</b>

## 1. RESUME ANALYTIQUE

Avec ses 80 millions d'ha de terres arables, quatre millions de terres irrigables, dont 1% seulement cultivé la RDC est considérée comme la septième potentielle puissance agricole au monde<sup>1</sup>. Le secteur agricole, bien que confronté à de nombreux défis, constitue la principale source de revenus pour les populations les plus vulnérables, tout en contribuant à la sécurité alimentaire des ménages. Les données montrent que l'agriculture est la source primaire de revenus et d'emplois du pays, employant 62% des hommes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) et 84% des femmes en âge de travailler (de 15 à 64 ans). Près de 80% des revenus ruraux sont agricoles (Banque mondiale 2018). L'agriculture itinérante sur brûlis, principalement familiale et prédominante, conduit à la diminution du couvert forestier et à la dégradation des paysages. Cette situation se justifie notamment par un manque d'accès à des itinéraires techniques alternatifs qui permettraient d'investir dans une agriculture plus durable.

La valorisation du vaste potentiel agricole constitue un axe fort du développement économique du pays, de la promotion de la sécurité alimentaire et de l'émancipation des femmes. Afin de renforcer les capacités de résiliences climatiques, cet effort doit se faire avec un souci de préserver son capital environnemental unique à travers des approches agricoles durables.

L'introduction de pratiques alternatives d'agroforesterie et/ou d'agroécologie nécessite que les exploitants agricoles puissent avoir accès à des services de renforcement de capacités adaptés. Le changement des pratiques des agriculteurs ne peut cependant s'inscrire dans la durée que s'il leur est permis d'avoir accès à des opportunités de marché, et plus globalement à l'amélioration de leur environnement socioéconomique.

La Province de la Tshopo, à l'image du pays, a une population jeune, à majorité féminine et paysanne. La Fédération des entreprises du Congo (FEC) estime la population de la Tshopo à plus de 4,1 millions d'habitants. L'exode rural favorise une croissance rapide des villes comme Kisangani où la précarité reste importante. Le taux de pauvreté reste élevé et varie de 60 à 70% dans la Tshopo (Banque mondiale, 2018). Le tissu industriel de la province est limité à quelques entreprises agroindustrielles qui transforment les productions locales, telles que la SOTEXKI (qui produit des tissus à partir du coton), la Bralima (brasserie) ou la PHP huileries du Congo (production huile de palme). Le secteur agricole, qui contribue pour plus de 85% aux revenus des ménages, est dominé par des petites exploitations familiales, principalement de subsistance qui mobilisent essentiellement une main d'œuvre familiale, surtout féminine, suivant une division sexuelle du travail agricole encore marquée. Le secteur primaire alimente tous les autres secteurs de l'économie à travers des activités de production, de transport, de transformation et de commercialisation.

Dans ce contexte, la formation agricole et rurale (FAR) constitue l'une des conditions de la mise en œuvre des transitions techniques et écologiques en RDC, et plus particulièrement dans la Tshopo. En favorisant l'accès à l'éducation et à la formation, la promotion de pratiques durable génératrices de revenus et contribuant à la sécurité alimentaire des ménages, le développement d'un travail décent pour les exploitations familiales, et plus particulièrement pour les femmes et les jeunes, la FAR constitue un des facteurs contribuant à la résilience climatique et au développement des zones rurales en RDC.

---

<sup>1</sup> <http://www.fao.org/republique-democratique-congo/fao-en-republique-democratique-du-congo/le-pays-en-un-coup-doeil/fr/>

La finalité du projet d'appui à la Gouvernance, à l'Insertion et à la Formation agricole et rurale dans le territoire de la Tshopo (GIFT) est de contribuer au développement socioéconomique inclusif et durable de la zone via la valorisation et le renforcement du capital humain, en cohérence avec les priorités politiques et stratégiques de la RDC.

Le financement du projet sera assuré par une subvention de l'AFD sur programme 209, d'un montant de dix M EUR répartis sur une période de quatre années.

Les activités seront menées dans quatre instituts de formation techniques (ITA de Yangambi, ITA de Yanonge, ITAV de Simisimi et Institut de Maendeleo) et un institut supérieur/universitaire (l'IFA de Yangambi) qui serviront de référence. Les bénéficiaires directs du projet sont d'une part, les élèves qui bénéficieront des conditions d'apprentissage et d'insertion améliorées et, d'autre part, le personnel des ministères de tutelle (professeurs, gestionnaires, agents administratifs, points focaux genre et inspecteurs) qui seront formés et qui assureront le déploiement pédagogique et pratique du dispositif de formation et d'accompagnement. Le projet impactera également les communautés locales comme bénéficiaires indirects à travers des services d'appui-conseil technique agricole améliorés et le renforcement des compétences des OP avec une attention particulière aux organisations féminines. Sur le long terme, les communautés bénéficieront de techniciens et d'ingénieurs en agriculture et en développement rural compétents en mesure de mettre en œuvre des projets professionnels durables, résilients et vecteurs de richesses.

Le projet est en adéquation et en cohérence avec la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation (SSEF) 2016-2025 de la RDC qui vise à promouvoir un système éducatif égalitaire et inclusif, créer des conditions favorables à un système éducatif de qualité et d'instaurer une gouvernance transparente et efficace. Ces orientations sont renforcées par le pilier 1 du PNSD 2019-2023 consacré à la valorisation du capital humain, au développement social et culturel et par le pilier 3.C1 sur le développement de l'agriculture dans le cadre de consolidation de la croissance économique. La prise en compte des enjeux des territoires dans le cadre du projet trouve son fondement dans les articles 155 à 161 de la Loi-cadre n°14-004 du 11 février 2014 portant sur l'enseignement national en RDC. L'intégration ambitieuse du genre de façon transverse et intégrée concorde avec la politique nationale genre (PNG).

Les réalisations attendues peuvent s'exprimer sous la forme de quatre grands résultats qui intègrent la question du genre de façon transverse :

- R1 : Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR et des instituts accompagnés sont améliorés en intégrant une dimension transversale genre.
- R2 : Les apprenants accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire.
- R3 : Les apprenant.e.s sont accompagné.e.s à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes.
- R4 : Les instituts intègrent les besoins du territoire et développent une offre de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives.

## **R1 - Renforcement de la gouvernance des instituts de FAR**

Le renforcement de la gouvernance des instituts se fera à travers un système de formations pratiques et thématiques couplé à un accompagnement continu de l'équipe projet. La posture d'accompagnement sera menée dans une optique de "faire faire", ou de "faire avec". Afin d'améliorer l'adéquation formation-emploi, les interventions du projet doivent privilégier une implication volontaire des parties prenantes des territoires (EPST, FEC, INPP, organisations paysannes, société civile, secteur privé formel et informel). Cette approche consiste à mieux intégrer les attentes du marché de l'emploi en matière de capital humain à travers leur intégration dans la gouvernance des instituts de FAR.

Les organes de gouvernance seront assistés dans l'élaboration ou l'actualisation participative et inclusive du projet d'établissement qui représente le socle d'intervention au niveau de chaque institut. Les thématiques transverses telle que le genre, l'agroécologie et la résilience climatique seront placées au cœur des réflexions lors de l'élaboration de leurs visions et des missions. L'ancrage territorial des instituts sera promu à travers la mise en place d'échanges avec les parties prenantes des territoires qui seront sensibilisées pour devenir des acteurs dans la conception et la réalisation des projets d'établissement. Ces projets devront se baser sur un modèle économique durable fondé sur les besoins financiers, matériels et humains des instituts. Une gestion saine et transparente des moyens humains, matériels et financiers sera promue à travers le renforcement des compétences du personnel administratif.

Les ministères de tutelle seront impliqués dans le processus d'amélioration de la gouvernance à travers des échanges nourris au niveau local, provincial et central. Leurs représentants seront les garants de la conformité et de la qualité du travail entrepris par les comités de gestion. Des investigations seront menées afin de proposer des actions permettant de limiter ces risques et incluant la perspective de mise en place de système de financement pérenne de la FAR.

La question du genre prendra un axe central dans la réalisation du résultat 1. Les instituts s'engageront à mettre fin aux discriminations institutionnalisées, notamment à travers la révision des règlements intérieurs. La participation des femmes dans les organes décisionnels sera encouragée et leurs capacités renforcées. L'accompagnement des cellules genre et la mise en œuvre des stratégies genre se fera en coordination avec les ministères de tutelles qui seront appuyés à travers un processus de renforcement de capacités en cascade.

## **R2 – Amélioration de l'environnement d'étude, rétention, réussite et qualité de formation**

Le R2 sera atteint à travers quatre interventions principales :

- Des travaux de rénovation des bâtiments existants et la construction de salles d'étude et de bureaux seront entrepris. Une attention particulière sera portée à l'accès à l'eau (domestique et agricole) ainsi qu'à la mise à disposition de sanitaires et de points d'eau qui prendront en compte les besoins spécifiques des étudiantes. Les instituts seront dotés de matériels pédagogiques, didactiques et pratiques genres adaptés aux besoins d'études.
- Des systèmes dédiés à la réussite et à la rétention des élèves seront mis en place. La participation et la rétention des filles seront assurées par un service de bourses. Le personnel éducatif sera appuyé pour mettre en œuvre un système de soutien scolaire destiné aux étudiant.e.s en difficulté.

- Des modules pratiques coconstruits d'agriculture durable seront mis en œuvre pour répondre aux problématiques agronomiques locales et pour promouvoir des systèmes agroécologiques capables d'améliorer la résilience climatique des agriculteurs/agricultrices.
- La qualité de la formation sera promue à travers le renforcement des compétences des professeur·e·s qui sera assurée par des formations thématiques (pédagogie, approche par compétences intégrant le genre...) couplées par un accompagnement continu.

Le projet visera aussi à renforcer les échanges et les partenariats entre les instituts et les services de planification familiale (PF) notamment pour disponibiliser des services de PF et développer des campagnes de sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive adaptées au public adolescent et aux étudiant·e·s. La cellule genre et les services de PF mettront en place et animeront des actions visant à accompagner et autonomiser les adolescentes dans la gestion de l'hygiène menstruelle dans les établissements.

### **R3 - Insertion professionnelle et poursuite du cursus universitaire**

L'insertion professionnelle sera promue à travers la valorisation des stages et la réalisation et la mise en œuvre de projets professionnels d'insertion (PPDI). Ces projets élaborés dans le cadre éducatif seront considérés comme une formation complémentaire basée sur le volontariat des étudiant·e·s et intégreront des formations thématiques sur l'entrepreneuriat, l'approche filière, l'agroécologie ou tout autre sujet en lien avec les besoins spécifiques des PPDI. Ils seront élaborés lors des deux dernières années et devront détailler les aspects techniques, financiers, fonciers à travers la soumission d'un plan d'investissement et de pérennisation qui sera évalué par un jury composé de représentant·e·s des instituts, de représentant·e·s du projet et des parties prenantes considérées. Les instituts seront équipés pour être en mesure d'assurer un service d'accompagnement dans la conception des PPDI et leur réalisation sur le terrain.

Des actions ciblées permettront de promouvoir les liens entre, les ITA, les porteurs/ses de PPDI et les PTF des territoires pour faciliter l'accès aux services agricoles et l'accès aux crédits. Les élèves des ITA et les étudiant·e·s des instituts universitaires recevront l'assistance des cellules d'orientation en charge de les accompagner dans leurs choix académiques. Des campagnes de sensibilisation couplées à des événements de promotion du cycle post secondaire assureront une meilleure visibilité sur les opportunités académiques locales et provinciales. La mise en place de partenariats entre les instituts et les structures d'insertion (incubateurs, IMF, FEC, etc.) assureront un meilleur ciblage des opportunités d'insertions qu'elles soient au niveau de la formation professionnelle, sous la forme de stage, ou sur le plan de l'employabilité.

### **R4 - Développement de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives**

Un diagnostic intégré du territoire permettra de faire un état des lieux qui recensera les enjeux et les dynamiques agroéconomiques, environnementaux et sociaux à travers un prisme qui mettra les populations vulnérables et les femmes au centre des attentions. Les équipes pédagogiques des établissements universitaires seront portées en capacités et accompagnées à la conduite de ce diagnostic. Les étudiant·e·s pourront être mis à contribution dans le cadre de la collecte des données sur le terrain. Ce diagnostic permettra, entre autres, de coconstruire la demande sociale et économique des territoires, laquelle sera transformée en plan de formation et plan d'accompagnement. Les résultats de ces diagnostics alimenteront également les thématiques de recherche-action (R&A) au profit des dites communautés.

Le programme de R&A appuyé par le projet aura pour objectif principal de doter l'ensemble des participants de la scène éducative (professeurs, étudiants...) ainsi que les parties prenantes concernées, de pratiques agricoles durables grâce à des expériences pratiques nourries des savoirs académiques. Dans ce cadre, le laboratoire de l'IFA sera remis en état afin de proposer des services en accord avec les besoins de recherche et d'assistance technique aux agriculteurs (analyse des pathogènes et ravageurs, tests de sol, détermination de programmes d'amendements etc.).

Le projet assurera le développement d'offre de services au sein des instituts qui répondent aux besoins des filières et des agriculteurs.trices. L'implication des parties prenantes, en particulier les organisations paysannes féminines dans l'élaboration de ces projets, sera promue afin de mieux préciser les besoins et garantir leur pérennité. Des points focaux thématiques seront renforcés au sein des instituts partenaires pour assurer un accompagnement continu des agriculteurs.trices du territoire.

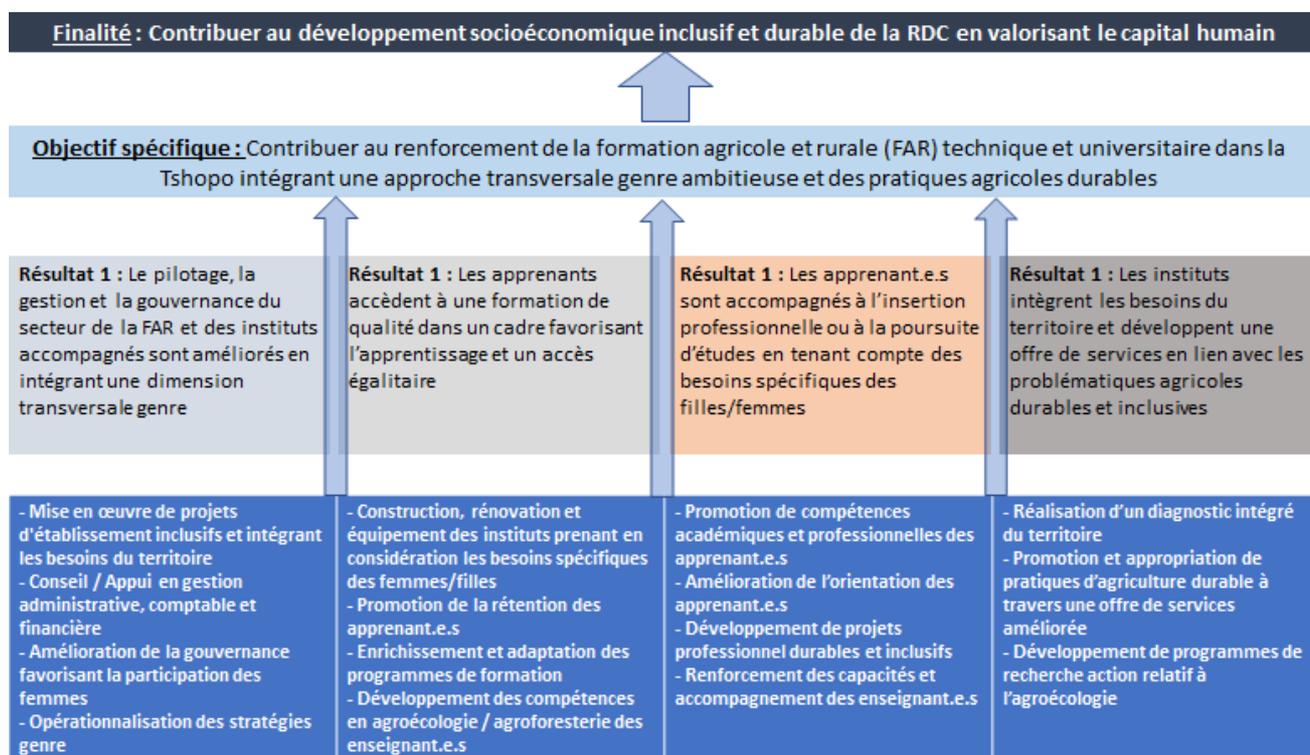


Figure 1 : Présentation synthétique du projet GIFT.

ENABEL assurera la maîtrise d'ouvrage (MOA) du projet et sera l'agence d'exécution (MDO) à travers la signature d'une convention de financement avec l'AFD. La signature de Memorandums of Understanding (MoU) avec les deux partenaires institutionnels (MEPST et l'IFA de Yangambi que représente le MESU) en charge des structures bénéficiaires définiront leur rôles, responsabilités et contributions. Les deux partenaires institutionnels participeront aux instances de gouvernance stratégique et opérationnelle dont les modalités devront être définies par ENABEL. Une, ou plusieurs structures d'expertises prestataire sera.ont en charge de l'assistance technique complémentaire. Il est attendu qu'ENABEL valorise l'expertise française dans le cadre d'accords de partenariat existant ou à définir.

Le suivi technique et financier de la mise en œuvre du projet, ainsi que le système de collecte des données et indicateurs, se baseront sur le système existant de suivi interne d'ENABEL. L'équipe d'exécution technique du projet assurera semestriellement la remise de rapports d'exécution technique et financière pour la période échue, ainsi que de planification technique et financière pour la période à venir. Les rapports d'exécution présenteront à minima : (i) le suivi de la mise en œuvre

des activités ; (ii) le suivi financier en termes d'engagements et de dépenses et ; (iv) le tableau de bord actualisé des indicateurs précisant leurs valeurs de référence et leurs valeurs cibles.

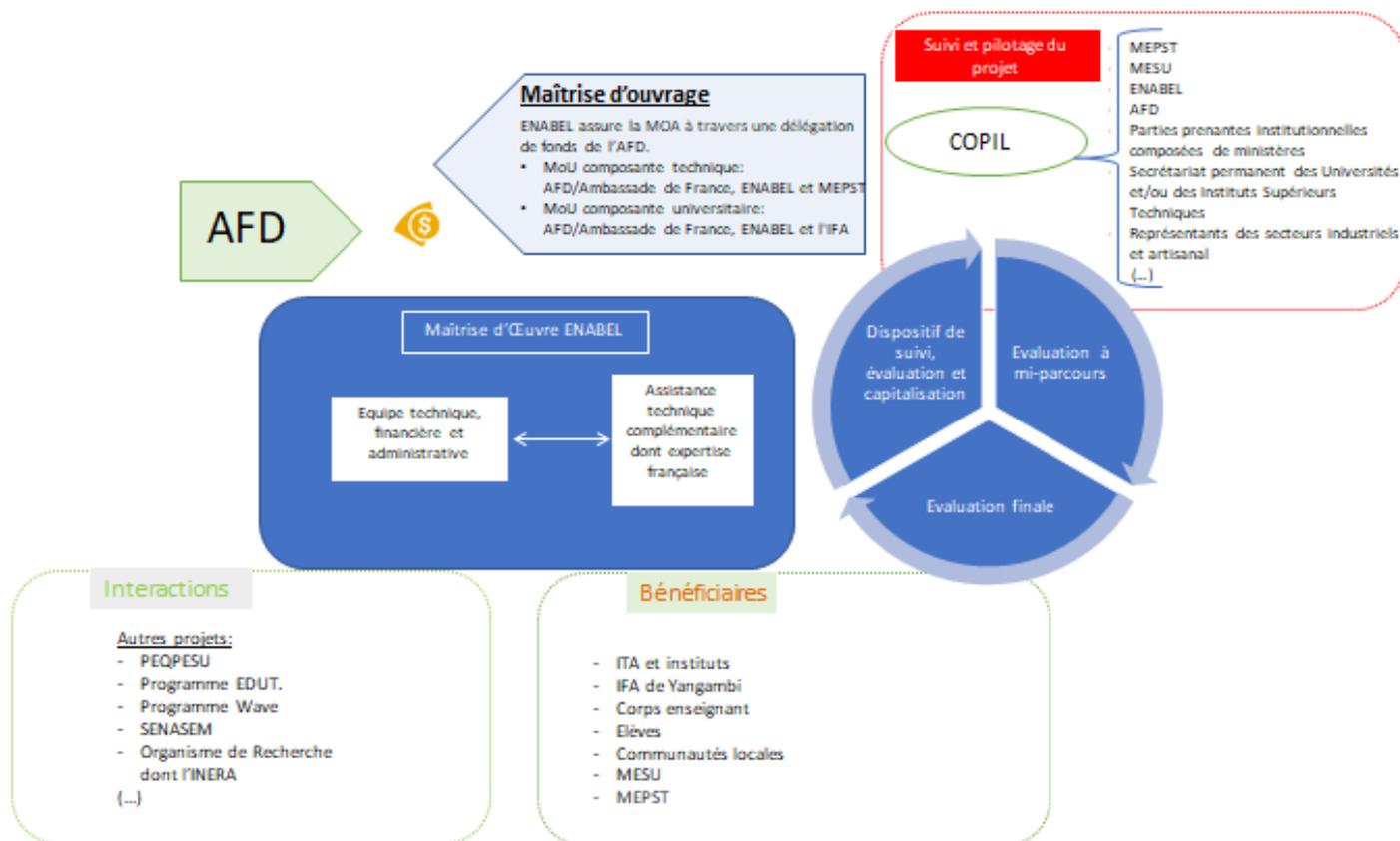


Figure 2 : Représentation schématique du montage institutionnel.

## 2. LE SECTEUR ET LES ENJEUX

### 2.1. Présentation du secteur agricole et de la FAR

Avec une superficie équivalente à celle de l'Europe de l'Ouest, la RDC est dotée de ressources naturelles exceptionnelles. Outre sa richesse en minerais, le pays dispose d'un grand potentiel hydroélectrique, de vastes terres arables, d'une formidable biodiversité et abrite la deuxième plus grande forêt tropicale au monde.

Malgré ce constat encourageant le pays se situe au troisième rang mondial pour le nombre de pauvres et la situation s'est encore aggravée à la suite de la pandémie de COVID-19. Selon les estimations de la Banque mondiale, 73 % de sa population, soit près de 60 millions de personnes, vivait avec moins de 1,90 dollar par jour en 2018 (niveau fixé comme seuil de pauvreté international)<sup>2</sup>.

Les femmes représentent 51 % de la population ; les indicateurs genre révèlent de fortes disparités entre les femmes et les hommes dans l'accès aux ressources, moyens de production et opportunités économiques, au leadership, à la justice, à la formation, à l'éducation et aux services de base. Les femmes et les enfants constituent par ailleurs la majorité des personnes déplacées et réfugiées, et les premières victimes des violences sexuelles dans les zones en conflits et dans les camps de réfugiés (Ministère du genre, 2009). L'indice d'inégalités de genre place la RDC au 150ème rang mondial à 0,617 (PNUD, 2020).

La RDC est classée 175ème du classement de l'IDH. Il y a dix ans, la RDC était classée en dernier au 189ème rang et malgré quelques évolutions positives de certains indicateurs, comme le taux de mortalité infantile (115 à 88 en dix ans), l'augmentation du PIB de 320 à 580 \$/hab., ces indicateurs restent faibles (comparativement à 820 \$ par habitant au Rwanda). En termes de fragilité, la RDC se retrouve classée dans les 5 pays les plus fragiles au monde juste avant la Somalie, le Soudan du Sud, la RCA et le Yémen.

La RDC est classée au 184e rang sur 190 pays dans le rapport «Doing Business» 2019 de la Banque mondiale. Le climat des affaires ne s'améliore guère : selon l'indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique, la RDC se situe à la 49ème place sur les 54 pays évalués, reculant de deux places par rapport à l'année 2019. Le boom minier ne génère toujours pas la redistribution attendue. Ce secteur n'est donc pas perçu aujourd'hui par les autorités nationales, comme le principal levier qui permettra de relever le pays et de lutter contre les inégalités. Selon Transparency International, en 2020, la RDC se trouve 170ème pays sur 179 pour l'indice de perception de la corruption. La corruption est considérée comme endémique et fonctionne comme un système qui structure les relations politiques, professionnelles, familiales et sociales à tous les niveaux de la société<sup>3</sup>. Elle affecte de manière chronique le développement du pays.

#### Brève présentation du secteur agricole

Avec ses 80 millions d'ha de terres arables, quatre millions de terres irrigables, dont un pourcent seulement cultivé la RDC est considérée comme la septième puissance agricole au monde<sup>4</sup>. L'agriculture congolaise est caractérisée par trois systèmes de production : l'agriculture traditionnelle, l'agriculture moderne et l'agriculture de groupe.

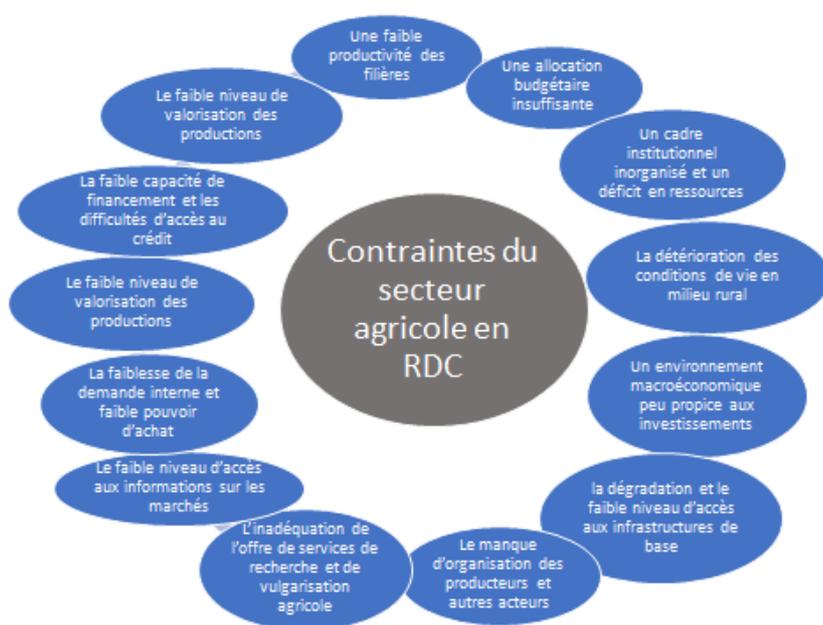
<sup>2</sup> <https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview#1>

<sup>3</sup> Note de revue – document provisoire de présentation de la stratégie d'ENABEL.

<sup>4</sup> <http://www.fao.org/republique-democratique-congo/fao-en-republique-democratique-du-congo/le-pays-en-un-coup-doeil/fr/>

- **L'agriculture traditionnelle** est de type familial et s'intéresse surtout aux cultures vivrières dont elle réalise plus de 80% de la production nationale. Elle est caractérisée par des exploitations de petite taille, un outillage rudimentaire et une main-d'œuvre constituée essentiellement par les membres du ménage. Elle n'utilise pas d'engrais de synthèse ni de matériel végétal amélioré, et a recours aux semences, boutures et rejets généralement de variétés dégénérées<sup>5</sup> ou traditionnelles.
- **L'agriculture moderne** concerne les exploitants disposant de moyens modernes de production, particulièrement les grandes sociétés agro-industrielles cultivant intensivement de grandes étendues, avec des rendements importants. L'exploitation moderne touche essentiellement les cultures destinées à l'exportation (café, hévéa, cacao, thé, palmier à huile) et à l'industrie locale (canne à sucre, coton, tabac). Elle concerne également les grands domaines d'élevage du gros bétail.
- **L'agriculture de groupe** : Du fait de l'absence ou de l'inefficacité des services nationaux de développement, l'encadrement des paysans était assuré dans la pratique soit par des organisations confessionnelles et coopératives, soit par quelques sociétés privées venant en appui aux rares intervenants présents en milieu rural. Là où ces actions ont réussi, l'agriculture traditionnelle a cédé la place à l'agriculture de groupe, qui constitue une phase évolutive et renforcée entre l'agriculture traditionnelle et l'agriculture moderne et résulte de la prise de conscience par les meilleurs agriculteurs de la richesse du sol (PNIA – RDC, 2020).

Le secteur agricole, bien que marqué par une faible productivité, constitue la principale source de revenus pour les populations les plus pauvres, tout en contribuant à la sécurité alimentaire des ménages. Les données montrent que l'agriculture est la source primaire de revenus et d'emplois du pays, employant 62% des hommes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) et 84% des femmes en âge de travailler (de 15 à 64 ans). 80% des revenus ruraux sont agricoles<sup>6</sup>.



Dans l'ensemble des provinces, à l'exception de Kinshasa, près des trois quarts des travailleurs citent l'agriculture comme leur première source d'emploi. Au niveau national, les données statistiques indiquent que la productivité est faible et en déclin. Au cours des dernières années, si le taux de croissance de la production agricole a été positif, celui de la productivité des facteurs agricoles a été négatif<sup>7</sup>.

Figure 3 : Principales contraintes du secteur agricole<sup>8</sup>

<sup>5</sup> Ayant perdu le potentiel quantitatif et qualitatif causé par une maintenance génétique inadéquate.

<sup>6</sup> Revue du secteur agricole. La puissance à venir de l'Afrique. Banque mondiale. Mai 2018.

<sup>7</sup> Idem

<sup>8</sup> ANAPI, Investir dans le secteur agricole en République Démocratique du Congo Cahier Sectoriel, Kinshasa, février 2016.

La faible productivité agricole est la résultante d'un ensemble de facteurs : faiblesse des résultats du transfert de prérogatives de développement agricole du secteur public vers le secteur privé (fonctions de service : appui à la production, commerciales, financement, etc.), faiblesse de l'investissement privé et public, insécurité et corruption, faiblesse des infrastructures économiques et de transport, faiblesse du système de formation agricole, etc.

En dépit d'importantes potentialités dont dispose le secteur agricole du pays, la majorité de la population de la RDC reste exposée à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. Au niveau national, 54% des ménages ruraux (environ 28 millions de personnes) sont considérés comme souffrant d'insécurité alimentaire, dont environ 7,5 millions de personnes sont sévèrement touchées<sup>9</sup>.

La valorisation du vaste potentiel agricole de la RDC constitue un axe fort du développement économique du pays et de la promotion de la sécurité alimentaire de sa population. Afin de renforcer les capacités de résiliences climatiques, cet effort doit se faire avec un souci de préserver son capital environnemental unique à travers des approches agricoles durables.

#### **Etat des lieux sommaire du secteur (ANAPI, 2016)**

- Les terres exploitées annuellement ne couvrent que 10% des 80 millions d'hectares de terres arables. Sur un potentiel d'irrigation estimé à quatre millions d'hectares, seulement 13.500 hectares sont irrigués, soit 3,2% des superficies disponibles ;
- Les activités agricoles sont surtout concentrées dans les zones à forte densité démographique ;
- L'agriculture emploie plus de 70% de la population active et participe pour plus de 60% à la création d'emplois.
- Le secteur, constitué essentiellement de l'agriculture de subsistance, ne parvient pas encore à assurer l'indépendance alimentaire du pays et à générer suffisamment de revenus et d'emplois durables ;
- La production ne progresse que de 2% par an, contre une croissance démographique de 3,2% ;

#### **Le secteur agricole dans la Tshopo et le rôle prépondérant de la femme**

La Tshopo est une province principalement agricole avec un secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) qui domine tous les autres secteurs de l'économie et concentre la majorité des actifs à travers des activités de production, de transport, de transformation et de commercialisation.

L'agro-industrie est peu étendue et constituée de grandes plantations dont la dynamique de développement est rythmée par la demande du marché international (le café, le cacao, l'hévéa, le palmier à huile). L'agriculture familiale et paysanne domine et emploie 77% des femmes et 78% des hommes (FAO, 2020), principalement dans des exploitations familiales de petites tailles responsables de près de 90% de la production agricole (pré-diagnostic FAR, 2021). On note une reprise timide des cultures pérennes (café, cacao, palmier à huile, hévéa) développées en association avec les cultures vivrières dans les exploitations familiales. La grande nouveauté est l'intérêt des femmes pour ces cultures dites masculines. L'hévéa est la culture pérenne la plus développée dans le milieu paysan dans la Tshopo avec 94% des plantations appartenant aux petits exploitants. Le palmier à huile a connu une période de déclin faute d'entretien des palmeraies et du renouvellement des plants.

Les cultures vivrières sont variées, ce qui contraste avec une diversification limitée du régime alimentaire, essentiellement composé de manioc (consommé sous diverses formes) et de feuilles de manioc. On note une production importante de manioc, de banane plantain, cultures présentes dans la quasi-totalité des associations de culture. Elles constituent la base de l'alimentation et relève de la responsabilité des femmes. La patate douce, des ignames, des légumineuses (arachides, haricot,

<sup>9</sup> ONU INFO - RDC : une personne sur trois souffre de faim aiguë, alertent la FAO et le PAM  
<https://news.un.org/fr/story/2021/04/1093322>

niébé) sont également cultivées. Le riz prend peu à peu le statut de culture de rente et la production est commercialisée à plus de 85%. Il n'est pas un aliment phare du régime alimentaire local, surtout en milieu rural. Mais s'intègre progressivement dans les habitudes alimentaires des populations urbaines. Il est aussi produit pour les besoins de l'industrie agroalimentaire. Le riz est en effet utilisé dans la fabrication de la bière.

Il faut noter que les cultures vivrières relèvent de la responsabilité des femmes dans le schéma traditionnel de la division sexuelle du travail agricole. Leur rôle capital a été souligné au cours des différents entretiens, en ce qui concerne la diffusion de nouvelles variétés de semences pour des cultures aussi importantes que le manioc, le riz, l'arachide, le niébé, le haricot et dans une certaine mesure le maïs. L'exemple de la variété de manioc Obama a été donné : cycle de culture court, rendement élevé mais goût différent, plus amère. On a constaté au début une forte résistance des femmes à son intégration dans les systèmes de culture. La variété s'est cependant imposée. D'après certaines femmes rencontrées, cela s'explique davantage par l'absence d'autres variétés sur le marché, que par l'engouement des femmes pour l'Obama.

La décision d'adopter une nouvelle variété de semence et d'intégrer une nouvelle culture dans le système de production familial revient à la femme. Sa décision n'est pas seulement dictée par le niveau de rendement de la culture ou sa rentabilité économique, mais aussi par sa facilité à s'intégrer dans le régime alimentaire familial et dans le système de culture. Elle évalue donc son goût, son association avec d'autres cultures, le niveau de pénibilité associée à sa production. Sa décision est donc fonction de la place qu'occupe la plante dans le régime alimentaire et des modalités de préparation. Il peut donc arriver que des variétés très avantageuses en termes de rendement ne soient pas adoptées si les femmes jugent qu'elles ne correspondent pas aux besoins alimentaires et nutritionnels de la famille et/ou que le niveau de pénibilité de leur culture est important.

Les cultures maraîchères se développent en zones périurbaines, en activités complémentaires qui permet aux ménages urbains ou périurbains d'augmenter leurs revenus. Considérée comme une activité de survie pratiquée majoritairement par les femmes, la demande urbaine accroît son attractivité et de plus en plus d'hommes investissent le secteur. Dans la Province, le maraîchage est pratiqué sur un rayon de 30 à 40 km sur les axes Kisangani-Yangambi, Kisangani-Lubutu, Kisangani-Ituri, Kisangani-Banalia. Les principales spéculations maraîchères sont les suivantes : amarante, tomate, aubergine, épinard, ciboule, piment, concombre, poivrons choux, carottes, céleri.

Ce secteur, malgré son potentiel de développement et d'emplois, ne bénéficie pas encore d'une offre suffisante en semences améliorées et d'appui-conseil aux producteurs et productrices.

A cause du mauvais état des routes de desserte, les productions sont évacuées péniblement en pirogue, à vélo, en moto, à tête d'hommes et de femmes, et très rarement en camions.

Les techniques agricoles paysannes s'appuient principalement sur une agriculture itinérante sur brûlis qui induit une faible productivité et résilience face au changement climatique. La main d'œuvre est essentiellement familiale. Les cultures vivrières et maraîchères destinées à la vente sont commercialisées soit directement après la récolte (tubercules de manioc, feuilles de manioc, maïs etc.) soit transformées avant d'être vendues. Il s'agit d'une transformation artisanale réalisée principalement par les femmes à travers de petites unités de transformation.

Le travail de la terre et la production alimentaire destinée à la consommation familiale, sont traditionnellement du domaine de responsabilité des femmes, dans des systèmes d'organisation sociale où l'activité agricole intègre le schéma global de la répartition des tâches entre hommes et femmes dans la société. Il faut noter que les cultures vivrières et maraîchères relèvent principalement de la responsabilité des femmes dans le schéma traditionnel de la division sexuelle du travail agricole. Elles jouent donc un rôle crucial dans la décision d'adopter une nouvelle variété ou d'intégrer une nouvelle pratique dans le système de production familial. Globalement, l'accès aux marchés est rendu difficile par l'impraticabilité des routes. Les producteurs et productrices se voient souvent contraint·e·s

de céder leur production à des acheteurs, peu nombreux et donc en position de force pour négocier les prix. En plus de pénaliser les productrices, qui ne peuvent se rendre dans ces conditions sur les marchés les plus rémunérateurs des villes, ces conditions de transport constituent un facteur d'exclusion des femmes de ce segment des chaînes de valeurs qu'est l'achat-vente de gros. Par ailleurs, l'enclavement des zones de production limite la diffusion des innovations agricoles, en particulier celles des semences améliorées auprès des producteurs et productrices.

Le contrôle de la terre est une problématique particulièrement importante pour les femmes. L'accession à la propriété d'une parcelle des terres du clan n'est possible qu'avec l'assentiment de l'ensemble des membres du clan, c'est-à-dire des chefs de famille qui sont essentiellement des hommes. Il semblerait que l'immatriculation des terres et l'acquisition de titres fonciers soient des procédures très peu courantes et suffisamment complexes et coûteuses pour être hors de portée de la majorité des ménages. La corruption a été aussi listée parmi les principales contraintes à l'accès à la terre.

Comme l'agriculture, l'élevage pratiqué est davantage de type familial avec une préférence pour l'élevage de basse-cour et l'élevage porcin. Des difficultés d'approvisionnement en géniteurs performants et en quantité suffisante ont été relevées, ainsi que la prévalence et l'existence de maladies du bétail des régions tropicales qui déciment les bêtes et conduisent à l'abandon de cette activité. L'absence de service et de conseil vétérinaire rend cette activité problématique.

### La FAR : Un contexte d'intervention multi acteurs avec peu de coordination

En RDC, la FAR est assurée par plusieurs ministères sectoriels et acteurs institutionnels dans un contexte de manque de coordination et de vision d'ensemble.

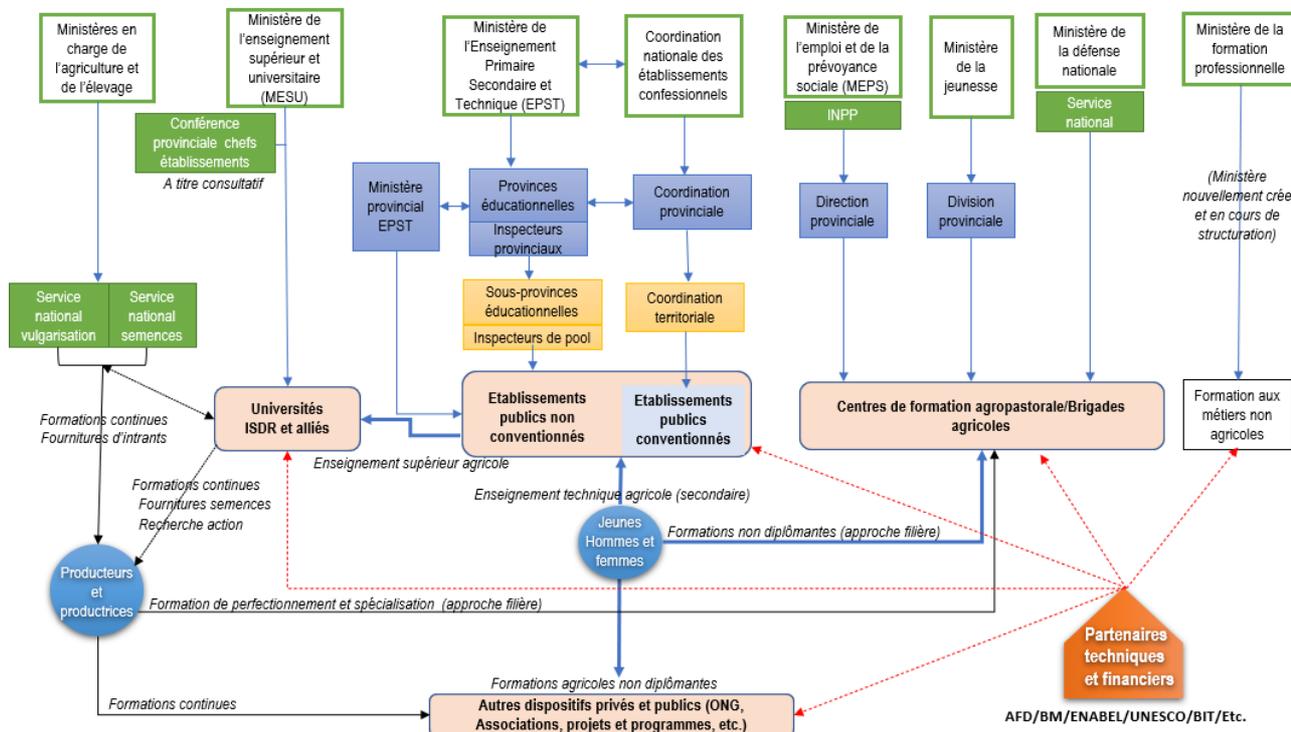


Figure 4 : Cartographie simplifiée des acteurs institutionnels impliqués dans la FAR.

Les ministères de l'agriculture et celui du développement rural sont peu impliqués dans l'organisation de la FAR. Le MEPST et celui de l'ESU travaillent de manière cloisonnée malgré l'existence d'une stratégie sectorielle d'éducation et de formation (SSEF, 2016-2025) tant dans le développement des filières agricoles que dans les pratiques pédagogiques. Il faut noter que le Ministère de la Jeunesse a relancé les brigades agricoles et le Ministère de la Défense, à travers le Service National, organise les centres de formation et de production agricole dont le plus emblématique est le Centre de Kanyama Kasese dans le Katanga. Pour le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale, l'INPP a introduit depuis quatre années des formations agricoles, particulièrement dans le Nord – Kivu et le Sud-Kivu.

La transition secondaire – supérieur/universitaire dans la FAR n'est pas inscrite dans une continuité. Il est courant que des diplômé.e.s n'ayant suivi aucune filière FAR au secondaire soient admis.e.s à poursuivre une filière FAR au niveau supérieur et universitaire. Cette situation couplée au manque d'encadrement et de service d'orientation est souvent à la base de nombreux cas d'abandon ou de faible réussite de certain.e.s étudiant.e.s de la FAR au niveau supérieur et universitaire.

### **Une offre de FAR en panne de connexion avec les besoins et le potentiel du secteur agricole et rural**

Tant au niveau secondaire technique qu'au niveau supérieur et universitaire, la faible attractivité de la FAR est principalement tributaire de sa déconnexion avec le monde du travail et particulièrement des besoins des territoires. Le choix de s'orienter vers les filières agricoles reste souvent une décision prise par défaut ou par manque d'alternatives surtout dans le milieu rural, peu équipé en structures de formation. La population urbaine, quant à elle, accède à des structures de formation plus nombreuses et diversifiées ce qui induit une liberté de choix plus importante. Dans tous les cas le taux de déperdition est élevé et le taux de réussite relativement faible, surtout chez les filles. Malgré le rôle prépondérant des femmes dans le milieu agricole, elles ne représentent qu'un faible pourcentage des élèves et connaissent de nombreuses difficultés d'ordre social, moral et économique qui limitent leur accès à la FAR.

Cette faible attractivité de la FAR a pour principales conséquences un exode rural massif et la ruée des jeunes vers les activités informelles (vente de crédit téléphonique, moto taxi, vente à la criée, commerce de détail de produits agricoles pour les femmes...), ce qui accroît leur vulnérabilité. Trois facteurs principaux expliqueraient cette situation :

- Des facteurs d'ordre social tels que la forte stigmatisation du métier d'agriculteur/agricultrice peu valorisé et perçu comme non rémunérateur, pénible et risqué (entre autres à cause du changement climatique). Ces aprioris sociaux dévalorisent le métier d'agriculteur-trice au profit des emplois bureaucratiques.
- Des facteurs liés à la qualité des offres de formation et à leur accessibilité. Les structures de formation sont peu attractives avec des offres de formation inadaptées et des infrastructures désuètes. Malgré la gratuité les coûts de scolarité sont considérés comme prohibitif par de nombreuses familles qui sont poussées à privilégier la scolarité des garçons au dépend des filles. Les faibles soutien et implication des parents dans la scolarisation de leurs enfants, surtout les filles, impacte le taux de réussite. Le manque de compétences entrepreneuriales, de gestion et d'analyse de marchés limite les opportunités d'auto-entrepreneuriat agricole.
- Des facteurs liés à l'insertion professionnelle des diplômé.e.s fortement marquée par l'absence d'opportunités d'insertion professionnelle à l'issue de la formation technique (pyramide inversée des diplômés) en partie lié à la carence de tissu industriel (PME et TPE) en dehors des centres urbains. L'absence de dispositifs d'insertion formalisés et la forte faiblesse du système national de gestion du marché de l'emploi impactent défavorablement l'accès à l'emploi des jeunes diplômé.e.s ou qualifiés. L'hyper fiscalité et la corruption importante dans le processus de création et de pérennisation des entreprises agricoles, couplées à la difficulté d'accéder aux marchés et

aux financements contraignent les ambitions entrepreneuriales. Enfin, l'absence de projet d'insertion des jeunes pendant et à la fin de leur formation tend à les destiner au secteur informel.

Du point de vue de l'apprentissage, l'analyse des profils déterminés par les programmes tant du technique que du supérieur permet de constater que ces derniers ne sont pas construits en fonction de la chaîne des valeurs du secteur agricole. Les différents programmes de formation à tous les niveaux présentent une insuffisance voire un manque d'attention sur les sujets liés au changement climatique, à la biodiversité, à l'agroécologie, au développement durable ainsi que très peu d'espace pour les compétences en entrepreneuriat.

### **Analyse des inégalités de genre dans les secteurs agricoles et de la FAR**

Le secteur agricole contribue, dans la Province de la Tshopo, pour plus de 85% aux revenus des ménages et est dominé par de petites exploitations familiales, principalement de subsistance qui mobilisent essentiellement une main d'œuvre familiale, surtout féminine, suivant une division sexuelle du travail agricole encore marquée malgré l'entrée des hommes dans le secteur du maraîchage et du vivrier marchand. Le taux de pauvreté reste élevé et varie de 60 à 70% (Banque Mondiale, 2016).

Le niveau élevé de participation des femmes dans l'agriculture de subsistance, est en réalité un indicateur de cette prévalence de la pauvreté qui les affecte davantage que les hommes. Il reflète leur faible niveau d'accès aux ressources de production et au pouvoir décisionnel au sein du ménage, et surtout à l'éducation. Les résultats de l'enquête EDS II sur l'occupation des femmes montrent d'ailleurs une corrélation entre l'exercice d'une activité agricole et le niveau d'instruction des femmes. En effet, alors que les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction exercent à 82% dans le secteur agricole, seulement 36% de celles ayant atteint le niveau secondaire et 1% le niveau supérieur est en activité dans ce secteur (EDS II, 2014). Ces facteurs contribuent à la relégation des activités de production agricole des femmes dans la sphère reproductive. Leur travail agricole n'est pas considéré comme une activité économique. Par conséquent, il est dévalorisé et invisibilisé.

L'accès des femmes aux ressources (matérielles et non matérielles) et à leur contrôle est la mesure concrète de cette inégalité de genre. Les normes socio-culturelles et notamment le cadre coutumier, l'environnement politique et économique déterminent les modalités d'accès aux ressources des hommes et des femmes. Dans le secteur agricole, ces inégalités se retrouvent dans tous les maillons de chaînes de valeur agricole et concernent diverses ressources qui peuvent être « les actifs c'est-à-dire le capital productif (terre, équipement, réseaux, les services agricoles (formation et information, technologie, intrants) et les services financiers » (FAO, 2017).

L'inégal accès aux ressources se traduit concrètement par une productivité moyenne des agricultrices inférieure à celle des hommes et un écart de rendement important. Améliorer l'autonomisation des femmes et leur intégration dans l'ensemble des chaînes de valeur agricole est une condition essentielle pour réduire la prévalence de la pauvreté, particulièrement élevée en milieu rural. L'une des pistes pour atteindre cet objectif, au-delà de l'accès aux ressources économiques telles que le terre, les intrants agricoles, les innovations technologiques dans le domaine de l'agriculture, consiste à réduire l'écart de niveau d'instruction entre les femmes et les hommes. L'analphabétisme touche en effet particulièrement les femmes dans des proportions élevées : 34,8% contre 20,4% des hommes (MICS, 2018).

Les normes socioculturelles pèsent sur la scolarisation des filles en général en RDC. Elles sont faiblement représentées à tous les niveaux d'éducation par rapport aux garçons. Si l'indice de parité est presque égal à 1 au niveau primaire, l'écart se creuse aux niveaux secondaire et supérieur, avec de fortes disparités en fonction du milieu de résidence et du niveau économique des ménages. Comme le révèle l'enquête EDS II (2014). 3,2% de filles seulement ont complété avec succès le niveau secondaire en milieu rural contre 17% en milieu urbain. Le taux de réussite des garçons s'établit respectivement à 19,3% et 14,3%. Une fille rurale a ainsi cinq fois moins de chance de compléter son cycle secondaire qu'un garçon vivant en ville. Seules 0,3% de femmes en milieu rural

atteignent le cycle d'enseignement supérieur. Cela dit, les abandons scolaires concernent aussi bien les filles que les garçons, mais les filles sont davantage affectées du fait des contraintes spécifiques liées aux inégalités de genre.

Favoriser l'accès des filles aux formations agricoles et rurale répond donc à un intérêt stratégique en termes d'autonomisation, de valorisation sociale et économique des paysannes et de transformation du regard porté sur les métiers de l'agriculture. L'accès des filles aux filières techniques est un objectif de la stratégie sectorielle de l'éducation et la formation 2016-2025.

- Des stéréotypes de genre présentes dans la société

Les filles sont découragées à entreprendre des études supérieures. La perception du mariage comme valeur centrale dans la société et de la fille comme prioritairement destinée au mariage et à la maternité limite l'accès des filles aux mêmes chances et opportunités que les garçons. Dans ce contexte rural où le niveau moyen d'instruction est bas, les hommes manifestent un complexe d'infériorité vis-à-vis des femmes plus diplômées. Peu de filles choisissent de poursuivre leurs études.

- Les difficultés financières des familles

La pauvreté monétaire des familles est identifiée par les acteurs de l'éducation, notamment les responsables d'établissements, comme le facteur le plus discriminant dans l'accès et le maintien des filles dans les FAR. Contrairement aux filières d'enseignement général, les frais de formation globaux sont élevés dans les filières agricoles. La capacité financière des établissements étant faible, les parents doivent fournir les outils nécessaires aux travaux pratiques, et parfois des semences. Ils doivent également financer des enseignants non mécanisés, c'est-à-dire non pris en charge par l'Etat. D'une manière générale, les contraintes financières expliquent pour une large part la non-scolarisation et les abandons précoces (RESEN, 2014). Dans une situation de ressources limitées, les parents privilégieront l'éducation du garçon.

- Un cadre d'apprentissage pas toujours bienveillant vis-à-vis des filles et qui impactent l'accès des filles et leur maintien dans les FAR

La prise en compte des besoins spécifiques des élèves filles par les établissements reste un défi majeur pour rendre les filières FAR attractives pour les filles. On note principalement l'absence d'une véritable politique de prévention des grossesses précoces, de santé sexuelle et reproductive et de prévention des VBG en général ; l'absence d'un accompagnement des filles s'agissant de la gestion de l'hygiène menstruelle et la non prise en compte de la situation particulière des filles au regard de leurs responsabilités familiales. Au niveau pédagogique, le matériel didactique est insuffisamment genré et doit devenir en adéquation avec le rôle prépondérant de la femme dans l'agriculture. L'enjeu de la féminisation des noms de métier, en plus de visibiliser davantage les femmes, est bien de favoriser un rééquilibrage de la position des femmes dans la société, dans un contexte qui valorise traditionnellement les hommes.

- Des discriminations institutionnalisées

Les établissements conventionnés (catholique, kimbanguiste, protestant) ont en commun d'appliquer des règles morales strictes qui visent en particulier les élèves filles. Tous les établissements conventionnés retenus appliquent la règle du renvoi, ceci contrairement aux directives officielles. Certains préfets ont déclaré avoir personnellement évolué sur la question, suite aux sensibilisations faites par divers PTF. Ils font face à la résistance de leur hiérarchie et des membres des comités des parents.

- Situation d'enclavement et d'isolement des établissements

Les difficultés d'accès à certains établissements retenus sont parmi les facteurs qui freinent l'accès et le maintien des filles dans les FAR. A l'exception des établissements situées en zone urbaine de Kisangani (ITAV Simisimi, l'IFA Yangambi et dans une moindre mesure ITA Maendéléo) les autres

ont un accès plus difficile, notamment par voie fluviale (ITA Yangambi, ITA Yanongé). Certain.e.s élèves parcourent jusqu'à 15 kms pour rejoindre leur établissement et le fleuve Congo constitue pour d'autres une barrière infranchissable à cause du coût élevé de la traversée. Les problèmes de mobilité constituent une forte contrainte pour les instituts qui ont du mal à recruter au-delà d'un périmètre géographique très restreint.

- Insertion professionnelle difficile pour les diplômé.e.s

Les filles s'orientent moins dans les filières FAR principalement parce qu'elles estiment qu'elles sont réservées aux hommes et que les métiers auxquels elles débouchent ne conviennent pas aux femmes. Il existe peu de rôles modèles d'agro-entrepreneures. Les filières FAR ne sont pas perçues comme des tremplins pour une insertion en auto-emploi dans les chaînes de valeur agricole. Les garçons et filles rencontrés souhaitent prioritairement s'orienter vers un emploi salarié (fonction publique, entreprise, ONG) ou poursuivre des études universitaires. Dans un système de gestion du foncier encore largement sous le contrôle des chefs de clan, les femmes rencontrent de nombreuses difficultés pour obtenir un titre de propriété à leur nom.

- Une faible représentativité des femmes dans le corps enseignant au niveau des filières agricoles aussi bien dans les ITA qu'à l'IFA.

La féminisation du corps enseignant peut constituer un facteur stimulant de promotion des filles dans les FAR. Globalement, les femmes sont sous-représentées dans l'enseignement en RDC. Elles ne forment que 27% du personnel enseignant au primaire et 11% au secondaire (RESEN, 2014). Le recrutement des femmes dans le corps enseignant à tous les niveaux constitue un axe souligné dans la SSEF. Sa mise en œuvre serait l'un des moyens d'accroître l'attractivité des FAR auprès des filles.

## 2.2. Politique du gouvernement

### Secteur agricole dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) et le Plan National de Stratégie de Développement (PNSD)

En RDC comme dans de nombreux pays d'Afrique, le secteur agricole et rural constitue un segment important de l'économie nationale, contribuant à hauteur de 18,3% du PIB (moyenne 2010-13 selon les données du FMI et des autorités congolaises citées dans la note de mise à jour économique de la Banque Mondiale), les autres secteurs importants étant le secteur manufacturier (19,9%), le secteur commercial (18,6%), et le secteur minier (6,3%). En plus de sa contribution significative au PIB, le secteur agricole occupe une part encore plus importante de la population, estimée selon la mise à jour de la Banque Mondiale, juin 2014, à 64% de la population totale, ce qui laisse entrevoir une productivité moindre dans le secteur agricole que dans les autres secteurs de l'économie (Banque Mondiale, 2015).

Le secteur agricole, bien que marqué par une faible productivité, constitue néanmoins la principale source de revenus pour les populations les plus pauvres, tout en contribuant à la sécurité alimentaire des ménages ruraux, mais aussi des zones urbaines, et ce, malgré d'importantes contraintes au niveau des infrastructures de transport et de commercialisation. En dépit d'importantes potentialités dont dispose le secteur agricole du pays, la majorité de la population de la RDC reste exposée à l'insécurité alimentaire, à la malnutrition et à la faim. Au niveau national, 54% des ménages ruraux (environ 28 millions de personnes) sont considérés comme souffrant d'insécurité alimentaire, dont environ 7,5 millions de personnes sont sévèrement touchées (Banque Mondiale, 2015).

Le secteur agricole congolais dispose d'une grande capacité de création d'emplois, d'accroissement des revenus et d'amélioration du cadre de la vie. Pour atteindre l'objectif 2 des Objectifs de Développement Durable (ODD) « Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » et le pilier 2 du PNSD, le gouvernement s'est fixé les objectifs stratégiques suivants : (i) renforcer la contribution à la croissance économique ; (ii) restaurer

la sécurité alimentaire du pays ; (iii) réduire la pauvreté et la précarité dans les milieux ruraux ; (iv) accroître la production des produits vivriers et pérennes ; (v) améliorer la valeur ajoutée de la production agricole (Ministère de l'Agriculture/RDC, 2018/2019).

### **Politique de l'Agriculture**

Le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) 2014-2020, adopté en 2013, constitue l'outil programmatique par excellence du gouvernement en matière de développement agricole et poursuit les objectifs suivants :

- Renforcer la contribution de l'agriculture à la croissance économique ;
- Restaurer la sécurité alimentaire du pays ;
- Réduire la pauvreté et la précarité dans les milieux ruraux ;
- Accroître la production des produits vivriers et pérennes ;
- Encourager l'import-substitution.

Il constitue le cadre national de planification des fonds nationaux et extérieurs dans le secteur agricole et rural. Il a pour objectif global de stimuler une croissance soutenue dans le secteur agricole de plus de 6%, d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations congolaises, de générer durablement des emplois et des revenus. Le PNIA est articulé autour de cinq programmes, à savoir : la valorisation des zones agricoles et agro-industrielles ; la gestion des produits et de la sécurité alimentaire ; la recherche, le développement et la formation ; la gouvernance et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles du secteur ; l'adaptation au changement climatique.

La mise en œuvre du PNIA s'inscrit dans un cadre de planification stratégique continentale, régionale et déclinée au niveau national. Sur le plan continental, le PNIA tire son origine du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA), lancé par les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains, à Maputo, au Mozambique, en juillet 2003. Le PDDAA fixe les grands principes qui doivent faire de l'agriculture le socle du développement économique du continent. Il vise l'affectation d'au moins 10% des ressources budgétaires nationales dans le secteur agricole et rural, en vue d'induire une croissance agricole annuelle d'au moins 6%, nécessaire à la réduction de la faim et de la pauvreté.

Sur le plan régional, le PNIA est en lien direct avec la Politique Agricole Commune (PAC) de la CEEAC, adoptée et validée en mai 2012 et dont l'objectif global est de contribuer de manière substantielle et durable à la satisfaction des besoins alimentaires des populations, à la gestion rationnelle des ressources naturelles, à la promotion du marché régional dans la perspective de la réduction de la pauvreté dans les Etats-membres.

Le PNIA est également connecté au Programme Régional d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PRIASAN) de la CEEAC, élaboré en octobre 2013 et dont l'objectif principal est de faire de l'agriculture le levier de l'intégration régionale. Il est conçu pour fédérer les priorités des différents acteurs, gérer les interdépendances entre les pays, les acteurs et les différentes organisations techniques thématiques. Le PRIASAN combine les investissements avec les réformes de politiques publiques. Il est l'instrument régional d'opérationnalisation de la Politique Agricole Commune (PAC).

## **Politique de l'éducation et de la formation professionnelle**

L'éducation et la formation relèvent du pilier 1 du PNSD (2019-2023) qui concerne la valorisation du capital humain, le développement social et culturel. L'objectif est de réaliser la dimension de la croissance inclusive qui est l'inclusion sociale. Pour être inclusive, la croissance doit en effet impliquer dans sa réalisation comme dans la répartition de ses retombées, tous les principaux acteurs sociaux (ménages, jeunes, femmes, nationaux, étrangers...). Pour cette inclusivité sociale, on doit prioriser les activités facilitant le développement humain par un accès massif aux services sociaux de base (alimentation, santé, éducation, habitat...).

La vision de l'enseignement technique agricole s'insère dans l'objectif de la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation (SSEF) 2016-2025, élaborée par le gouvernement de la RDC en 2015, notamment dans le domaine de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, qui consiste à répondre aux besoins de main d'œuvre qualifiée nécessaire au développement économique en offrant des formations qualifiantes de qualité et adaptées aux besoins des entreprises, et à contribuer à l'élévation générale du niveau scolaire de la jeunesse du pays.

En RDC, la FAR est une sous-composante de la composante formation technique et professionnelle dans un secteur plus large de l'éducation et de la formation. La gouvernance sectorielle est assurée par plusieurs ministères sectoriels dont les principaux sont :

- Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (MEPST) ;
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (MESU) ;
- Le Ministère de la Formation Professionnelle et Métiers (MFPM) de création récente ;
- Le Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale (METPS) ;
- Le Ministère de la Jeune et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté (MJINC).
- Et le Ministère des Affaires Sociales (MAS) ;
- Le ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage (MAPEL) ainsi que celui du développement rural (MDR) n'organisent pas de formation certifiante et diplômante mais assurent un renforcement des capacités de ses ressources humaines pour le développement de leurs compétences techniques dans des thématiques spécifiques.

La FAR s'inscrit dans la vision du gouvernement pour le secteur de l'éducation en vue de « la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active ». Avec le développement du secteur éducatif, la stratégie vise à ancrer les valeurs de civisme, de moralité, de paix, de travail, de solidarité et de transparence, par l'éducation à la gestion, à la paix et à la citoyenneté, et aussi dans les pratiques de gouvernance, par l'amélioration de la transparence des budgets, des procédures d'allocation et des processus de décision, par l'encouragement des initiatives de lutte contre la corruption et la promotion de la déontologie professionnelle des agents de l'administration publique.

## **Politique de l'emploi**

Le document relatif au PNS pour la période allant de 2019-2023 a été validé vendredi 27 décembre 2019 par le gouvernement. Le PNSD s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la vision pour le développement et l'émergence du pays à l'horizon 2030 (PNUD 2017-2021). La vision et l'objectif de bâtir une économie à croissance inclusive en RDC sont les fondements des piliers ou domaines de concentration du PNSD 2019-2023, qui se déclinent comme suivant :

- Pilier 1 - Renforcement de la gouvernance institutionnelle, économique.
- Pilier 2 - Valorisation et développement du capital. Pour être inclusive, la croissance doit impliquer tous les acteurs sociaux et prioriser les activités facilitant le développement humain par un accès massif aux services sociaux de base (santé, éducation, habitat).

- Pilier 3 - Diversification sectorielle de l'économie. Equilibrer la part de la croissance revenant aux secteurs à forte potentialité de croissance (mines, hydrocarbures, métallurgie) et ceux à forte potentialité d'emplois (foresterie, agriculture vivrière et de rente, agro-industrie). L'extractif et l'agriculture sont ainsi considérés comme les deux catégories de secteurs productifs qui, avec des chaînes de valeurs consolidées, devront conduire à une économie à croissance inclusive. Ces secteurs auront un effet d'entraînement sur d'autres secteurs, tels que l'industrie, le commerce, le tourisme, etc.
- Pilier 4 - Aménagement du territoire en infrastructures et équipements du numérique. Les activités minières et agricoles bénéficieront de l'implantation des infrastructures énergétiques et de transport pour la transformation et l'évacuation de leurs produits. Les équipements de télécommunication devront viser la mise en place de l'économie numérique.
- Pilier 5 - Développement durable et équilibré (atténuation et adaptation au changement climatique).

### **Le contexte de la RDC en matière d'égalité de genre**

La RDC a un Ministère du Genre, Famille et Enfant (MGFE) et dispose d'un cadre de référence juridique, politique et stratégique en matière de genre. L'engagement politique du pays en la matière est concrétisé dans une législation qui a connu des avancées ces dernières années, notamment sur le code de la famille, permettant l'amélioration des droits des femmes. Une politique nationale genre (PNG) et une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre constituent le cadre politique et stratégique des interventions dans le domaine.

Dans le cadre de la PNG, un point focal Genre a été institué auprès du président de la République avec pour mission le suivi des questions relatives à l'équité de genre et l'égalité entre les femmes et les hommes "ainsi que le plaidoyer permanent pour la mise en œuvre des engagements pris par l'Etat aux niveaux international, régional et national en matière du Genre". Dans cette même optique, la création de points focaux genre est préconisée au niveau de chaque Ministère et établissement public. Au niveau du parlement, des réseaux Genre sont créés au sein des deux chambres (Assemblée Nationale et Sénat) afin, entre autres, de veiller à l'intégration du Genre dans les politiques, programmes projets définis par le gouvernement et de s'assurer de la mise en œuvre du principe de parité inscrit dans la Constitution.

L'opérationnalité de cette PNG rencontre plusieurs difficultés principalement à cause de l'insuffisance de ressources, de compétences et de connaissances sur le genre et les instruments juridiques internationaux qui régissent les droits des femmes. Les pesanteurs socio-culturelles et les normes coutumières peu favorables à l'égalité des sexes sont toujours appliquées et respectées dans la plupart des communautés (Commission Européenne, 2013). Malgré ces progrès réalisés sur le plan légal et institutionnel, notamment l'adoption de la loi de parité, la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision, au sein du Gouvernement et dans les institutions parlementaires demeure faible. Sur le plan économique, les normes socioculturelles continuent de contraindre leur insertion professionnelle, leur accès et contrôle de facteurs de production, principalement la terre et favorisent leur concentration dans le secteur informel.

Dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre les VBG, un décret du 10 octobre 2009 crée, au sein du MGFE, une Agence nationale de lutte contre les violences faites à la femme à la jeune et petite fille. Cette Agence est chargée de la coordination de toutes les actions dans ce domaine.

Sur le plan international, le pays a engagé ces dernières années plusieurs réformes visant la promotion des droits des femmes dans de nombreux domaines, principalement un renforcement du code pénal et une révision du Code de la famille. Le pays a également adhéré à plusieurs instruments juridiques internationaux qui visent à améliorer les droits des femmes : le protocole à la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes dit « Déclaration de Maputo » du 24 juin 2003 qui engage les Etats partie à protéger les droits des femmes et des filles, notamment ceux relatifs à la santé sexuelle et reproductive, et de lutter en particulier contre les

pratiques coutumières néfastes dont elles sont les principales victimes. La RDC a adopté la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 13 novembre 2005 qui promeut la participation des femmes à la préservation de la paix et à la résolution des conflits.

Le défi actuel est celui d'une part de l'harmonisation des textes internationaux avec la législation nationale forgée dans une recherche de conciliation avec les normes coutumières, et d'autre part la mise en place de mécanismes de suivi afin de rendre leur application effective. En effet, la cohabitation du cadre juridique coutumier et de la législation moderne ne va pas toujours dans le sens d'une amélioration de la situation des femmes. Par exemple, en ce qui concerne l'accès à la terre, la Loi n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, prévoit en son article 10 l'accès équitable aux terres agricoles. Ce qui exclue toute discrimination entre les femmes et les hommes. Mais des conflits de compétences entre l'Etat et les autorités coutumières sur l'octroi des terres (USAID, 2010) contraignent l'accès des femmes, encore largement régit par des mécanismes coutumiers. Ces contraintes sont encore plus fortes lorsqu'il s'agit de l'accès à la propriété foncière. L'accès à la justice est en outre compliquée pour les femmes, en particulier celles résidant en milieu rural. Les services déconcentrés du MGFE ne disposent pas suffisamment de ressources financières et humaines sur le terrain pour accompagner ces dernières dans l'accès à leurs droits.

Le plan d'action genre, issu de la politique nationale genre (PNG) élaboré par le MGFE en 2009, dispose d'un axe qui traite de la prise en compte des besoins des filles et des garçons dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, de la réduction du taux d'analphabétisme des adultes, de la déperdition scolaire, des droits à la santé sexuelle et reproductive et de la maîtrise de la fécondité. En ce qui concerne les femmes rurales, des actions visant à réduire la pénibilité des travaux domestiques (notamment par une plus grande implication des hommes) et l'accroissement de leur productivité sont prévues dans l'axe 2.

### 2.3. Justification du projet

Le secteur agricole est le principal employeur de la RDC et notamment des femmes qui jouent un rôle essentiel aussi bien en amont qu'en aval des filières. En dépit de conditions naturelles et humaines favorables dont dispose le secteur agricole de la RDC, la majorité de la population reste exposée à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. La valorisation du vaste potentiel agricole constitue un axe fort du développement économique du pays, de la promotion de la sécurité alimentaire de sa population et de l'émancipation des femmes. Afin de renforcer les capacités de résiliences climatiques, cet effort doit se faire avec un souci de préserver son capital environnemental unique à travers des approches agricoles durables.

Dans ce contexte, la FAR constitue l'une des conditions de la mise en œuvre des transitions techniques et écologiques en RDC, et plus particulièrement dans la Tshopo. En favorisant l'accès à l'éducation et à la formation, l'amélioration de la productivité agricole et sécurité alimentaire, le développement d'activités génératrices de revenus et d'un travail décent pour les exploitations familiales, et plus particulièrement les femmes et les jeunes, la résilience climatique par l'adaptation des pratiques agricoles, la FAR<sup>10</sup> constitue un des facteurs contribuant au développement des zones rurales en RDC.

En effet, la FAR permet de : i) former les exploitants agricoles pour qu'ils puissent s'adapter aux profondes mutations du secteur et améliorer leur productivité de façon durable ; et ii) préparer les futures générations d'exploitants agricoles en formant les jeunes et en créant une diversité d'emplois

---

<sup>10</sup> FAR : Formation sur les métiers de l'agriculture, tout au long des chaînes de valeur agricole, de la logistique à la transformation des produits alimentaires et sur les métiers non agricoles qui font la vitalité des espaces ruraux (machinisme agricole, transformation des produits, électricité etc.)

en milieu rural ; ce qui joue considérablement en faveur de l'attractivité des métiers et des territoires ruraux. La formation post-primaire, maillon essentiel dans le milieu rural du fait du faible niveau de scolarisation, demeure un maillon faible. Compte tenu de la préoccupation croissante face au chômage et au sous-emploi des jeunes, de nombreux acteurs publics, privés ou associatifs se mobilisent autour de l'employabilité des jeunes, en particulier dans les secteurs agro-sylvo-pastoral et halieutique qui représentent de nombreuses opportunités d'emplois et de revenus pour ses actifs, notamment les jeunes, hommes comme femmes.

Pour répondre aux enjeux évoqués et aux besoins identifiés, il est indispensable de développer ou d'accompagner la rénovation des dispositifs de FAR existants qui s'avèrent inadaptés aux besoins et aux contraintes de la population rurale, tant sur l'aspect qualitatif que quantitatif. Une telle rénovation requiert la mise en œuvre d'une approche FAR intégrée et adaptée aux réalités de la RDC, ancrée dans la diversité de ses chaînes de valeur agricole et de ses territoires ruraux. Le caractère intersectoriel de cette problématique nécessite de coordonner les politiques, stratégies et interventions des différents acteurs nationaux, de favoriser les approches interministérielles (agriculture, formation professionnelle, etc.) et d'associer la profession agricole et la société civile à tous les niveaux.

## 2.4. **Objet du projet**

L'objet du projet concerne la rénovation des dispositifs publics de FAR dans la Tshopo, en particulier aux niveaux techniques et supérieurs, qui constitue une voie indispensable pour répondre aux besoins de développement du pays, confronté à l'insécurité alimentaire depuis plusieurs années et ce malgré un potentiel agricole reconnu.

Le développement d'une agriculture durable, inclusive et génératrice de revenus pour la RDC nécessite la formation de ressources humaines qualifiées et équipées. Ce projet « pilote » financé par l'AFD concentrera ses activités dans la province de la Tshopo, en intégrant de manière transversale les dimensions genre et agriculture durable. Il sera mis en œuvre en synergie avec les autres interventions de l'AFD ainsi que celles des autres partenaires techniques et financiers actifs sur ce secteur dans la zone (ENABEL, UE, BM...).

## 2.5. **Analyse des opportunités de synergies avec d'autres projets**

Ce chapitre présente de façon synthétique les principaux projets et programme mis en œuvre en RDC en lien avec la FAR, l'appui au secteur agricole ou ayant une orientation prononcée sur la thématique du genre. Il souligne les liens et synergies potentielles qui pourraient être attendues dans le cadre de la mise en œuvre du futur projet FAR (Pour plus d'information se référer à l'annexe 1).

### **Projet de renforcement des capacités de l'INPP**

Dans le secteur de la formation professionnelle, l'AFD a depuis plusieurs années une expérience d'appui à des instituts de formation congolais. Depuis 2013, les trois phases des projets d'appui à l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP) permettent de consolider les capacités de gestion et de pilotage de l'INPP, d'améliorer la qualité de son offre de formation en lien avec les besoins de l'économie formelle et informelle, en réponse à la demande sociale et de moderniser les prestations et équipements de plusieurs centres, à travers un socle commun et l'appui à des secteurs porteurs.

L'INPP pourrait être intégré dans la réflexion que le projet va avoir sur les curriculums de formation. Par ailleurs des formations complémentaires pourraient être envisagées aussi bien pour les jeunes diplômés que pour les professeurs notamment dans le domaine de la transformation et la conservation de produits agricoles.

## PEQPESU

Le Projet d'Éducation pour la Qualité et la Pertinence des Enseignements aux niveaux Secondaire et Universitaire (PEQPESU) est un projet financé par la Banque Mondiale à hauteur de 200 millions USD, dont 130 sont un crédit et 70, un don. Il implique deux ministères : le MEPSP et le MESU. 12 provinces sont ciblées par le Projet dont Tshopo.

Ce projet a poursuivi deux objectifs : (i) Améliorer l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques et des sciences dans l'enseignement secondaire ; (ii) Renforcer la pertinence de l'Enseignement Technique et Professionnel dans les secteurs prioritaires des niveaux d'enseignement secondaire et universitaire.

Au niveau de la Tshopo, le projet a été exécuté au profit d'écoles techniques secondaires et d'instituts universitaires dont IFA de Yangambi. Les résultats de ce projet seront capitalisés particulièrement dans son volet ESU étant donné que l'IFA Yangambi a mis en route le processus d'arrimage des programmes d'enseignement au cadre normatif du LMD et a bénéficié de quelques infrastructures et équipements pour renforcer ses dispositifs pédagogiques. Un des plus grands résultats demeure le rapprochement de l'université des acteurs du secteur économique dans un souci d'ancrage de l'IFA aux besoins du territoire. Le projet FAR se propose de poursuivre cette dynamique avec un regard particulier du renforcement des capacités des formateurs des ITA et associés.

Le projet capitalisera également les programmes de l'enseignement technique agricole revisités par le projet PEQPESU et qui constituent actuellement les programmes nationaux FAR au niveau du secondaire technique.

## EDUT

D'une enveloppe globale de 16 millions d'euros, le Programme d'appui à l'enseignement technique et à la formation professionnelle de l'Agence Belge de Coopération (ENABEL) dans la province de la Tshopo (EDUT) a été lancé depuis 2014. Il poursuit l'objectif suivant : « À Kisangani et dans la Province de la Tshopo, une offre de formation technique et professionnelle, tant formelle que non-formelle, répondant aux perspectives d'emploi et d'auto-emploi, permet à un nombre croissant de jeunes gens et jeunes filles de trouver ou créer un emploi durable ». Les résultats du projet se déclinent comme suit :

- Le pilotage, la gouvernance et la gestion du secteur ETFP sont améliorés grâce à l'introduction d'une gestion digitalisée intégrée des établissements.
- Les établissements soutenus proposent une offre de formation pertinente et de qualité en faveur des jeunes apprenants.
- Le dispositif d'incubation urbain multifonctionnel permet à un nombre accru de jeunes d'accéder à un emploi décent.
- Les conditions d'un développement local autour de l'enjeu commun agriculture/ mobilité sont réunies dans la zone rurale/ urbaine d'Isangi en vue d'une réduction des inégalités sociales et économiques.
- La production, la distribution et la gestion durable de l'électricité contribuent à l'économie de la ville de Kisangani.

Compte tenu de son déploiement dans la Province de la Tshopo, le projet EDUT constituera un véritable vivier pour le futur projet FAR qui se propose d'intervenir dans trois établissements d'enseignement technique agricole appuyés par EDUT. Les résultats et les leçons apprises dans la mise en œuvre du projet EDUT seront capitalisés plus particulièrement la prise en compte des enjeux du genre, la stratégie d'octroi des bourses, l'entrepreneuriat agricole et l'insertion professionnelle, ainsi que l'amélioration de la gouvernance des établissements.

## **Projet Savanes**

C'est un projet de soutien à une agriculture durable dans les savanes et les forêts dégradées en République démocratique du Congo, deuxième pays au monde en termes de perte de forêt primaire. Ce projet est financé par une délégation de fonds de 15 millions de dollars (13,5 millions d'euros) issue de l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI). L'agriculture sur brûlis a été identifiée comme la première cause de déforestation en République démocratique du Congo. Dans les savanes de la province du Kwilu et les forêts dégradées de la Tshopo. Le projet vise à fixer durablement les agriculteurs sur leurs terres afin de limiter l'extension de celles-ci sur les espaces à protéger. L'appui à des filières pérennes et compatibles avec l'agroforesterie et l'agroécologie, en complément d'une offre de services financiers améliorée, devrait également permettre de mieux conserver le couvert forestier.

La connexion de ce projet avec le futur projet FAR permettra d'exploiter l'expérience en matière d'agroforesterie et d'agroécologie pour améliorer les apprentissages théoriques et pratiques à tous les niveaux d'intervention de la FAR. Le projet FAR se rapprochera des acteurs.rices agricoles des territoires touchés par le projet Savanes pour qu'ils/elles apportent leur savoir-faire dans l'amélioration des pratiques professionnelles dans les établissements ou de jouer un rôle capital dans la mise en place des projets d'insertion professionnelle des apprenant.e.s à la sortie des études.

## **Projet FORETS**

Le projet "FORETS", coordonné par le CIFOR et financé par l'Union Européenne dans le cadre du XIème FED, a pour ambition de contribuer à la protection et à la valorisation de la Réserve de la biosphère de Yangambi et de sa périphérie, au bénéfice premier des populations rurales, et de former une nouvelle génération de spécialistes des forêts tropicales en RDC. Les objectifs spécifiques du projet sont de trois ordres :

- Contribuer à la protection et à la valorisation durable de la biodiversité de la réserve de Yangambi et de sa périphérie,
- Favoriser la production durable de biens et de services issus des forêts de la région au bénéfice du développement socioéconomique des populations riveraines,
- Renforcer les capacités humaines de gestion durable des forêts au travers de la formation et de la recherche.

Le projet s'attache à favoriser la protection de la réserve de la biosphère de Yangambi par une gouvernance et une gestion efficace, tout en valorisant les services écosystémiques dans et autour de l'aire protégée au bénéfice des parties prenantes locales. Des activités d'appui permettront d'améliorer les rendements et la valorisation des productions issues des filières agricoles, piscicoles et sylvicoles, dans le cadre de plans de développements locaux. Le projet développe aussi un programme de recherche appliquée pour la mise en œuvre de la gestion durable des forêts de RDC et il appuiera la Faculté des sciences de l'Université de Kisangani pour former la nouvelle génération de chercheurs et d'experts forestiers de niveau master et doctorat dont le pays a besoin.

Le projet FAR capitalisera les études et recherches conduites avec un intérêt particulier sur les thématiques d'agroécologie, de changement climatique, d'agroforesterie pour améliorer les contenus des modules théoriques et pratiques dans un souci de complémentarité avec ce projet en cours.

## **Projet d'autonomisation des femmes rurales par une agriculture résiliente au changement climatique (2016-2021)**

Ce programme, porté par Onu Femmes, vise l'autonomisation économique des femmes rurales à travers des systèmes de production agricole durables et résilients aux changements climatiques. La phase pilote du projet cible une population totale de 600.000 femmes agricultrices en milieu rural à

titre de bénéficiaires directes. Cette phase est prévue pour une durée initiale de 5 ans et sera mise en œuvre dans six provinces de la République Démocratique du Congo, notamment la ville province de Kinshasa, les provinces du Sud - Kivu, du Sud Ubangi, de Tanganyika, de Tshopo, et du Kasai Central. Un total de 210 sites a été ciblé pour l'exécution des activités du projet. Les provinces et les sites sélectionnés l'ont été sur la base de leur démographie, de la prédominance de ménages agricoles, de leur localisation dans diverses zones agro écologiques du pays, et, enfin, par suite de leur potentielle contribution à la préservation du capital forestier par l'introduction de pratiques innovantes, l'agriculture paysanne ayant été identifiée parmi les moteurs principaux de la déforestation.

Cinq cultures principales sont ciblées : le maïs, le manioc, le haricot, l'arachide, et le riz. Il s'agit de produits de consommation courante dans toutes les provinces de la république, mais dont le déficit de production nationale contraint à l'importation afin de rencontrer la demande du marché intérieur. En effet, doté d'un budget annuel variant entre cinq et sept milliards de dollars américains, le pays importe pour plus de un milliard de dollars de produits alimentaires de base chaque année. Les interventions du programme s'articulent autour de quatre piliers afin de contribuer significativement à l'atteinte de neuf objectifs de développement durable ci-après : éradication de la pauvreté, lutte contre la faim, égalité des sexes, innovation et infrastructures, réduction des inégalités, lutte contre le changement climatique, protection de la faune et la flore terrestres, justice et paix, et partenariats pour les objectifs mondiaux.

Compte tenu de sa mise en œuvre dans la province de la Tshopo, le projet FAR s'appuiera sur ce programme pour bénéficier de son expérience dans le cadre de l'autonomisation des femmes en capitalisant les outils méthodologiques développés et les leçons apprises, notamment dans l'accompagnement des femmes rurales à travers le renforcement de leurs capacités. Le modèle économique d'appui aux femmes rurales sera intéressant particulièrement dans le domaine de l'accès des femmes aux financements.

### **Vas - y fille ! Valorisation de la scolarisation de la fille.**

Projet mis en œuvre par International Rescue Committee, Save the Children International (SCI), Catholic Relief Services (CRS) de mars 2013 à août 2017 dans les provinces de l'Equateur, Lualaba, Haut Katanga, Tanganyika, Ituri, Kwilu, Lomami, Kasai Oriental. A partir du constat que les coûts de scolarisation et la pauvreté constituaient des principales barrières à la scolarisation des filles, le projet a expérimenté un système de bourses prenant en charge les frais scolaires, des frais de l'Examen National de Fin d'Etudes Primaire (ENAFEP) en 6e année primaire et des frais de fournitures scolaires. La bourse avait pour objectif de favoriser l'accès et le maintien à l'école des filles durant le cycle primaire. Ce système a bénéficié à toutes les filles de 5eme et 6eme années primaires et pour celles admises en 1ere année secondaire dans les écoles d'intervention.

L'évaluation du dispositif a montré un impact positif avec une amélioration de 3,32 points de pourcentage les résultats en lecture (EGRA) chez les bénéficiaires. Le point négatif a été une augmentation des violences envers les filles bénéficiaires de la part des garçons. Des recommandations ont été faites pour corriger ces aspects, permettant de prioriser les filles tout en tenant compte des garçons. La révision du dispositif, en partenariat avec les écoles devrait s'orienter vers une remise d'enveloppes globales d'appui à l'école en contrepartie d'une prise en charge de frais scolaires d'un certain nombre de filles, la fourniture de services visant les mêmes objectifs aux filles et aux garçons avec un appui supplémentaire aux filles tels que l'octroi de fournitures scolaires aux filles et aux garçons et le paiement des frais scolaires des filles en sus.

### 3. LE PROJET

#### 3.1. Finalité et objectif spécifique du projet

##### Finalité du projet

La finalité du projet d'appui à la Gouvernance, à l'Insertion et à la Formation agricole et rurale dans le territoire de la Tshopo (GIFT) est de contribuer au développement socioéconomique inclusif et durable de la zone via la valorisation et le renforcement du capital humain, en cohérence avec les priorités politiques et stratégiques de la RDC.

##### Objectif spécifique

L'objectif spécifique du projet GIFT est de contribuer, dans la province de la Tshopo, au renforcement des dispositifs de formation agricole et rurale aux niveaux technique et universitaire, en intégrant une approche transversale genre ambitieuse et des pratiques agricoles durables.

Les activités seront menées dans quatre instituts de formation techniques (ITA de Yangambi, ITA de Yanonge, ITA de Simisimi et Institut de Maendeleo) et un institut supérieurs/universitaires (l'IFA de Yangambi) qui serviront de référence. Les bénéficiaires directs du projet sont d'une part les élèves qui jouiront de conditions d'apprentissage et d'insertion améliorées et d'autre part le personnel des ministères de tutelle (professeurs, gestionnaires, agents administratifs, points focaux genre et inspecteurs) qui seront formés et qui assureront le déploiement pédagogique et pratique du dispositif de formation et d'accompagnement. Le projet impactera également les communautés locales comme bénéficiaires indirects à travers des services d'appui-conseil technique agricole améliorés et le renforcement des compétences des OP avec une attention particulière aux organisations féminines. Sur le long terme, les communautés bénéficieront de techniciens et d'ingénieurs en agriculture et en développement rural compétents en mesure de mettre en œuvre des projets professionnels durables, résilients et vecteur de richesses.

Le projet est en adéquation et en cohérence avec la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation (SSEF) 2016-2025 de la RDC qui vise à promouvoir un système éducatif égalitaire et inclusif, créer des conditions favorables à un système éducatif de qualité et d'instaurer une gouvernance transparente et efficace. Ces orientations sont renforcées par le pilier 1 du PNSD 2019-2023 consacré à la valorisation du capital humain, au développement social et culturel et par le pilier 3.C1 sur le développement de l'agriculture de la pêche et de l'élevage dans le cadre de consolidation de la croissance économique, la diversification et la transformation de l'économie. La prise en compte des enjeux des territoires dans le cadre du projet trouve son fondement dans les articles 155 à 161 de la Loi-cadre n°14-004 du 11 février 2014 portant sur l'enseignement national en RDC.

L'intégration ambitieuse du genre de façon transverse et intégrée concorde avec la PNG dont la stratégie repose sur quatre piliers :

- L'égalité et l'équité au sein de la famille ;
- L'égalité participative dans l'économie du ménage et du marché ;
- L'égalité en droit et en fait ;
- L'impact genre dans toute intervention.

## Sélection des instituts partenaires

Les sites de mise en œuvre du projet ont été choisis en tenant compte d'un certain nombre de critères dont la démographie, la prédominance de ménages paysans, leur localisation dans diverses zones agroécologiques, le potentiel en termes de contribution à la préservation du capital forestier par l'introduction de pratiques innovantes. Un établissement universitaire (l'IFA de Yangambi) et quatre établissements techniques (ITA Yanonge, ITAV Simisimi, Institut Maendeleo, ITA de Yangambi) ont été retenus comme potentiel bénéficiaires directs du projet.

Les instituts retenus possèdent un fort potentiel aussi bien dans les domaines techniques que pratiques. Dans l'ensemble, leur gouvernance est participative, avec la mise en place et le fonctionnement des organes de gouvernance suivant les consignes gouvernementales. Leurs compétences de gestion peuvent néanmoins être améliorées notamment sur la question de la parité. Ils sont, pour la plupart, propriétaires de leurs bâtis ce qui ouvre des perspectives d'interventions sur leurs infrastructures. Ils possèdent des ressources humaines motivées par les perspectives d'intégrer un projet d'appui à la FAR. Ils sont dans l'ensemble dépourvus de matériel scolaire ou pédagogique et disposent de compétences didactiques qui peuvent être développées. La prise en compte des enjeux du genre est loin d'être systématique et parfois non réglementaire notamment au regard de l'absence de prise en charge des femmes enceintes ou allaitantes. Un projet d'appui à la FAR devra s'assurer que la question du genre revient au centre des préoccupations afin de promouvoir un accès égalitaire et non contraignant à la formation. Bien que l'IFA Yangambi soit intégré dans son territoire à travers des services techniques d'appui conseil ou de mise à disposition de matériel génétique amélioré, la grande majorité des établissements n'ont qu'un impact mesuré sur les populations agricoles environnantes. Le développement des capacités d'interaction et de vulgarisation est donc crucial pour ancrer les instituts dans leurs territoires. Par ailleurs, la prise en compte des enjeux environnementaux en lien avec la promotion d'une agriculture durable est peu valorisée aussi bien du côté pratique que théorique.

<p><b>ITAV SIMISIMI :</b>  <b>établissement conventionné kimbanguiste MEPST</b>            Nb filières agricoles : 02 (7 classes)            Capacité d'accueil : 350            Effectif apprenant : 151 (54%F)            Ratio En/EI : 1/20            Foncier : 7 ha + 2 ha en périphérie de Kisangani            Taux abandon : 4% (40%F)            Taux réussite : 83% (82%F)            Taux d'insertion : Indisponible</p>	<p><b>ITA YANGAMBI :</b>  <b>établissement conventionné protestant</b>            Nb filières agricoles : 02 (7 classes)            Capacité d'accueil : 350            Effectif apprenant : 296 (43%F)            Ratio En/EI : 1/23            Foncier : 6 ha sécurisé            Taux abandon : 7,9% (73,6%F)            Taux réussite : 79% (72%F)            Taux d'insertion : Indisponible</p>	
<p><b>ITA YANONGE :</b>  <b>établissement conventionné catholique</b>            Nb filière agricole : 01 (4 classes)            Capacité d'accueil : 200            Effectif apprenant : 141 (48%F)            Ratio En/EI : 1/12            Foncier : 1ha 12 ares            Taux abandon : 0%            Taux réussite : 78% (50,4%F)            Taux d'insertion : Indisponible</p>	<p><b>INST.MAENDELEO :</b>  <b>établissement conventionné catholique MEPST</b>            Nb filière agricole : 01 (4 classes) Capacité d'accueil : 200            Effectif apprenant : 38 (21%F)            Ratio En/EI : 7/38 soit 1/5,4            Foncier : 1,5 ha sécurisé            Taux abandon : 0%            Taux réussite : 75% (100%)            Taux d'insertion : Indisponible</p>	<p><b>IFA YANGAMBI : établissement public - MESU</b>            Nb filières agricoles : 03 premier cycle et 6 second cycle            Effectifs apprenants : 712 (17,8%F)            Ratio Ens/EI : 1/6            Foncier : 6 ha sécurisé + une concession d'environ 100 ha            Taux abandon : 16,13% (19,6%F)            Taux réussite : 13,96% session normale et 51,62% session de rattrapage            Taux d'insertion : Indisponible</p>

Figure 5 : Chiffres clés par institut.

Les établissements retenus dans cadre du futur projet présentent des problématiques communes qui nécessitent des actions adéquates :

- La gestion des établissements d'enseignement par les confessions religieuses a des implications fortes sur le recrutement et l'affectation du personnel enseignant, la propriété foncière ainsi que sur la forte présence des convictions religieuses dans l'administration des établissements, soulignée dans les différents règlements intérieurs. La question du renvoi des filles en cas de grossesse ou l'obligation pour les élèves et/ou les enseignant.e.s de participer à certains événements culturels sont non conformes au caractère laïc de l'Etat et aux différents instruments nationaux, régionaux et internationaux sur les droits et les libertés de chaque citoyen.ne. La faible participation des femmes (moins de 20%) aux organes de gouvernance est récurrente.
- Les établissements techniques comme universitaires ne bénéficient d'aucun versement de frais de fonctionnement de l'Etat. Tous les établissements fonctionnent principalement avec les frais d'études perçus auprès des élèves et dont plusieurs quotités sont dévolues aux structures hiérarchiques (coordination-inspection-division-gouvernorat-secrétariat général – bureau du ministre). Les activités génératrices de revenus sont rares et là où elles sont organisées, elles sont mal gérées et n'apportent pas assez de ressources aux établissements. Les mécanismes de gestion de ressources humaines comme financières souffrent d'un manque d'outils de suivi et donc de traçabilité.
- Le vieillissement du personnel enseignant, faute des moyens pour la mise à la retraite de ceux et celles ayant atteint la limite d'âge, est une vraie problématique qui limite les perspectives de renouvellement. Le peu d'attractivité de la carrière enseignante vu le caractère insignifiant de la rémunération éloigne le personnel qualifié du monde de l'enseignement.
- Le développement de nouveaux parcours de formation ou la rénovation des parcours existants orientés vers la formation des entrepreneurs ou des exploitants agricoles pour répondre à la demande économique (accroissement durable des productions) et sociale (création d'emplois) des territoires s'avèrent être une nécessité. En outre, la réduction de la pénibilité du travail par l'équipement agricole adapté (traction animale, irrigation, etc.) ainsi que l'amélioration des habitats d'élevage et domestique par la valorisation des matériaux locaux constituent un enjeu fort de l'amélioration de l'attractivité de l'agriculture et des conditions de vie en milieu rural.
- Il a été observé une dynamique organisationnelle au niveau des agriculteurs et agricultrices ainsi que l'émergence de filières porteuses mais faiblement structurée qui laissent entrevoir de nouveaux besoins en accompagnement pour les agriculteurs et agricultrices ainsi que pour leurs organisations. Ceci suggère le développement des parcours de formation aux métiers d'appui-conseils et de gestion des organisations.
- La quasi-totalité des structures de formation disposent de salles de classes équipées en tables bancs et chaises, mais généralement en qualité et en quantité insuffisante. La majeure partie des bâtiments sont dans un état de délabrement avancé dû à l'absence chronique de mesures d'entretien.
- Les ateliers d'élevage et/ou parcelles de production ou d'expérimentation qui ont été mis en place sont censés être des vecteurs d'un savoir-faire amélioré ou innovant mais peinent à fonctionner de manière viable et ne remplissent pas leur fonction de modèles pratiques professionnelles. Par ailleurs, ces ateliers ne sont pas porteurs d'innovations ou de nouvelles fonctions/services au profit de la communauté.
- Les établissements ont un faible système de production d'informations fiables sur les taux d'abandon et de réussite ainsi que sur l'insertion socioprofessionnelle des diplômés.
- L'absence d'interactions entre les établissements FAR et les principales parties prenantes privées et publiques impacte leur ancrage territorial. Cette déconnexion est aussi observée entre les ITA et les institutions universitaires de sorte qu'il n'existe presque pas de coopération technique et pédagogique entre eux.

### 3.2. Stratégie et contenu du projet

Les réalisations attendues peuvent s'exprimer sous la forme de quatre grands résultats qui intègrent la question du genre de façon transverse :

- R1 : Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR et des instituts accompagnés sont améliorés en intégrant une dimension transversale genre.
- R2 : Les apprenant.e.s accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire.
- R3 : Les apprenant.e.s sont accompagné.e.s à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes.
- R4 : Les instituts intègrent les besoins du territoire et développent une offre de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives.

**R1 : Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR dans la Tshopo et des instituts accompagnés sont améliorés en intégrant une dimension transversale genre**

#### **Activité 1.1 : Révision/élaboration des projets d'établissement inclusifs intégrant les besoins du territoire**

L'objectif attendu est d'assurer que les instituts mettent en place un projet d'établissement qui prenne en considération les besoins spécifiques des filles/femmes et des territoires tout en intégrant les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la réalisation des résultats attendus sur la base d'un modèle économique pérenne.

Les organes de gouvernances seront assistés dans l'élaboration ou l'actualisation participative et inclusive des projets d'établissement, qui représenteront le socle d'intervention. Le plan stratégique de l'IFA sera aussi considéré dans l'effort de révision. Les thématiques transverses telle que l'agroécologie et la résilience climatique seront placées au cœur des réflexions lors de l'élaboration de leurs visions et des missions.

Les projets d'établissements ainsi que le plan stratégique de l'IFA devront aboutir à l'élaboration d'un budget sensible au genre et d'un plan de mobilisation des ressources. Le budget devra traduire de manière concrète les engagements pris en matière d'institutionnalisation du genre par la gouvernance de l'institut. Dans la définition des moyens correspondant aux objectifs définis par le projet d'établissement, il conviendra de préciser la manière dont leur allocation permet de répondre aux besoins des filles et des garçons et de prendre en compte les inégalités de genre observés. Ce travail aboutira à l'élaboration de plans de financement qui devront décliner les moyens financiers, matériels et humains affectés au projet d'établissement et notamment aux actions visant à favoriser l'accès, la rétention et la réussite des filles dans chaque institut.

Une équipe projet en charge de la mise en œuvre et du suivi des activités sera mise en place dans chaque institut. La parité sera requise. Les membres recevront un appui continu de l'équipe projet sous la forme de formations et de coaching.

L'amélioration de l'ancrage territorial des établissements est un processus qui nécessite, en plus des actions de formations ponctuelles au profit des équipes pédagogiques et des parties prenantes, un accompagnement continu sur la durée de ces acteurs. Cet accompagnement pourra prendre la forme de coaching ou d'appui technique et méthodologique à la demande des acteurs ou planifié à l'issue des sessions de formation.

Les projets d'établissement seront évalués et actualisés en fin de projet afin d'assurer une pérennité stratégique et économique des instituts.

## **Boite à outils : Les contrats d'engagements pour promouvoir l'institutionnalisation du genre**

Les appuis mis en œuvre ces dernières années par des PTF (Banque Mondiale, ENABEL) au niveau des FAR ont abordé de manière systématique les aspects genre. Des renforcements de capacité des enseignant·es, le matériel didactique, des actions autour de la gestion de l'hygiène menstruelle et la désignation de points focaux genre sont autant de modalités mises en œuvre afin de répondre aux problématiques de genre identifiées. Cependant, peu de choses restent de ces appuis car aucune réflexion n'a été engagée au niveau des organes de gouvernance des établissements afin d'institutionnaliser véritablement le genre. Au contraire, le diagnostic mené lors de l'étude de faisabilité a montré que, très souvent, les membres des organes de gouvernance n'étaient pas en phase avec les recommandations faites par les PTF, par exemple le maintien des filles enceintes dans l'établissement. Cela peut s'expliquer par le fait qu'ils sont peu associés aux démarches d'accompagnement sur ces questions. L'intégration du genre dans le contrat d'engagement de chaque institut avec ENABEL pourrait être un moyen de légitimer la prise en compte des problématiques spécifiques aux filles et femmes et l'intégration du genre dans le projet d'établissement. Cette contractualisation permettrait de clarifier les positions des membres des organes de gouvernance au regard notamment des discriminations institutionnalisées, et de les accompagner dans la mise en place de procédures visant l'équité entre les filles/femmes et garçons/hommes au sein de l'établissement.

### **Activité 1.2 : Amélioration de la gestion administrative et financière des établissements et de l'optimisation des ressources (humaines et financière)**

Un inventaire des procédures actuellement utilisées sera effectué et aboutira à la réalisation d'un guide de procédures commun (technique et universitaire). Des formations en gestion et en planification cibleront le personnel administratif des instituts visés qui bénéficiera d'un appui continu pour faciliter l'intégration des outils de gestion promus par le projet.

L'un des moyens d'opérationnaliser les plans de financement est de proposer des services agricoles afin de répondre aux besoins des agriculteurs et agricultrices. Une implication des parties prenantes du territoire, en particulier les organisations paysannes féminines dans l'élaboration de ces projets de services permettrait de mieux préciser les besoins et de coconstruire un business-plan qui garantirait la pérennité des activités. L'équipe projet sera en charge d'apporter un appui organisationnel et technique tout au long de la mise en œuvre des services.

Les instituts seront appuyés pour élaborer des plans de gestion du personnel qui intégreront des mesures pour promouvoir l'employabilité des femmes. Il sera nécessaire de mettre en place des procédures visant à identifier, accompagner et encourager les potentielles candidates, privilégier le recrutement des femmes à compétences égales, créer un environnement de travail prenant en compte les besoins spécifiques des enseignantes enceintes et allaitantes, leur assurer une formation continue propice au développement de leur carrière et lutter contre toute forme de harcèlement et de violences basées sur le genre.

### **Activité 1.3 : Amélioration de la gouvernance des instituts et de la formation agricole et rurale aux différents niveaux en favorisant la participation active des femmes**

Les comités de gestion des établissements seront évalués en début de projet. Ce travail permettra de définir une feuille de route dont l'objectif sera de redynamiser les comités et de les rendre plus performants. Des actions de formations thématiques et un accompagnement continu de l'équipe projet assureront un développement des compétences continu. Afin de pallier les stéréotypes de genre qui imposent aux femmes la discrétion ou une position de retrait dans l'espace public, des actions de sensibilisation et de formation en leadership des femmes membres des organes de gouvernance seront menées afin de les préparer à mieux assumer leur rôle. Il s'agira d'une part d'autonomiser les femmes en leur permettant d'acquérir des compétences nécessaires à leur pleine

participation aux décisions affectant la vie des établissements, d'autre part de les sensibiliser aux enjeux liés à l'égalité et à l'équité entre les filles et les garçons.

Un accompagnement sera nécessaire, tout au long du projet, afin de consolider les acquis de la formation en leadership. Cet accompagnement vise également à outiller les femmes afin qu'elles deviennent des actrices de changement dans leur communauté, en particulier en ce qui concerne les rôles et responsabilités des filles et des garçons au sein de la famille au regard de la réussite scolaire. L'accompagnement visera non seulement les membres des comités de gestion, comités des parents, mais aussi le comité des élèves/étudiantes.

L'autonomisation des femmes et la lutte en faveur de l'égalité et de l'équité concerne à la fois les femmes et les hommes. Il est important que l'ensemble des parties prenantes soit renforcé sur les enjeux de genre dans les instituts et s'implique afin d'assurer un environnement scolaire et un cadre d'apprentissage sûr pour l'ensemble des élèves.

Afin de préparer les acteurs de territoires à jouer pleinement leurs rôles dans le cadre de la conception, de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des projets d'établissements, des actions de formations seront organisées à leur profit. Ces formations porteront entre autres sur le fonctionnement des établissements, leurs rôles dans la gouvernance des établissements, l'appui à l'insertion socioprofessionnelle des diplômé·e·s dans le territoire ainsi que sur les questions liées au genre.

Les ministères de tutelles seront impliqués dans le processus d'amélioration de la gouvernance à travers des échanges nourris au niveau local, provincial et central. Leurs représentants seront les garants de la conformité et de la qualité du travail entrepris par les comités de gestion. Des investigations, des activités et des ateliers d'échanges seront menées afin de proposer des actions permettant de pérenniser le système de la FAR en RDC avec une attention particulière sur la dimension de son financement.

#### **Activité 1.4 : Accompagnement à la définition et à l'opérationnalisation des stratégies genre au niveau central, provincial et des instituts**

Les instituts disposent pour la plupart d'un référent genre. Dans les ITA, ce sont des enseignants qui ont participé à une action de renforcement de capacités sur la thématique genre notamment dans le cadre du projet EDUT. Cependant, ils sont peu opérationnels et ne disposent pas de feuilles de route précises. Une cellule genre sera mise en place, ou appuyée, dans chaque établissement. Ses missions et objectifs seront clarifiés dans le projet d'établissement et ses moyens définis dans le budget de l'institut à travers l'opérationnalisation d'un plan d'actions.

L'accompagnement des cellules genre et la mise en œuvre des stratégies genre se fera en coordination avec les ministères de tutelles qui seront appuyés à travers un processus de renforcement de capacités en cascade. Le Ministère de l'EPST dispose d'une stratégie genre, un appui spécifique sera fourni pour l'opérationnalisation de cette stratégie. Les agents du niveau central ainsi renforcés appuieront ensuite le niveau provincial à l'actualisation de sa stratégie qui sera ensuite déclinée et opérationnalisée au sein de chaque institut. Le MESU n'a pas encore arrêté de stratégie genre malgré la mise en place d'une cellule genre.

#### **Boite à outils : Composition de la cellule genre**

La proposition d'une cellule composée de plusieurs personnes plutôt qu'un individu a été validée lors de l'étude de faisabilité. Quatre personnes (deux enseignants (F/H) et deux élèves (F/G)) pourraient y participer. Le choix se porterait sur des enseignant.e.s et élèves manifestant une appétence pour les questions d'égalité F/H qui recevront ensuite une formation et un accompagnement sur des points essentiels concernant l'éthique, la confidentialité etc. nécessaires pour créer la confiance entre les élèves et les membres de la cellule genre.

## **R2 : Les apprenants accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire**

### **Activité 2.1 : Amélioration des infrastructures et du matériel didactiques et pédagogiques**

Une étude détaillée des besoins en infrastructures sera menée pour affiner les diagnostics élaborés lors de la mission de faisabilité et définir un plan de construction qui inclura : les travaux de constructions et de maintenances, l'accès à l'eau et à l'électricité, les équipements nécessaires ainsi que les prestations intellectuelles et autres frais divers (Cf. annexe 4 pour une première estimation des investissements nécessaires).

La construction de sanitaires séparées pour les garçons et filles et la disponibilité de points d'eau renforcent les conditions d'hygiène, et permettent aux filles en particulier de mieux gérer leurs menstrues à l'établissement et limiter leurs absences. Il sera donc nécessaire de prévoir un dispositif pérenne pour l'entretien des sanitaires et de disponibiliser un local pour les causeries éducatives destinées aux adolescent.e.s et permettant le rangement de kits d'hygiène menstruelle.

Un inventaire du matériel pédagogique et didactique permettra d'évaluer les besoins de chaque institut et de définir un plan d'acquisition. Il sera important que le matériel pédagogique et didactique propose une représentation équilibrée des hommes et des femmes et qu'il ait un focus sur les pratiques durables d'agriculture telle que l'agroécologie.

### **Activité 2.2 : Mise en place de système assurant la rétention, la réussite et promouvant l'égalité**

Un système de bourse sera proposé aux étudiantes afin de promouvoir leur engagement dans la filière de FAR. Au niveau des établissements, les enseignant.e-s seront mobilisé.e-s sur un dispositif visant à accompagner les élèves en difficulté avec une attention particulière aux boursières. Les actions de prévention des grossesses précoces renforceront ce système dont la finalité est la rétention et la réussite des élèves.

L'organisation des enseignements en demi-journées donne la possibilité de développer un système de soutien scolaire en faveur des élèves les plus en difficulté, en privilégiant les filles. Une étude sera menée dans chaque institut afin de définir les critères de sélection et les conditions d'indemnisation des enseignants volontaires pour assurer ces soutiens. Dans tous les cas, des objectifs clairs devront être définis pour chaque élève entrant dans le dispositif.

Les actions visant la rétention des élèves mises en place devront être suivies suivant une périodicité régulière afin d'apporter rapidement des ajustements lorsque nécessaire. Les efforts de suivi seraient partagés entre les instituts (feuille de présence, rapport mensuel...) et le projet qui effectuerait des visites des instituts et des familles.

L'accès des filles aux filières agricoles sera encouragé à travers une meilleure visibilité et valorisation de celles qui réussissent. Les journées portes ouvertes organisées par les instituts, qui offrent un espace d'information sur les filières, seront mises à profit pour valoriser les lauréates. Elles seront invitées à faire part de leur expérience et à encourager leurs paires à s'orienter vers ces filières. Des interventions organisées sous forme de table-ronde ou des campagnes de sensibilisation menées à travers les radios communautaires constitueront également des moyens de valorisation des étudiantes. Les instituts veilleront à adopter une communication sensible au genre en veillant à prendre en compte les filles et les garçons dans leurs présentation et sur l'ensemble des supports : oral, écrit, visuel etc.

Les grossesses précoces et les contraintes de gestion de l'hygiène menstruelle sont des causes importantes de déscolarisation chez les filles. Les services de planification familiales sont présents dans la Tshopo et interviennent dans les instituts. Le projet va renforcer et formaliser ce partenariat

afin d'optimiser les réponses apportées aux attentes des adolescentes. Notamment en organisant et animant des causeries avec des groupes homogènes et/ ou mixtes filles et garçons dans les instituts sur des thématiques de santé sexuelle et reproductive. Ce partenariat visera également à définir avec les établissements les modalités d'accès aux méthodes contraceptives et leur disponibilité auprès des adolescent.e.s qui le souhaiteraient. Les services de planification familiale pourraient également prendre en charge l'animation des séances de causeries éducatives visant les filles et les garçons. Ces séances pourraient, en fonction des thématiques, être non mixtes (par exemple sur des questions relatives à la gestion de l'hygiène menstruelle). Il est par ailleurs capital d'autonomiser les filles sur cette question d'hygiène menstruelle afin de limiter les absences périodiques des filles. Pendant les focus groups, les filles ont expliqué se servir, pendant la menstruation, de serviettes hygiéniques réutilisables. Il conviendra de réfléchir dans quelle mesure des ateliers d'initiation des filles à la confection de serviettes hygiéniques réutilisables pourraient être menés dans les instituts.

### **Boîte à outils : Les contrats de confiance et les micro-subventions**

Dans le cadre du projet, un certain nombre de mesures d'accompagnement sont envisageables afin d'optimiser le dispositif de bourses déjà testé par ENABEL. Un contrat de confiance pourrait être signé entre les parents, les instituts et l'élève. Le but serait d'engager davantage les parents à soutenir leur fille et cette dernière à consentir des efforts soutenus pour poursuivre et réussir sa formation.

Cet engagement concernerait prioritairement les mères, qui sont responsables de l'éducation des filles dans le cadre familial. Elles seraient encouragées à fournir des efforts d'organisation afin de permettre aux filles de disposer de plus de temps pour leurs travaux scolaires à la maison. Par exemple, en répartissant davantage ces travaux entre les garçons et les filles. Ce "contrat de confiance" aurait deux volets : le premier concernerait la prise en charge des frais scolaires par le projet, versé à l'établissement. Le second volet consisterait en une subvention payée à la famille avec comme condition le maintien de l'adolescente à l'institut. Afin d'assurer la transparence, la micro-subvention pourrait être versée à la mère via un compte MPESA à son nom.

Les effets des subventions attribuées aux parents et des cours de soutien devraient être analysés rapidement à travers une évaluation des changements au niveau du temps de travail scolaire effectué par les filles à la maison, l'assiduité de l'élève à l'école, sa participation éventuelle aux cours de soutien scolaire et ses résultats scolaires. Il serait utile également d'observer les effets et la perception des subventions au niveau de la communauté.

### **Activité 2.3 : Enrichissement et adaptation des programmes de formation et les modules pratiques pour assurer le développement des compétences en adéquation aux enjeux économiques, agroécologiques, climatiques et aux besoins du marché de l'emploi au niveau territorial**

Les programmes de formation ont été élaborés au niveau national avec très peu d'implication des ministères sectoriels clés, des professionnels agricoles et des parties prenantes des territoires. Les acteurs pédagogiques, consultés lors de la faisabilité, ont estimé que ces programmes ont besoin d'être évalués en vue de promouvoir des apprentissages utiles et opérationnels et de s'adapter aux besoins des territoires. L'équipe projet sera mobilisée avec l'appui d'une expertise externe pour revisiter les programmes de formation existant en vue de déterminer les écarts pédagogiques (théoriques et pratiques) pour rendre les apprentissages plus proches des réalités professionnelles en lien avec le diagnostic des territoires ainsi que les études filières qui vont être conduits.

Le projet assurera le développement des contenus complémentaires dans une approche de co-construction avec les enseignant.e.s, les professionnel.le.s de métiers agricoles et les inspecteurs.trices en charge de l'enseignement technique agricole. Cette activité permettra de combler les éventuelles lacunes des programmes existants. Les contenus complémentaires développés seront expérimentés avant leur présentation aux autorités.

L'équipe projet mettra en place un appui à la co-construction des modules de formation pratique avec une attention particulière sur les thématiques en lien avec le développement durable. Cette activité mobilisera les acteurs.trices pédagogiques des ITA, des professionnel.le.s agricoles ainsi que des inspecteurs.trices pour développer des modules thématiques en lien avec le développement durable. Le processus d'identification des thématiques spécifiques d'agriculture durable intégrera les connaissances et pratiques des paysans et paysannes, afin d'une part de valoriser leurs savoirs en matière d'agroécologie, et d'autre part de les intégrer dans les modules d'enseignement pratiques ou les axes de recherche pouvant donner lieu à des publications scientifiques.

Ces thématiques seront coconstruites avec les agriculteurs et agricultrices à travers la caractérisation de leurs pratiques qui permettra d'une part, de repérer les savoir-faire locaux à valoriser, et d'autre part d'identifier les problématiques qui se posent en lien avec l'environnement et les changements climatiques, lesquelles seront par la suite décliner en thématiques de formation.

Après l'identification participative des thématiques, les équipes pédagogiques seront accompagnées à l'élaboration des contenus des modules de formation assorti d'un plan de développement de ces modules en articulation en lien avec le programme de formation officiel. Les capacités techniques et méthodologiques des enseignants seront renforcées pour assurer une mise en œuvre efficace de ces modules de formation

Afin de faciliter l'appropriation des formations par les bénéficiaires et la mobilisation des acquis en situation, des supports de formation seront élaborés sous forme de fiches techniques adaptés aux cibles et sensibles au genre. Ces supports incluront (sans être limités) les thématiques du climat, de la biodiversité et du genre.

Dans le souci de mettre à la disposition des acteurs.trices du projet, particulièrement le personnel enseignant, les chercheur.e.s, les élèves et les professionnel.le.s agricoles, de nombreuses informations une bibliothèque dématérialisée sera conçue et mise en ligne.

#### **Activité 2.4 : Renforcement de compétences des enseignants en lien avec la pratique et le développement de compétences en agroécologie, agroforesterie**

Le diagnostic des établissements a souligné des besoins en termes de formation technique des enseignant.e.s compte tenu des évolutions scientifiques, techniques et technologiques. Des modules thématiques sur des sujets comme l'agroécologie, le changement climatique, l'agriculture durable, la diversité biologique et l'environnement deviennent une nécessité pour les acteurs.trices pédagogiques de la FAR. Cette activité sera conduite par l'équipe projet en associant les inspecteurs.trices au profit du personnel enseignant des établissements partenaires. La formation se fera à travers un panel d'interventions : formation thématiques, voyage d'étude / d'échange d'expériences, l'organisation de séminaires en lien avec les universités nationales, régionales et internationales. Cette action participera au renforcement des liens entre instituts techniques et universitaires qui aboutira à l'organisation d'un parcours de formation continue destinés aux enseignants des ITA.

#### **R3 : Les apprenants sont accompagnés à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes**

#### **Activité 3.1 : Renforcement et amélioration du système de stage permettant le développement de compétences académiques et professionnelles**

Le stage en milieu professionnel est une organisation pédagogique qui permet aux élèves et étudiante.e.s d'acquérir les savoir-faire professionnels et de vivre d'autres situations d'apprentissage que n'offrent pas l'établissement. Il a été constaté lors des diagnostics que les établissements ne maîtrisent pas les situations d'apprentissages qu'offrent leurs territoires et les stages tendent à être organisés comme une formalité du programme académique sans objectifs d'apprentissages précis portés par une convention ou un cahier des charges. Il sera question ici pour les équipes

pédagogiques et les cellules orientation-emploi d'effectuer la prospection des potentiels lieux de stage dans leur territoire qui débouchera sur une cartographie des parties prenantes en mesure d'accueillir les stagiaires au regard des objectifs de formation. Une attention particulière sera portée pour identifier des agriculteurs « champions » capable de transmettre leur savoir faire et d'intégrer de nouvelles pratiques d'agriculture durable.

Afin de repositionner le stage comme un outil au service de la construction des savoir-faire professionnels par les apprenants, la finalité, le nombre, la durée et la programmation des stages dans le temps seront révisés et harmonisés. Les outils méthodologiques de préparation, de mise en œuvre, de capitalisation et d'évaluation des stages seront révisés et adaptés aux besoins.

La révision des démarches et outils méthodologiques d'organisation, de mise en œuvre et d'évaluation des stages nécessitera que les capacités des maîtres de stage en charge de l'accueil et de l'organisation des apprentissages des élèves et étudiant.e.s en milieu professionnel soient renforcées.

L'équipe projet ainsi que le personnel encadrant des ministères de tutelles seront déployés pour assurer le suivi du dispositif d'amélioration des stages et d'assurer son appropriation.

### **Activité 3.2 : Mise en place effective de cellules orientation-emploi au sein des instituts en lien avec les structures du territoire**

Le choix des filières FAR tant pour les filles que pour les garçons qui terminent l'éducation de base souffrent d'un manque d'informations sur l'importance, les débouchés et la plus-value des filières FAR. La création ou la redynamisation des cellules d'orientation dans les établissements pourrait constituer un espace d'échanges pour les élèves et les encadreurs. Ces cellules sont aussi importantes pour assurer la transition dans le choix de la FAR aux niveaux secondaire et supérieur.

Les établissements devront structurer les procédures d'orientation des élèves à travers leur cellule d'orientation qui sera en charge d'organiser la communication sur les filières auprès des élèves ciblés en veillant à ce qu'elle soit sensible au genre. Les conditions d'accès à chaque filière, les débouchés professionnels pénitentiels, les possibilités de poursuite du cursus de formation seront détaillées sous forme de fiches d'information par filière. Les personnels en charge de la cellule d'orientation devront être formés, notamment sur les métiers de la FAR, et mis en réseau afin de partager leurs expériences. Un système de bourse sera couplé au dispositif afin de promouvoir la poursuite des études universitaires aux élèves les plus méritants avec une attention particulière aux filles / femmes. Dans le souci d'assurer une meilleure immersion des élèves dans les établissements d'enseignement supérieur et universitaire du territoire en vue d'opérer des choix adéquats dans l'éventualité de la poursuite des études supérieures, le projet se proposera d'appuyer l'organisation des visites guidées et de journées portes ouvertes au profit des élèves pré-finalistes et finalistes des ITA appuyés.

Pour offrir l'opportunité aux responsables des instituts universitaires et supérieurs de présenter les filières de leurs établissements des conférences seront organisée. Elles auront comme cibles non seulement les élèves mais aussi leurs parents, les leaders des communautaires, les autorités coutumières et locales et d'autres jeunes dans un souci d'équité du genre. La mise en place de partenariats entre les instituts et les structures d'insertion (incubateurs, IMF, FEC, etc.) assureront un meilleur ciblage des opportunités d'insertions qu'elles soient au niveau de la formation professionnelle, sous la forme de stage, ou sur le plan de l'employabilité.

### **Boîte à outils : La mobilisation des parents dans l'orientation des apprenant.e.s**

Compte tenu de leur rôle important dans le choix des études de leurs enfants, les parents constituent une cible non négligeable dans la sensibilisation. C'est pour cette raison que le projet pourrait assurer l'organisation des campagnes de sensibilisation avec l'appui du comité des parents et de la direction de chaque établissement pour partager les informations sur les filières d'enseignement post-secondaire et permettre aux parents de mieux encadrer les choix de leurs enfants en cas de poursuite

des études supérieures. Les parents doivent être ciblés par les campagnes de communication dans un souci d'information sur les filières postsecondaires, mais aussi de sensibilisation sur l'accès des filles à ces filières et leur soutien nécessaire pour leur réussite. Le projet doit veiller à identifier les canaux d'information les plus accessibles aux femmes et aux hommes dans chaque milieu et adapter le message à chaque public ciblé. Ces messages seront conçus en français et langues locales.

### **Activité 3.3 : Développement de projets professionnels d'insertion au sein des ITA**

Une étude analysera en profondeur les pistes d'accompagnement permettant d'optimiser l'insertion des jeunes diplômé·e·s sur le marché de l'emploi. Parmi celles-ci, il y a la création dans les instituts de dispositifs dédiés. Un module de formation sur l'entrepreneuriat est à étudier. Certains instituts l'ont déjà expérimenté, il s'agira de le rendre opérationnel en impliquant par exemple des organisations professionnelles ainsi que des structures spécialisées dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat tel l'incubateur mis en place par ENABEL. Les enseignants bénéficieront de formation et coachings pour renforcer leurs capacités sur cette thématique. Un système de mentorat est également envisageable. Il aura un double objectif : valoriser des femmes dont la réussite dans le secteur (dans un métier ou agro-entrepreneure), peut servir de modèle aux jeunes filles, mais aussi permettre à ces dernières de connaître en profondeur les exigences d'une profession et de mieux cadrer leur projet professionnel. Un travail pourra également être conduit auprès des responsables coutumiers et les autorités provinciales pour garantir les droits des femmes à la propriété foncière. L'étude cernerá la pertinence et les conditions de partenariats entre le projet et les organisations professionnelles et de formation continue.

La réflexion aboutira à l'identification de pistes concrètes pour la réalisation de ces projets à la sortie des établissements (kits d'insertion, liens avec les IMF, portage par l'incubateur) et à la définition des critères de sélection des potentielles lauréat.e.s. La réflexion pourra également porter sur les mécanismes de validation des PPDI, d'octroi des appuis aux bénéficiaires, de leur accompagnement à la mise en œuvre de leurs projets et de suivi-évaluation des activités de l'insertion.

Compte tenu des enjeux liés à l'insertion réussie des apprenant.e.s en tant que micro-entrepreneur.e.s agricoles, une session de renforcement des enseignant.e.s sera organisée pour les outiller dans l'accompagnement des apprenant.e.s à élaborer des projets professionnels d'insertion.

### **Boîte à outils : Proposition de modélisation du cycle des PPDI.**

Une modélisation de l'accompagnement des élèves dans la structuration de leur PPDI a été esquissée. Il s'agira pour l'équipe projet et les responsables des établissements de s'approprier et de l'expérimenter en vue d'offrir aux apprenant.e.s un cadre pertinent de développement de leur PPDI intégrant les étapes de développement, de validation devant un jury, de recherche de financement, de mise en œuvre et d'analyse d'impact.

Une fois les projets validés, les paiements seront débloqués par le projet selon le plan de financement associé au PPDI et en fonction des réalisations observées sur le terrain. Les versements pourraient être dématérialisés à travers l'utilisation de télépaiement (MPESA) versé sur le compte du bénéficiaire. En plus de réduire les risques fiduciaires, ce procédé permettra de sensibiliser les jeunes porteurs de projet à la constitution d'une épargne à travers une gestion financière adéquate. Le cas échéant les porteurs de projets seront accompagnés et équipés dans l'ouverture de leur compte en ligne.

Il est encouragé d'inclure dans les conditions d'octrois un pourcentage de remboursement (même minime) afin de valoriser l'appropriation du projet et assurer la création de fonds de roulement. Ces fonds de roulements gérés par les instituts pourront être utilisés en fonction des priorités : réinvestissement dans des PPDI, extension du système de bourses...

Une étude complémentaire se focalisera sur les possibilités de financement de ces PPDI afin de garantir la durabilité et la viabilité du système notamment après la fin du projet.

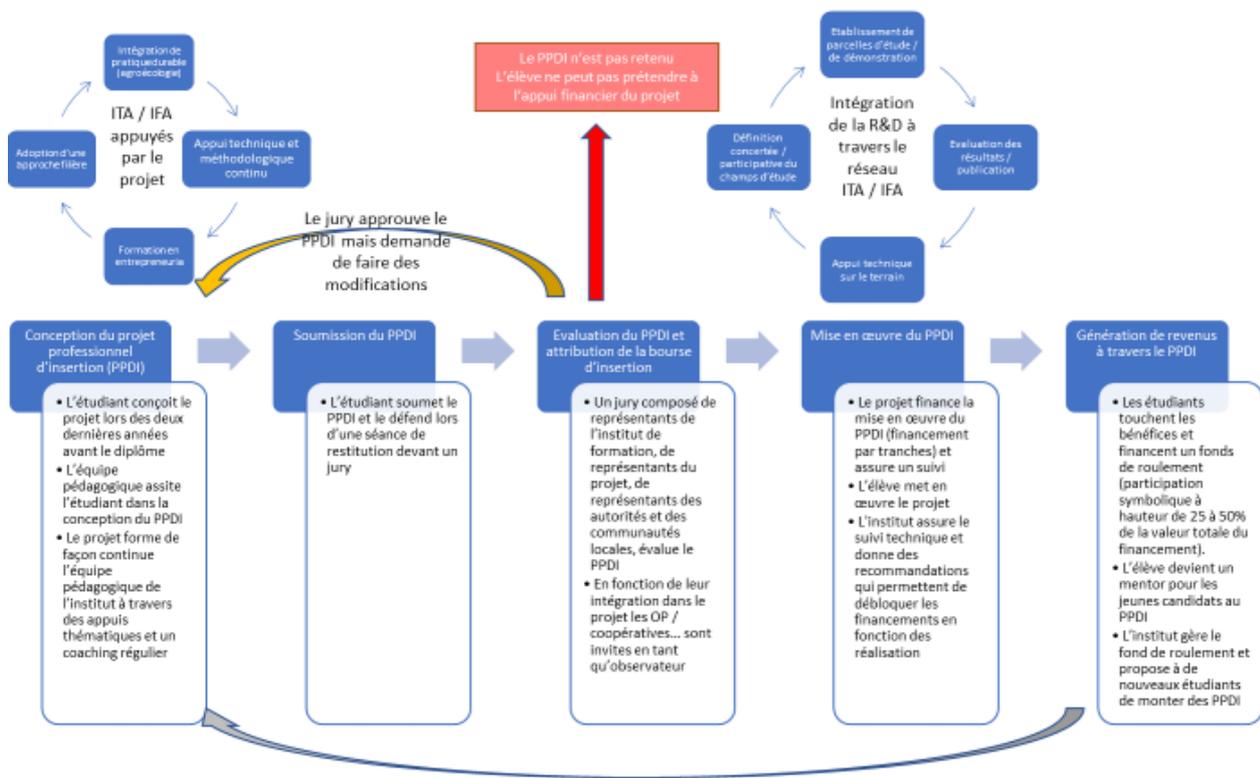


Figure 6 : Modélisation du cycle de PPD (Hormis l'accès aux emplois salariés ou à la poursuite des études).

### Activité 3.4 : Renforcement des capacités et accompagnement des enseignants au développement et à l'opérationnalisation des modules entrepreneuriat

Les ITA ont introduit depuis 5 ans un module d'entrepreneuriat pour stimuler les apprenant.e.s à la structuration de leur propre activité génératrice de revenus et d'emplois à la fin de leurs parcours de formation. Ces modules sont demeurés théoriques et n'ont pas permis aux apprenant.e.s de sortir avec des projets concrets d'insertion. Cette activité prévue dans le cadre du projet permettra de consolider les modules existants par des modules complémentaires pratiques développés dans le cadre de l'élaboration des PPDI et intégrant une approche genre pouvant permettre aux élèves de préparer des projets pertinents d'insertion.

Compte tenu des enjeux liés à l'insertion réussie des apprenant.e.s en tant que micro-entrepreneur.e.s agricoles, une session de renforcement des enseignant.e.s sera organisée pour les outiller dans l'accompagnement des apprenant.e.s à élaborer des projets professionnels d'insertion. Des sessions de coaching assureront l'intégration des acquis dans la gestion du mécanisme des PPDI. Des liens avec les acteurs du territoire promouvant l'entrepreneuriat, tel que l'incubateur porté par ENABEL seront établis dans l'objectif de renforcer les capacités des enseignants.

### **R4 : Les instituts intègrent les besoins du territoire et développent une offre de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives**

#### Activité 4.1 : Réalisation d'un diagnostic intégré du territoire qui alimente le plan de développement des instituts

Le diagnostic intégré sera considéré comme un processus de travail participatif qui mettra en évidence les points forts, les points faibles, les potentialités et les menaces du territoire. Son objectif sera de faire un état des lieux qui recensera les enjeux et les dynamiques agroéconomiques, environnementaux et sociaux à travers un prisme qui mettra les populations vulnérables et les femmes

aux centres des attentions. Une cartographie des partie-prenantes facilitera la compréhension des dynamiques particulières.

Les équipes pédagogiques des établissements universitaires seront portées en capacités et accompagnées à la conduite de ce diagnostic avec l'appui de l'équipe projet et de l'assistance technique. Les étudiants pourront être mis à contribution dans le cadre de la collecte des données sur le terrain. Ce diagnostic permettra, entre autres, de coconstruire la demande sociale et économique des territoires, laquelle sera transformée en plan de formation et plan d'accompagnement à mettre en œuvre au profit des communautés par les établissements. Les résultats de ces diagnostics alimenteront également les thématiques de recherche-action (R&A) au profit desdites communautés.

#### **Activité 4.2 : Développement d'offre de services au sein des instituts qui répondent aux besoins des territoires et des agricultrices.**

L'un des moyens de connecter les instituts à leur territoire est de proposer des services agricoles afin de répondre aux besoins des agriculteurs et agricultrices. Les services développés par les instituts devraient viser également cet objectif. Pour cela, une implication des parties prenantes du territoire, en particulier les organisations paysannes féminines dans l'élaboration de ces projets permettrait de mieux préciser les besoins et de coconstruire un business-plan et un plan de gestion qui garantisse la pérennité des activités. L'étude de faisabilité a révélé une forte attente des paysannes au niveau de la transformation des produits agricoles et de l'accès aux semences de qualités.

Des points focaux thématiques seront accompagnés au sein des instituts partenaires pour assurer un accompagnement continue des agriculteurs de la zone.

#### **Boite à outils : les perspectives des activités de services**

Dans un objectif d'amélioration des revenus des agricultrices et de leur autonomisation, la mise en place de services (par exemple de petites unités de transformation) répondant à ce besoin au niveau des instituts, renforcera leur utilité sociale et leur ancrage dans les territoires.

Le financement de ces services sera adossé au business plan élaboré précédemment. Un plan de financement permettra de planifier les versements en fonction des réalisations. L'équipe projet aura la charge d'apporter un appui organisationnel et technique tout au long de la mise en œuvre du projet.

#### **Activité 4.3 : Développement de programmes de recherche-action au sein des instituts qui contribuent à la diffusion de nouvelles techniques agroécologiques**

Le diagnostic territorial révélera les filières porteuses et à fort potentiel ainsi que les avantages comparatifs des territoires qui pourront faire l'objet d'un diagnostic approfondi à travers la réalisation d'études de filière. Celles-ci permettront d'identifier les actions complémentaires à développer pour accompagner le développement des filières stratégiques en adoptant une approche genrée et aux bénéfices des populations les plus vulnérables. La qualité des productions devra être en adéquation avec les modalités de publication nationales et internationales.

Le programme de R&A découlera des conclusions du diagnostic intégré et des études filières complémentaires. Son objectif principal sera de doter l'ensemble des participants de la scène éducative (professeurs, étudiants...) ainsi que les parties prenantes concernées des moyens d'améliorer leurs pratiques agricole / vétérinaire grâce à des expériences pratiques nourries des savoirs académiques. Les sites d'expérimentation seront mis en place au sein de l'IFA de Yangambi. Des répliquions pourront être envisagées dans les ITA sous la forme de champs écoles paysans. Les résultats de R&A feront l'objet de publications académiques à travers le réseau universitaire couplées à un travail de restitutions et de vulgarisations au niveau communautaire. Dans ce cadre, les échanges entre l'IFA et les ITA joueront un rôle clés dans la transmission du savoir aux communautés.

Le laboratoire de l'IFA actuellement sous équipé et peu fonctionnel sera remis en état afin de permettre à l'IFA de proposer des services en accord avec les besoins de recherche et d'assistance techniques aux agriculteurs (analyse des pathogènes et ravageurs, tests de sol, détermination de programmes d'amendements etc.).

#### **Boite à outils : Thématiques identifiées par l'étude de faisabilité :**

- La production d'alevins de tilapias améliorés aux bénéfices de la filière piscicole. La station du SENAQUA du Sud Kivu qui a récemment été dotée d'une nouvelle station de production d'alevins d'origine rwandaise pourrait fournir les premiers reproducteurs.
- La lutte contre les pathogènes du sol qui affectent la production maraichère (essais de solarisation, tests de greffes...).
- L'évaluation variétale de semences vivrières et de boutures de manioc résistantes / tolérantes aux maladies et ravageurs.
- L'intégration des ITA aux systèmes de surveillance WAGE qui vise à anticiper et gérer les risques biologiques liés à la culture du manioc.
- L'évaluation et la production de plants d'arbres fruitiers à fort potentiel nutritif et économique (méthode de Plants Issus de Fragments de tiges – PIF – de variétés de bananes, macro-multiplication et greffage de fruitiers...).

### **3.3. Intervenants et mode opératoire – pilotage, gestion et mise en œuvre du projet**

#### **Intervenants**

En accord avec les MEPST et MESU, ENABEL assurera la maîtrise d'ouvrage (MOA) du projet et sera l'agence d'exécution à travers la signataire d'une convention de financement avec l'AFD. La signature de Mémoires of Understanding (MoU) avec les deux partenaires institutionnels en charge des structures bénéficiaires définiront leur rôles, responsabilités et contributions :

- Le MEPST qui sera le partenaire institutionnel dans le cadre de la formation technique.
- L'IFA Yangambi pour la composante universitaire, qui représentera le MESU dans le cadre de la politique de décentralisation mise en place par le ministère de tutelle.

Les deux partenaires institutionnels participeront aux instances de gouvernance stratégique et opérationnelle dont les modalités devront être définies par ENABEL. L'IFA Yangambi, et les ITA de Yangambi, Yanonge, Simisimi, Maendeleo ont été identifiés comme les bénéficiaires finaux du projet. Leurs associations et contributions au projet seront précisées dans le DTF (document technique et financier).

Une ou plusieurs structures d'expertises prestataire sera.ont en charge de l'assistance technique complémentaire. Il est attendu qu'ENABEL valorise l'expertise française dans le cadre d'accords de partenariat existant ou à définir.

Acteurs impliqués	Fonction dans le projet	Points d'attention (ex. : capacités à renforcer pour le pilotage et la gestion du projet, etc.)
ENABEL (MOA et Agence d'exécution du projet)	MOA, signataire de la convention de financement avec l'AFD / Agence d'exécution technique, mobilisant une équipe d'exécution technique et financière sur le terrain	Mise en synergie et coordination entre les activités des programmes d'ENABEL (dont capitalisation des résultats d'EDUT, en appui aux ITA dans la Tshopo sur 2022)
MEPST (Institutionnel enseignement technique - Bénéficiaire)	Partenaire institutionnel (niveaux national et provincial), tutelle des ITA / Participe aux instances de gouvernance stratégique et opérationnelle du projet	Définition du contenu du Mémoire d'Understanding par ENABEL, avec répartition des rôles, responsabilités et contributions. Signature tripartite à prévoir AFD/Ambassade de France, ENABEL et MEPST
IFA Yangambi (Bénéficiaire final)	Partenaire institutionnel (en lien avec le MESU), bénéficiaire final du projet / Participe aux instances de gouvernance stratégique et opérationnelle du projet	Définition du contenu du Mémoire d'Understanding par ENABEL, avec répartition des rôles, responsabilité et contributions. Signature tripartite à prévoir AFD/Ambassade de France, ENABEL et l'IFA Détermination des niveaux d'association / contribution, ainsi que du dimensionnement technique et opérationnel détaillé des activités, à préciser dans le cadre du DTF
ITA de Yangambi, Yanonge, Simisimi, Maendeleo (Bénéficiaires finaux)	Bénéficiaires finaux du projet / Participent aux instances de gouvernance stratégique et opérationnelle du projet	Détermination des niveaux d'association / contribution, ainsi que du dimensionnement technique et opérationnel détaillé des activités, à préciser dans le cadre du DTF
Structures d'expertise prestataires	Assistance technique complémentaire	Incluant mobilisation de l'expertise française valorisée, notamment dans le cadre des accords de partenariat existants ou à créer (IRD, CIRAD, IA...) d'ENABEL Détermination des niveaux d'association / contribution, ainsi que du dimensionnement technique et opérationnel détaillé des activités, à préciser dans le cadre du DTF

Figure 7 : Présentation synthétique des acteurs de leurs fonction et des points d'attention correspondants.

## Potentielles structures d'expertise internationales

### **L'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)**

L'AUF regroupe 1007 universités, grandes écoles, réseaux universitaires et centres de recherche scientifique utilisant la langue française dans 119 pays. Créée il y a 60 ans, elle est l'une des plus importantes associations d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche au monde.

Dans le respect de la diversité des cultures et des langues, l'AUF agit pour une francophonie universitaire engagée dans le développement économique, social et culturel des sociétés. Selon sa stratégie 2017-2021, elle accompagne les établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour relever 3 grands défis : la qualité de la formation, de la recherche et de la gouvernance universitaire ; l'insertion professionnelle et l'employabilité des diplômés ; l'implication dans le développement global des sociétés.

L'AUF favorise la solidarité entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour la mise en place de projets qui transforment concrètement le système universitaire. Elle s'associe avec de nombreux partenaires : entreprises privées et leurs fondations, États et gouvernements, agences nationales d'aide au développement, organisations internationales, organisations non gouvernementales, et associations universitaires, scientifiques et culturelles. Ses équipes à travers le monde apportent suivi et conseils pour la conception et le suivi de projets, facilitent le partage de bonnes pratiques, de l'expertise et des innovations notamment sur le sujet des bibliothèques dématérialisée.

### **L'Institut Européen de Coopération et de Développement (IECD)**

Depuis sa création en 1988, l'IECD organisation de solidarité internationale, soutient le développement humain, économique et social des pays où il intervient.

Présent en RDC depuis 1991, l'IECD s'est investi dans l'appui aux petites entreprises (TPE) dès 2010 et dans la formation agricole à travers les Écoles Familiales Agricoles (EFA) à partir de 2012. Le programme d'Appui aux petites entreprises rayonnant à Kinshasa s'est efforcé depuis quelques années de toucher de nouveaux publics, notamment les vendeurs de rue et les femmes. Le Programme EFA, mis en œuvre dans le Kongo Central aux alentours de Kisantu a été clôturé en juin 2018 mais capitalise une expérience significative de FAR.

### **Le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)**

Le CIRAD est l'organisme français de recherche agronomique et de coopération internationale pour le développement durable des régions tropicales et méditerranéennes.

Avec ses partenaires, le CIRAD coconstruit des connaissances et des solutions pour inventer des agricultures résilientes dans un monde plus durable et solidaire. Il mobilise la science, l'innovation et la formation afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Il met son expertise au service de tous, des producteurs aux politiques publiques, pour favoriser la protection de la biodiversité, les transitions agroécologiques, la durabilité des systèmes alimentaires durables, la santé (des plantes, des animaux et des écosystèmes), le développement durable des territoires ruraux et leur résilience face au changement climatique.

Le CIRAD a signé un accord de partenariat avec ENABEL et a déjà effectué plusieurs missions dans la Tshopo notamment dans le cadre de la structuration de la filière de l'huile de palme.

### **Réseau International Formation Agricole et Rurale (RIFAR)**

Le RIFAR est une Association créée à l'initiative d'un groupe de professionnels de la formation agricole et rurale (FAR) réunis en 2005 à Ouagadougou au cours de la conférence sur la « formation de masse en milieu rural, élément de réflexion pour la définition d'une politique nationale ». Il compte

actuellement 17 pays membres notamment en Afrique centrale<sup>11</sup> et plus de 1 800 personnes impliquées dans la conception, la gestion, le pilotage, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de dispositifs publics et privés de formation technique et professionnelle agricole

Les membres du réseau se sont fixés comme principale mission de mutualiser leurs expériences et leurs expertises afin de rénover la formation agricole et rurale avec pour finalité de créer de l'emploi rural et de promouvoir une agriculture rémunératrice et durable.

Les actions du réseau à différentes échelles portent sur : (i) l'appui à la structuration et à la gouvernance des réseaux FAR nationaux ; (ii) la mobilisation d'une expertise adaptée pour la rénovation des dispositifs de formation agricole et rurale ; (iii) le renforcement de l'expertise sud notamment à travers la formation des acteurs ; (iv) le partage d'expériences et de connaissances ; (v) la communication et le plaidoyer.

### **L'institut Agro**

Depuis janvier 2020, l'Institut Agro, EPSCP-Grand établissement d'enseignement supérieur dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement regroupe les deux grandes écoles : Agrocampus Ouest et Montpellier SupAgro. L'Institut Agro couvre l'ensemble des filières et thématiques végétales et animales, y compris l'horticulture, l'halieutique et le paysage. Il offre une palette étendue de formations initiales (cursus ingénieur, master, doctorat, licence pro) et continues. Il a vocation à être un acteur de 1er rang, au plan national et international, dans l'accompagnement des transitions agro-écologiques, alimentaires et numériques à travers la formation, la recherche et l'innovation, le renforcement des capacités des acteurs des territoires et des filières, et l'appui à l'enseignement technique agricole, en collaboration avec ses partenaires de recherche (notamment INRAE, IFREMER, CIRAD et IRD), les universités, les entreprises, les collectivités et autres acteurs du monde socio-économique. L'Institut Agro dispose, au sein de son école interne de Montpellier, d'une structure spécialisée, **l'Institut des régions chaudes (IRC)**, dont la mission est de répondre aux problématiques du développement agricole et agroalimentaire durable au Sud. Il oriente ses actions en Afrique pour contribuer à la mise en œuvre des quatre engagements découlant du discours présidentiel de Ouagadougou (novembre 2017) qui sont :

- Soutenir les réformes des dispositifs de formation agricole et rurale en Afrique ;
- Intensifier la mobilité réciproque des étudiants et enseignants ;
- Co-construire un réseau Afrique-France de formations croisées et de doubles diplômes pour l'avenir des filières agricoles, d'élevage, forestières et agroalimentaires ;

Soutenir les jeunes agriculteurs/éleveurs/transformateurs entrepreneurs africains grâce à une pré incubation de leur projet en France et une incubation en Afrique.

### **Gender Links for equality and justice (GL)**

GL est une Organisation Non Gouvernementale qui s'est engagée dans la région de l'Afrique Australe pour une société inclusive, équitable et juste dans laquelle les femmes et les filles dans toute leur diversité exercent leur voix et leur choix, conformément au Protocole de la SADC sur le genre et le développement, et aux instruments régionaux, continentaux et internationaux connexes. Présente dans les 16 pays membres de la SADC, depuis 2011, GL dispose d'une direction en charge des pays francophones à savoir Comores, Madagascar et la République Démocratique de Congo.

GL travaille sur trois domaines différents, la Gouvernance, la justice relative au Genre et les Médias. A part ces programmes, GL travaille également pour la mise en œuvre du protocole de la SADC sur le Genre et le développement et participe activement aux différentes initiatives internationales et nationales pour la promotion du genre, telle que la promotion des Droits Humains, l'intégration du genre dans les institutions de formations, etc.

---

<sup>11</sup> Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Haïti, Madagascar, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie

Type d'appui technique pré-identifié	AUF	CIRAD	IECD	RFAR	Inst. Argo	GL
Accompagnement à l'élaboration ou à l'actualisation des projets de développement des établissements.						
Appuis à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie genre du projet						
Co-élaboration d'un business plan relatif aux services agricoles.						
Evaluation des programmes de formation existants et identification des écarts pédagogiques pour l'intégration des nouveaux contenus.						
Appui à la définition et au développement des contenus complémentaires.						
Appui à la co-construction des outils et supports méthodologiques de planification, de mise en œuvre des formations (cours théoriques, pratiques, stage, etc.), de suivi et d'évaluation des apprentissages avec l'implication des inspecteurs.						
Appui à la co-construction des modules de formation pratique avec une attention particulière sur les thématiques en lien avec le développement durable.						
Détermination participative d'un programme de formation continue et thématique par institut						
Formation pédagogique des enseignants sur l'approche par compétence intégrant le genre.						
Conduite d'une étude définissant les conditions et les modalités d'appui à l'insertion des diplômés porteurs de projet avec une attention particulière portée sur les étudiantes.						
Conception et mise en ligne d'une bibliothèque dématérialisée.						
Conception et réalisation d'outils de communication divers (site internet, flyer, carte de visite, kakemono...)						
Réalisation d'un diagnostic du territoire intégré						
Réalisation d'études filières en lien avec les conclusions du diagnostic du territoire						

Figure 8 : Type d'appui technique pré identifiés par structure.

## Présentation de la MOA

ENABEL est l'agence de développement du gouvernement fédéral belge qui met en œuvre la politique belge en matière de développement international. L'agence accomplit toute mission de service public qui s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le développement durable, en Belgique et à l'étranger.

La politique de développement belge s'articule autour de deux axes politiques centraux :

- Une approche fondée sur les droits humains : le gouvernement choisit de discuter de toute détérioration de ces zones directement avec les pays partenaires concernés et décide éventuellement de maintenir, suspendre ou modifier son aide au développement ;
- Une croissance économique durable et inclusive : stimuler le développement du secteur privé et de l'emploi.

A ces fins et via la signature d'accords de collaboration avec différents services publics belges (universités, centres de recherche), l'agence belge met en valeur son expertise dans plusieurs domaines : Santé, Agriculture, Education, Formation et emploi, Gouvernance, Eau et assainissement, Digitalisation, Genre, Climat et environnement, Energie.

Acteur incontournable de l'appui au développement en RDC, ENABEL gère un portefeuille de programmes varié qui entre dans le cadre du programme bilatéral en cours d'exécution basé sur les orientations stratégiques du Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2010-2013. Ce dernier a été, élargi à travers le Programme Intermédiaire de Coopération 2014-2015 et prolongé par le Programme de Transition 2020-2022. Un plan stratégique pour la période 2023-2027 est en cours d'élaboration.

Secteur	PIC 2010-2013	PIC 2014-2015	Programme de transition	TOTAL
AGRICULTURE	50.875.000	0	11.500.000	62.375.000
DESENCLAVEMENT	63.500.000	0	0	63.500.000
EDUCATION	44.000.000	0	29.000.000	73.000.000
INFRASTRUCTURE & EAU	15.317.100	17.500.000	6.000.000	38.817.100
SANTE	21.800.000	21.500.000	9.500.000	52.800.000
MULTISECTORIEL	35.718.254	3.000.000	10.500.000	49.218.254
<b>Total général</b>	<b>231.210.354</b>	<b>42.000.000</b>	<b>66.500.000</b>	<b>339.710.354</b>

Figure 9 : Tableau synthétique représentant les différents PICs.

Le portefeuille global du programme bilatéral mise en œuvre en RDC depuis 2010 cumule un budget total de 340 millions d'euros (Figure 12). L'appui à l'enseignement technique et formation professionnelle fait partie des 3 secteurs prioritaires avec l'agriculture & le développement durable suivi par la santé. La part relative à l'éducation représente près du ¼ des investissements globaux ce qui souligne sa place prédominante dans le programme bilatéral. Le programme vise à contribuer à un meilleur accès aux jeunes, filles et garçons, à une formation de qualité et à une offre de main d'œuvre qualifiée répondant aux perspectives d'emploi et d'auto-emploi tant formelle que non-formelle.

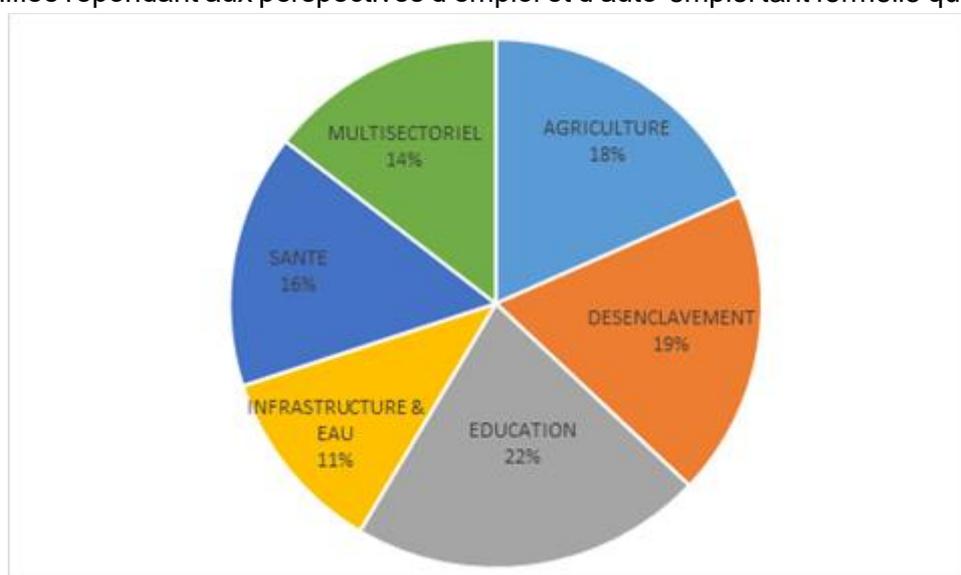


Figure 10 : Tableau synthétique représentant la répartition des budgets par PIC.

Ce portefeuille est complété par des interventions additionnelles et complémentaires financées par d'autres bailleurs pour un montant d'exécution supérieur 20 millions € qui se concentrent dans les domaines de l'environnement et de la santé. Ce portefeuille s'est développé à travers plusieurs bailleurs et partenaires privilégiés : le Fonds National de Réduction des Emissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (FONAREDD), l'Union Européenne (UE) ou encore l'Institut de Médecine Tropicale d'Anvers (IMT). Il se matérialise autant par des accords gré-à-gré que par des participations à des appels à manifestation d'intérêt ouverts.

Cette expérience multi bailleurs couplée à une présence opérationnelle dans la Tshopo sur la thématique de l'éducation conforte le choix de l'AFD de passer par d'un financement à gré-à-gré avec ENABEL pour déployer le projet d'appui à la FAR.

## Mode opératoire et pilotage du projet

### Mode opératoire

L'exécution du projet (gestion fiduciaire des fonds, mise en œuvre technique, planification, reporting...) reposera sur une équipe d'exécution mise en place par ENABEL, mobilisant pour partie le staff d'ENABEL d'ores et déjà basé à Kisangani et à Kinshasa. L'équipe d'exécution bénéficiera d'un backstopping régulier du siège et de la représentation d'ENABEL en RDC. Une assistance technique complémentaire sera mobilisée en fonction des besoins, faisant notamment appel à de l'expertise française au titre des accords de partenariats existants ou en cours de montage d'ENABEL (IRD, CIRAD, Institut Agro...).

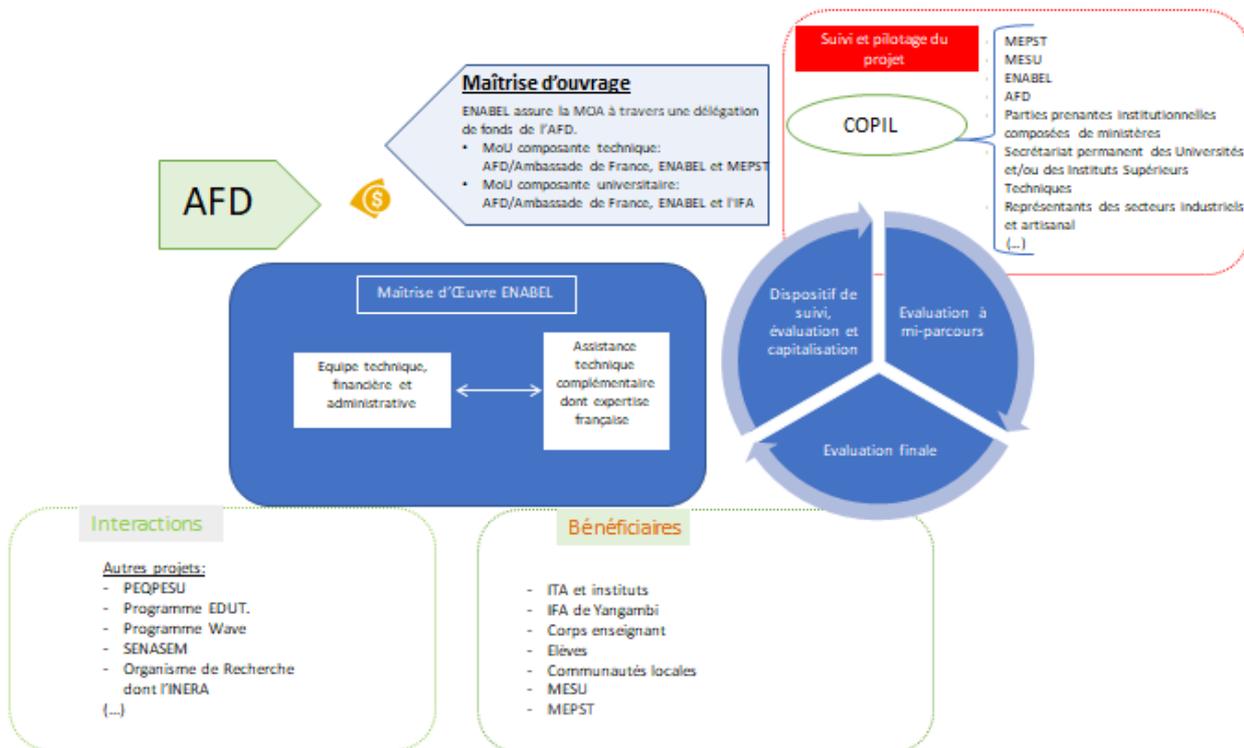


Figure 11 : Représentation schématique du montage institutionnel.

Pour la mise en œuvre des activités, ENABEL pourra également établir des conventions de subsides avec des organisations qui seront identifiées et précisées dans le cadre du DTF. Elle contractualisera également des prestataires sélectionnés par appel d'offres, notamment pour la réalisation des travaux des infrastructures (études, suivi-contrôle et exécution), l'acquisition d'équipements et certaines prestations intellectuelles.

L'ensemble des infrastructures réalisées et équipements acquis dans le cadre du projet seront rétrocédés aux bénéficiaires finaux concernés, après réception définitive et mise en fonctionnement.

Les documents clés du projet correspondront au DTF, intégrant notamment le détail de la programmation technique et financière sur toute la durée d'exécution du projet, ainsi que le Manuel des procédures administratives, comptables et financières du projet (MDP). Ils seront validés par ANO de l'AFD et seront des conditions suspensives au premier versement. Chaque année, ENABEL soumettra à l'ANO de l'AFD une déclinaison prévisionnelle et opérationnelle sous forme de plans annuels de passation des marchés (PPM) et de programmes de travail et budget annuel (PTBA) du projet.

L'exécution du projet est envisagée sur 4 ans. La programmation détaillée sera précisée par ENABEL dans le cadre du dimensionnement opérationnel final, technique et financier, au titre du DTF.

Le mode opératoire de la communication s'inspirera des modalités « communication bailleur » existantes entre l'UE et ENABEL, dans le cadre des projets pour Tiers gérés par cette agence d'exécution. De plus, une ligne de financement dédiée sera prévue dans le budget du projet, pour assurer la production de supports et médias de communication, la couverture et l'organisation des événements et autres inaugurations. Les modalités de communication permettront de mettre en exergue la place de la France (AFD et Ambassade), en particulier au titre du financement, et feront apparaître les logos respectifs. Les DTF et MDP, validés par ANO de l'AFD, contiendront une partie spécifique sur la communication. Des ANO particuliers seront délivrés sur les points clés (logos, trames de support de communication, TDR d'organisation des événements importants...).

### Pilotage du projet / Instances du projet envisagées :

Instance	Composition	Fonctionnement
Comité de pilotage (COFIL)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Représentants provinciaux institutionnels (EPST, MESU, IFA, Ministères de l'agriculture, du développement rural, du genre, du plan...)</li> <li>- Représentants des milieux professionnels (Fédération des entreprises du Congo – FEC, Union des producteurs de la province de Kisangani...)</li> <li>- Représentants des partenaires techniques et financiers (PTF) : AFD, ENABEL, CIFOR...</li> <li>- Représentants du comité des parents d'élèves</li> <li>- Invités « es qualité » en fonction des sujets abordés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquence : semestrielle</li> <li>- Présidence : présidence tournante EPST, IFA, FEC</li> <li>- Secrétariat : ENABEL</li> <li>- Mandat : orientations stratégiques du projet, mise en cohérence avec les politiques sectorielles, suivi de la mise en œuvre des activités et de l'appropriation par les parties, validation du reporting et de la planification techniques et financiers du projet</li> </ul>
Comité de coordination technique provincial	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur provincial EPST</li> <li>- Recteur de l'IFA</li> <li>- Représentant des équipes projets de chaque établissement concerné</li> <li>- Equipe d'exécution technique ENABEL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquence ; trimestrielle, en fonction des besoins</li> <li>- Présidence : ENABEL</li> <li>- Localisation : tournante dans les différents établissements concernés</li> <li>- Mandat : suivi opérationnel et technique de la mise en œuvre du projet</li> </ul>

Figure 12 : Composition et fonctionnement des instances du projet.

### 3.4. Indicateurs et dispositifs de suivi évaluation

Les métras indicateurs envisagés pour le projet sont les suivants :

- Nombre de bénéficiaires totaux du projet ;
- Nombre de bénéficiaires de biens et services essentiels du projet ;
- Nombre de personnes dont la résilience climatique est accrue par le projet.

Les principaux indicateurs agrégeables sont :

- Nombre de bénéficiaires de formations (techniques, supérieurs, professionnalisantes) soutenus ;
- Nombre de formateurs et tuteurs formés ;
- Nombre de filières créées, réhabilitées ou équipées ou accompagnées ;
- Nombre d'individus accompagnés dans leurs démarches d'insertion professionnelle ;
- Taux de femmes pour les différents indicateurs (quand pertinent).

Les autres indicateurs sont indiqués dans le cadre logique en annexe 2. Les valeurs-cibles de ces indicateurs ainsi que de nouvelles propositions sont attendues dans le cadre du travail de déclinaison opérationnelle, technique et financière du projet, qui sera effectuée par ENABEL au titre de la levée des conditions suspensives au premier versement.

Le suivi technique et financier de la mise en œuvre du projet, ainsi que le système de collecte des données et indicateurs, se baseront sur le système existant de suivi interne d'ENABEL. L'équipe d'exécution technique du projet assurera semestriellement la remise de rapports d'exécution technique et financière pour la période échue, ainsi que de planification technique et financière pour la période à venir. Les rapports d'exécution présenteront à minima : (i) le suivi de la mise en œuvre des activités ; (ii) le suivi financier en termes d'engagements et de dépenses et ; (iv) le tableau de bord actualisé des indicateurs précisant leurs valeurs de référence et leurs valeurs cibles.

Des mécanismes permettant des remontées d'information des populations, pour collecter la perception des bénéficiaires finaux et des non bénéficiaires, seront mis en place. Les analyses contextuelles, ainsi que la revue des indicateurs de suivi permettront d'envisager, si besoin, des réorientations et ajustements dans la mise en œuvre des activités.

Une évaluation externe du projet sera réalisée à mi-parcours et financée sur les fonds du projet. Elle émettra un avis sur les modes opératoires du projet, ses résultats et la qualité de la mise en œuvre des actions. Le projet bénéficiera également d'une évaluation finale externe.

## 4. FINANCEMENT

### 4.1. Coût et plan de financement

Le financement du projet sera assuré par une subvention de l'AFD sur programme 209, d'un montant de 10 MEUR. La décomposition budgétaire (composantes, moyens généraux, divers et imprévus, frais de gestion) est présentée dans le budget du projet (annexe 3).

Coût estimatif du projet - FAISA.	euros	%
R1: Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR et des instituts accompagnés sont améliorés en intégrant une dimension transversale genre	1 103 000	11%
R2 : Les apprenants accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire	3 718 000	37%
R3 : Les apprenant.e.s sont accompagnés à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes	1 000 000	10%
R4 : Les instituts intègrent les besoins du territoire et développent une offre de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives	1 297 000	13%
Moyens Généraux	2 077 794	21%
Divers et imprévus	150 000	2%
Frais de gestion	654 206	7%
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 000</b>	<b>100%</b>

Figure 13 : Répartition indicative du budget qui sera affiné dans le DPETF d'ENABEL.

Plan de financement envisagé	Montant en millions d'euros	%
AFD	10	100
Autofinancement	0	
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>100</b>

Figure 14 : Plan de financement envisagé.

### 4.2. Principales conditions suspensives et engagements

Principales conditions suspensives au premier versement :

- Validation par ANO de l'AFD du document programme d'exécution technique et financière (DTF) élaborés par ENABEL.
- Signature de la convention de financement entre l'AFD et ENABEL.
- Ouverture du compte projet dans une banque agréée par l'AFD.

#### Principaux engagements particuliers :

- Signature des Mémoires of Understanding avec le MEPST et l'IFA, élaborés par ENABEL.
- Suivi de la mise en œuvre de l'approche transversale genre, en lien avec les institutions membres.

#### 4.3. Schéma fiduciaire

ENABEL a reçu l'accréditation « six piliers » de l'UE. Les modalités de passation de marchés, d'audit et de conformité LCB-FT ont été examinées et validées par l'AFD dans le cadre de précédents projets octroyés à ENABEL (CBJ1254 et CML1446).

La cellule d'appui à la passation de marchés a validé l'application des règles de passation de marchés d'ENABEL, auxquelles s'ajouteront (i) la publication des dossiers d'appels d'offres internationaux sur dgMarket, en plus des médias prévus dans les procédures d'ENABEL, (ii) l'intégration de la déclaration d'intégrité au format AFD dans les dossiers d'appels d'offre, (iii) la communication à l'AFD d'un plan de passation de marché.

Le projet fera l'objet d'audits annuels externes (financiers et de passation de marchés), ainsi que de contrôle des dossiers de demande de réapprovisionnement / versement (incluant la revue des justificatifs et des pièces constitutives des demandes, pour la levée des conditions suspensives aux réapprovisionnement / versements).

Les versements seront effectués sous forme de tranches annuelles versées sur le compte d'ENABEL, sur la base du rapport d'exécution technique et financière de la période précédente, de la programmation technique d'activités de la période suivante, et du dernier rapport d'audit en date.

## 5. EVALUATION DES RISQUES

La mise en œuvre du projet GIFT est sujette à des risques qui pourraient impacter le bon déroulement des activités, les dynamiques entre les différents acteurs et plus généralement compromettre l'atteinte des résultats. L'objectif de cette section est de décrire les risques qui peuvent affecter le projet et présenter les processus de mitigation adoptés.

### 5.1. Risques pays

Les risques associés sont principalement liés à la stabilité de la situation politique et sociale du pays. Le pays est en proie à une instabilité politique chronique particulièrement à l'est du pays. Les tensions politiques et les blocages institutionnels liés et/ou consécutifs à la gouvernance du pays entre les groupements politiques sont nombreux. L'élection présidentielle prévue en 2023 pourrait induire une dégradation de la situation sécuritaire au niveau national et dans la Tshopo. L'évolution de la situation sanitaire liée à la crise COVID, qui a induit des impacts socio-économiques importants, reste inconnue et pourrait affecter le bon déroulement du projet.

Les risques sécuritaires devront être mitigés par une veille active couplée à un plan d'évacuation du personnel. Le projet devra mettre en place des mesures sanitaires en adéquation avec les recommandations de l'OMS et les règles sanitaires nationales dans le cadre de la réponse au COVID-19 (distanciation sociale, hygiène des mains, port du masque...).

### 5.2. Risques techniques

Les risques techniques sont en premier lieu liés à la faiblesse institutionnelle des ministères de tutelles. Le MEPST a traversé une crise qui a conduit les PTF à plus de réserve. Cette faiblesse est compensée par l'attribution du rôle de MOA et MDO à ENABEL et par la mise en place d'une équipe d'exécution technique et financière du projet couplée à un dispositif conséquent d'assistance technique. Le risque de substitution par l'Assistance Technique est compensé par une dimension forte qui mise sur le transfert de capacités aux différentes parties prenantes.

L'ancrage du projet au sein des Ministères ciblés et une implication importante des personnels enseignants sont des conditions indispensables pour en assurer la pérennité. La mobilisation des ministères de tutelle se fera dans un premier temps à travers la signature de MoU puis par leur intégration au COPIL. Dans le cadre des accords passés entre ENABEL, le MESU (via l'IFA) et le MEPST et les instituts concernés, il est attendu de définir des clauses de mobilisation du personnel enseignant notamment pour éviter une rotation trop importante. La sous-qualification d'un bon nombre d'enseignants ainsi que la dévalorisation de la fonction enseignante seront pris en considération à travers un programme de formation continue et la rémunération des heures supplémentaires nécessaires à la mise en œuvre de certaines activités comme le soutien scolaire.

La dimension genre du projet qui vise des changements profonds aux niveaux institutionnel, de la FAR mais aussi des communautés, représente un défi dans le contexte de la RDC marqué par des inégalités profondes entre hommes et femmes. Il est essentiel que les représentants des organes de gouvernance adhèrent à la dimension genre du projet et mobilisent des ressources humaines et financières pour promouvoir l'égalité entre sexe. L'équipe projet inclut un point focal genre qui accompagnera à plein temps les parties prenantes dans la transition attendue. Par ailleurs, une assistance technique internationale pourra être disponibilisée pour accompagner ENABEL dans l'intégration systémique du genre.

### 5.3. Risques institutionnels et juridiques

L'éducation et la formation sont gérées de façon transversale par plusieurs ministères sectoriels et autres acteurs institutionnels et non institutionnels (Ministères, organismes publics et privés). Cette situation peut être à la base de conflits entre les différents ministères et institutions impliqués dans la mise en œuvre du projet. Un cadre de concertation interministériel dans la gestion du projet permettra de renforcer la synergie et la complémentarité entre les acteurs. Les parties prenantes institutionnelles ont été intégrées à la conception et au dimensionnement du projet. La gestion des partenariats institutionnels se fera à travers des procédures déjà éprouvées par ENABEL (signature de MoU). La question de la propriété immobilière a été prise en compte par l'étude de faisabilité dans le cadre des projets de construction et de rénovation d'infrastructures.

Les risques institutionnels sont principalement liés à la capacité et à la volonté des parties prenantes, notamment les ministères de tutelles et les institutions de formation, de prendre les dispositions permettant de pérenniser institutionnellement et financièrement le dispositif de formation, en cohérence avec les politiques sectorielles nationales. Des investigations seront menées dans le cadre du résultat 1 afin de proposer des actions permettant de limiter ces risques et incluant la perspective de mise en place de système de financement pérenne de la FAR. Par ailleurs, la durabilité des interventions est garantie par l'implication des partenaires ministériels dans sa mise en œuvre et par l'absence de toute forme de substitution.

### 5.4. Risques environnementaux et sociaux

Les risques environnementaux et sociaux sont considérés comme minimes compte tenu de la nature des activités prévues dans le cadre du présent projet. Un cadre de gestion environnemental et social a été élaboré lors de la faisabilité puis validé par l'AFD. Les ressources budgétaires nécessaires à sa mise en œuvre ont été intégrées au budget du projet.

### 5.5. Risques climatiques

Les risques climatiques sont principalement liés à la faible capacité de résilience des populations. Ces risques sont d'autant plus importants pour les populations rurales qui sont considérées comme plus vulnérables. Le projet, à travers les résultats 2, 3 et 4, entend favoriser la résilience climatique des foyers agricoles à travers l'appropriation de pratiques durables et ce à plusieurs niveaux : 1/ aux niveaux de la FAR à travers le développement des compétences des formateurs et la mise en œuvre de formations complémentaires destinées aux apprenant.e.s ; 2/ Sur le terrain à travers des appuis techniques décentralisés sous la responsabilité des instituts bénéficiaires et la promotion de projets professionnels à vocation agroécologique.

### 5.6. Risques liés à la gestion du financement en délégation

La gestion des fonds délégués aux instituts de formation représente un risque important. Les instituts seront accompagnés à améliorer leur gestion financière à travers un renforcement des compétences administratives couplé à un coaching continu (Résultat 1). Les résultats attendus dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance assureront une gestion transparente des moyens financiers, matériels et humains.

## 6. CALENDRIER

### 6.1. Chronogramme pluriannuel du projet

	Année 1				Année 2				Année 3				Année 4			
	T1	T2	T3	T4												
<b>R1: Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR et des instituts accompagnés sont améliorés en intégrant une dimension transversale genre</b>																
Activité 1.1 : Révision/élaboration des projets d'établissement inclusifs intégrant les besoins du territoire																
Activité 1.2 : Amélioration de la gestion administrative et financière des établissements et de l'optimisation des ressources (humaines et financière)																
Activité 1.3 : Amélioration de la gouvernance des instituts et de la formation agricole et rurale aux différents niveaux en favorisant la participation active des femmes																
Activité 1.4 : Accompagnement à la définition et à l'opérationnalisation des stratégies genre au niveau central, provincial et des instituts																
<b>R2 : Les apprenants accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire</b>																
Activité 2.1 : Amélioration des infrastructures et du matériel didactiques et pédagogiques																
Activité 2.2 : Mise en place de système assurant la rétention, la réussite et promouvant l'égalité																
Activité 2.3 : Enrichissement et adaptation des programmes de formation et des modules pratiques pour assurer le développement des compétences en adéquation aux enjeux économiques, agroécologiques, climatiques et aux besoins du marché de l'emploi au niveau territorial																
Activité 2.4 : Renforcement de compétences des enseignant.e.s en lien avec la pratique et le développement de compétences en agroécologie, agroforesterie																
<b>R3 : Les apprenant.e.s sont accompagnés à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes</b>																
Activité 3.1 : Renforcement et amélioration du système de stage permettant le développement de compétences académiques et professionnelles																
Activité 3.2 : Mise en place effective de cellules orientation-emploi au sein des instituts en lien avec les structures du territoire																



## 7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Ce dernier livrable correspond à un travail de mise en commun des conclusions de l'étude de faisabilité et des objectifs de planification opérationnelle du projet par ENABEL en vue de la conception de la FPP de l'AFD. Le cadre logique (annexe 2) et le budget (annexe 3) sont le fruit de ces efforts de mutualisation.

Les points suivants sont à prendre en considération dans le dimensionnement final du projet qui sera conçu par ENABEL dans le cadre du DTF.

- Le budget de la faisabilité a été construit sur la base d'un taux de gestion administrative à 7% (et non 9% dans le budget d'ENABEL). Compte tenu du montant total du budget (10 millions), du montant de gestion actuel (20%) et des précédents dans le cadre des conventions de financement passées entre ENABEL et l'AFD, l'AFD devra rester attentive afin de maintenir un taux optimal.
- Le budget dédié aux infrastructures a été majoré à la demande d'ENABEL (+40% par rapport à l'étude infras réalisée dans le cadre de la faisabilité).
- La rénovation du laboratoire de l'IFA Yangambi a été incluse sans une analyse détaillée des besoins (100Keuros).
- Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance des instituts, il est primordial de mettre en place un système d'appui continu dans les domaines de la gestion administrative, financière et comptable, de la formation du personnel et de l'intégration du genre. L'équipe technique d'ENABEL devra donc avoir des objectifs de temps passé sur le terrain pour garantir un accompagnement adéquat.
- Compte tenu du dimensionnement systémique de la composante genre, ENABEL devra, en plus de la mobilisation d'un expert national à temps plein, recourir à une expertise externe qui l'accompagnera entre autres, dans la conception et la réalisation de la stratégie genre du projet.
- Les efforts d'amélioration de la gouvernance de la FAR, qui se résument actuellement à l'activité 1.3 alors qu'ils étaient présentés sous la forme d'un résultat dans l'étude de faisabilité provisoire, doivent aboutir à des recommandations concrètes vectrices de la pérennisation du système de la FAR au niveau national. Il faut souligner que ce projet FAR constitue une expérience pilote dont les résultats devront être capitalisés dans une stratégie de refonte de la FAR plus globale. Cela souligne l'importance d'intégrer un résultat probant en vue de la pérennisation du système. La pertinence de la conception participative d'un document cadre devra être étudiée.
- Dans le cadre de sa stratégie éducative, ENABEL souhaite intégrer des outils informatiques pour améliorer la gestion administrative et financière des instituts. Compte tenu des lacunes actuelles du personnel en la matière, des difficultés d'accès à l'électricité, et de l'absence de point de maintenance informatique dans les zones les plus reculées, cette stratégie semble peu adaptée au contexte rural. Une formation adéquate et un plan de pérennisation du système informatique sont essentiels pour inscrire cette action dans le long terme.
- ENABEL souhaite capitaliser son expérience relative aux incubateurs pour assurer une meilleure insertion professionnelle des apprenant.e.s. Cette approche, qui semble pertinente pour les instituts urbains, paraît peu adéquate pour les instituts situés en zone plus isolée.

Dans le cas où ce choix se confirme, la question de la pérennité des incubateurs devra être aussi résolue. Il faut souligner également que l'insertion professionnelle via les incubateurs exige une démarche rigoureuse auprès du GUCE (guichet unique de création d'entreprise). Enabel devra s'assurer que cette connexion incubateurs – GUCE est bien prise en compte dans la stratégie d'insertion du projet. Les coûts inhérents aux démarches auprès du GUCE devraient être aussi pris en compte.

## 8. BIBLIOGRAPHIE

1. AFD (2019). Pré diagnostic de la FAR en RDC, rapport de mission
2. ANAPI – Agence Nationale pour la Promotion des Investissements – (2016). Investir dans le secteur agricole en République Démocratique du Congo, Cahier Sectoriel, Kinshasa.
3. Banque mondiale (Mai 2018). Revue du secteur agricole. La puissance à venir de l’Afrique.
4. Banque Mondiale (2015). Revue Diagnostique des Dépenses publiques du secteur agricole et rural 2007-2013, RDC.
5. Ergo André-Bernard (1986). Enseignement et formation agricoles au Congo belge
6. ERAIFT (2019) Etat des lieux des acteurs de la filière forêt bois en République Démocratique du Congo, 2019
7. FAO (2020). Profil genre dans le secteur de l’agriculture et du développement rural
8. FPM (Fonds pour l’Inclusion Financière) (2017). Province agricole (opportunités d’investissement pour les institutions financières dans la province du Kwilu: actualisation de l’étude de 2012.
9. INS (2017-2018). Enquête par grappes à indicateurs multiples, rapport de résultats de l’enquête. Kinshasa, République Démocratique du Congo.
10. Kanyinda Biduaya Eugene (2018). L’observation de la relation formation-emploi dans le contexte congolais : l’étude de population des diplômés Bac+5 produits par le système universitaire local et leurs stratégies d’insertion : cas de diplômés de filières techniques à Kinshasa, de 2015 à 2017, Bordeaux
11. Ministère de l’Agriculture/RDC (2018-2019). Évaluation de la Campagne Agricole, Impact des Maladies Zoo-phytosanitaires, Sécurité Alimentaire et nutritionnelle.
12. Ministère de l’Agriculture et du Développement rural (RDC), Plan national d’investissement agricole PNIA 2013-2020.
13. Ministère de l’Enseignement Primaire Secondaire et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté Ministère de l’Enseignement Technique et Professionnel (2014). Rapport d’Etat du Système Educatif National (RESEN)
14. Ministère du Plan (RDC) (2019). Programme National Stratégique de Développement (PNSD - 2019-2023).
15. Ministère de l’Enseignement Primaire Secondaire et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté Ministère de l’Enseignement Technique et Professionnel Ministère de l’Enseignement Supérieur et Universitaire Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale (2016). Stratégie sectorielle de l’éducation et de la formation 2016 – 2025).
16. Omasombo Tshonda, Jean (2020). Tshopo laborieuse construction politico-administrative coloniale muée en bastion du nationalisme congolais, MRAC, Tervuren.
17. Plan National Stratégique de Développement 2019-2023.
18. Programme des Nations Unies pour le développement, Priorité de développement 2017-2021.

## Annexe 1 : Présentation synthétique des principaux projets et programme mis en œuvre en RDC.

Intitulé	Brève description	Liens potentiels avec le projet	Modalités potentielles de mise en œuvre des synergies
<p>PROJET D'ENTREPRENARIAT DES JEUNES DANS L'AGRICULTURE ET L'AGRO-BUSINESS (PEJAB)</p> <p>SOW Aminata a.sow@afdb.org</p>	<p>Bailleur principal : Banque Africaine de Développement - 40 MU.A</p> <p>Mise en œuvre : Ministère des Finances et du Budget et Ministère de l'Agriculture</p> <p>Période : 2017 à 2022</p> <p>Zone d'intervention : Nationale</p> <p>L'objectif global du projet est de promouvoir la création par des jeunes diplômés, d'entreprises rentables, intégrées dans les filières agropastorales porteuses. Les objectifs spécifiques sont la réduction du chômage des jeunes dans la zone d'intervention, l'amélioration de la valeur ajoutée du secteur agricole dans la zone ciblée et l'amélioration de l'accès aux financements dans le secteur agricole pour les jeunes.</p>	<p>Pas de lien direct avec le PEJAB qui devrait se terminer au démarrage du projet FAR mais une expérience à capitaliser.</p>	<p>Partage de rapports.</p>

Intitulé	Brève description	Liens potentiels avec le projet	Modalités potentielles de mise en œuvre des synergies
<p>PROGRAMME D'APPUI A LA MISE EN VALEUR DURABLE DES ZONES DE SAVANES ET DE FORETS DEGRADEES (SAVANES)</p> <p>Mathieu AUGER SCHWARTZENBERG augerschwartzenbergm@afd.fr</p>	<p>Bailleur principal : AFD - 15MUS\$</p>	<p>Les instituts de formation ainsi que les jeunes diplômés sont potentiellement éligibles à l'appuis du programme. Les instituts techniques et universitaires sont de potentiels relais pour promouvoir l'innovation agricole et assurer le suivi technique des alliances productives. Les instituts techniques et universitaires sont de potentiels relais pour appuyer les alliances productives locales à présenter des projets. Les entreprises et leurs réseaux soutenus par le programme Savane sont vecteurs de formations appliquées (stage, formation alternée) et</p>	<p>Des conventions (de stage, de formation alternée) sont envisageables entre les instituts et les opérateurs économiques. Des conventions de partenariat ou de service sont envisageables entre les instituts et le programme Savane pour promouvoir ou étudier des innovations agricoles. Des conventions de services sont envisageables entre les instituts et les alliances productives sélectionnées par le programme dans le cadre du suivi.</p>
	<p>Mise en œuvre : UGP à préciser</p>		
	<p>Période : 2021 à 2025</p>		
	<p>Zone d'intervention : Tshopo et Kwilu</p>		

Intitulé	Brève description	Liens potentiels avec le projet	Modalités potentielles de mise en œuvre des synergies
	<p>Le programme SAVANES vise à « contribuer, par une offre de services améliorée, à l'appropriation, par les exploitations et PME agricoles, de pratiques durables de mise en valeur des terres de savanes et de forêts dégradées, afin de consolider les économies locales, maintenir les paysages forestiers et atténuer la pression sur la ressource forestière ». Le programme cible la création et/ou l'appui à la création d'alliances productives composées d'exploitations agricoles intégrées dans des réseaux d'OPA, ainsi que des PME agricoles, des opérateurs économiques des filières ou des concessionnaires forestiers et un opérateur de conseil. Ces alliances proposeront des projets établis sur des modèles d'investissement inclusifs qui associeront des financements d'apports personnels, des crédits et/ou des subventions. La stratégie d'intervention repose sur le développement d'une offre de services de conseil et de financement aux exploitations et PME agricoles, adaptée aux réalités du secteur agricole et portée par le secteur privé.</p>	<p>représente de potentiels employeurs formels.</p>	<p>Des représentants du programme Savane peuvent être intégrés à la plateforme de concertation. Partage de rapports. Partage de bonnes pratiques sur les risques de gestion financière.</p>
<p><b><u>PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE L'INPP.</u></b></p> <p>annof@afd.fr</p>	<p>Bailleur principal : AFD</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase 1 : 6 millions d'euros (clôturé)</li> <li>• Phase 2 : 22 millions d'euros (C2D) en cours</li> <li>• Phase 3 : 5 millions d'euros (C2D) en cours</li> </ul> <p>Mise en œuvre : Directions provinciales de l'INPP</p>	<p>L'INPP pourrait être intégré dans la réflexion que le projet va avoir sur les curriculums de formation. Par ailleurs des formations complémentaires pourraient être envisagées aussi bien pour les jeunes diplômés que pour les professeurs notamment dans le</p>	<p>Des conventions (de stage, de formation) sont envisageables entre les instituts et l'INPP de Kisangani. Un représentant de l'INPP pourrait être invité au COPIL du projet.</p>

Intitulé	Brève description	Liens potentiels avec le projet	Modalités potentielles de mise en œuvre des synergies
	<p>Période : De 2013 à nos jours.</p> <p>Zone d'intervention : Territoire national.</p> <p>Objectifs du projet : Participer au développement économique et social en RDC, en renforçant le capital humain par le biais d'une offre de formation professionnelle adaptée aux besoins de qualifications professionnelles du marché de l'emploi des secteurs formels et informels. Les actions ciblent l'appui à l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP), organisme national de formation professionnelle.</p> <p>Activités : Améliorer la qualité des formations et leur adéquation avec les besoins du tissu économique. Moderniser des prestations et des équipements des centres provinciaux. Renforcer les capacités de gestion et de pilotage de l'INPP et des centres provinciaux. Mettre en œuvre un Fonds d'Innovation en formation.</p>	<p>domaine de la transformation et la conservation de produits agricoles.</p>	

Intitulé	Brève description	Liens potentiels avec le projet	Modalités potentielles de mise en œuvre des synergies
<p>PROGRAMME D'APPUI AUX POLES D'APPROVISIONNEMENT DE KINSHASA EN PRODUITS VIVRIERS ET MARAICHERS (PAPAKIN)</p> <p>contact@papakin.cd ugp@papakin.cd +243 812 404 348 kikwit@papakin.cd</p>	<p>Bailleur principal : Fonds International de Développement Agricole (FIDA) -</p>	<p>Des interactions ne sont envisageables que dans le Kwilu.</p>	<p>Des conventions (de stage, de formation alternée) sont envisageables entre les instituts et les OP. Des conventions de partenariat ou de service sont envisageables entre les instituts et les OP pour promouvoir ou étudier des innovations agricoles (notamment dans le cadre de la production de semences ou boutures). Si le projet est prolongé, des représentants du programme PAPAKIN peuvent être intégrés à la plateforme de concertation. Partage de rapports. Partage de bonnes pratiques sur les risques de gestion financière.</p>
	<p>Mise en œuvre :</p>		
	<p>Période : 2012 à 2022</p>		
	<p>Zone d'intervention : les territoires de Madimba, Mbanza Ngungu et Songololo (District de Lukaya et Cataractes) dans la Province du Kongo Central ; les territoires du Bulungu, d'Idiofa et Gungu dans la Province du Kwilu</p>		
	<p>L'objectif global est de contribuer de manière durable à l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des paysans producteurs. L'objectif spécifique est d'améliorer les niveaux de production et de participation dans les circuits de commercialisation de pôle d'approvisionnement en produits maraîchers et vivriers de la ville de Kinshasa. L'approche d'intervention est basée sur le partenariat avec les unions comme porte étendard pour atteindre les ménages regroupés en OP (organisation paysanne). Le partenariat public-privé est aussi au centre de la stratégie de mise en œuvre. Le projet renforce les capacités de production de ces unions à travers la vulgarisation de variétés et techniques améliorées dans les champs écoles paysans (80 op maraîchers et 600 op vivriers).</p>		

Intitulé	Brève description	Liens potentiels avec le projet	Modalités potentielles de mise en œuvre des synergies
<p>PROJET D'EDUCATION POUR LA QUALITE ET LA PERTINENCE DES ENSEIGNEMENTS AUX NIVEAUX SECONDAIRE ET UNIVERSITAIRE (PEQPESU)</p>	<p>Bailleur principal : La Banque Mondiale - 200MUS\$ (130 crédits et 70 don)</p>	<p>Valoriser les contrats de performances signés avec Faculté des Sciences de l'Université de Kisangani et Institut Facultaire des Sciences Agronomiques de Yangambi. Mettre à disposition des instituts le matériel pédagogique développé par le PEQPESU. Mettre à profit les curricula de formation développés par le PEQPESU. Capitaliser l'expérience de Plan de Développement de l'Etablissement (PDE) Exploiter les différents référentiels métiers, formation et évaluation développés pour l'enseignement technique agricole</p>	<p>A déterminer en fonction de la reconduite ou non du PEQPESU. Partage de rapports. Partage de bonnes pratiques sur les risques de gestion financière.</p>
	<p>Mise en œuvre : Unités Techniques d'Appui (UTA) pour le MEPSP et d'une Équipe de Gestion de Projet (EGP) pour le MESU</p>		
	<p>Période : 2011 – 2016</p>		
	<p>Zone d'intervention : Kwango, Kwilu, Tshopo, Ituri, Haut-Uélé, Haut-Katanga, Lualaba, Kasai Central, Kasai, Équateur, Sud Ubangi et Kinshasa</p>		
	<p>Le PEQPESU a deux objectifs : (i) Améliorer l'enseignement et l'apprentissage des mathématiques et des sciences dans l'enseignement secondaire ; (ii) Renforcer la pertinence de l'Enseignement Technique et Professionnel dans les secteurs prioritaires des niveaux d'enseignement secondaire et universitaire. Pour l'ETP, les activités s'articuleront autour de la mise en place d'un cadre de politique stratégique cohérent pour l'ETP, la mise à disposition auprès des partenaires publics et privés de la convention de partenariat entre le monde éducatif et celui du travail, l'introduction d'un nouveau modèle de gestion et de fonctionnement dans 18 établissements de l'ETP, un développement d'un cadre national de certification et de qualification, la modernisation des curricula des filières ciblées par le projet et l'organisation des formations de renforcements des compétences sur les nouvelles approches pédagogiques ainsi que la subvention des 18 plans de développement des établissements de l'ETP retenus. Au sein du MESU, il s'agit d'élaborer le cadre normatif du système LMD (Licence, Master, Doctorat) ; consolider et finaliser des contrats de performance des 11</p>		

Intitulé	Brève description	Liens potentiels avec le projet	Modalités potentielles de mise en œuvre des synergies
	établissements d'enseignement supérieur et universitaire ; suivre la mise en place de l'ANAQ (Agence Nationale d'Assurance Qualité).		
<p>PROJET INTEGRE REDD DANS LES BASSINS DE MBUJI-MAYI/KANANGA ET DE KISANGANI (PIREDD/MBKIS)</p> <p>Clément Vangu Lutete +243818843278 - 827856777 ucpif.rdc@gmail.com</p>	<p>Bailleur principal :</p> <p>Mise en œuvre : BASSIN DE KISANGANI : GROUPEMENT ONG OCEAN – OSAPY– ADIKIS</p> <p>Période : 2015 à 2022</p> <p>Zone d'intervention : -Mbuji-Mayi/Miabi, Mbuji-Mayi/Mabaya et Mbuji-Mayi /Mwene-Ditu, -Kananga-Kazumba et Kananga-Lac Munkamba, -Territoire de Banalia (Site de Bengamisa), Territoire d'Opala (Site de Yaleko) et le Secteur de Lubuya-Bera (Kisangani &amp; son hinterland et la Réserve forestière de Masako).</p> <p>Le PIREDD/MBKIS a pour objectif global de réduire les émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation et de la dégradation des forêts tout en contribuant à la réduction de la pauvreté des populations dans les Bassins de Mbuji-Mayi, Kananga et de Kisangani. La composante 2 du projet intègre un appui à l'agriculture durable (La promotion des pratiques agricoles durables / La promotion des plans locaux d'utilisation des terres / L'appui au mécanisme de sécurisation foncière / Les mesures d'accompagnement des plans de développement local)</p>	<p>Capitalisation des expériences d'appui agricole et notamment des mécanismes de sécurisation foncière et des plans locaux d'utilisation des terres dans la région de Yangambi.</p> <p>Les ONG en charge de l'exécution du projet peuvent ouvrir des perspectives de stage et/ou d'emplois.</p> <p>Les instituts de formation visés par le projet FAR peuvent se positionner pour poursuivre l'assistance technique aux populations après la fin du projet.</p>	<p>Des conventions (de stage, de formation alternée) sont envisageables entre les instituts et les OP. Echanges d'expérience à travers des visites de terrain / groupe de travail sur des questions techniques. Partage de rapports. Partage de bonnes pratiques sur les risques de gestion financière.</p>

Intitulé	Brève description	Liens potentiels avec le projet	Modalités potentielles de mise en œuvre des synergies
PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DANS LE DISTRICT DE LA TSHOPO (PRODAT)	Bailleur principal : ENABEL - 15 Meuros	Capitalisation des leçons apprises et des acquis du projet, complémentarité géographique et harmonisation des approches méthodologiques notamment pour l'intensification agricole durable, les technologies de transformation de produits agricoles et l'accès au matériel génétique amélioré (palmier). Capitalisation et intégration de leurs interventions dans la planification spatiale provinciale.	Des représentants du programme PRODAT peuvent être intégrés à la plateforme de concertation voir au COPIL. Partage de rapports. Partage de bonnes pratiques sur les risques de gestion financière.
	Mise en œuvre : ENABEL		
	Période : 2014-2023		
	Zone d'intervention : Tshopo et Kwilu		
Programme d'appui à l'enseignement technique et à la formation professionnelle dans la province de la Tshopo (EDUT)	Bailleur principal : Contribution de l'Etat Belge – 16 MEUR	Capitalisation des leçons apprises et des acquis du projet, et harmonisation des approches méthodologiques. Capitalisation et intégration de leurs interventions dans la planification spatiale provinciale. Valorisation des RH déjà formées. Intégration des instituts pilotes dans le projet FAR.	Le projet FAR s'inscrit dans la continuité du projet EDUT. Il est important que les recommandations de l'étude de faisabilité soient considérées par l'équipe d'ENABEL afin d'être certain que la clôture du projet EDUT permettra de poser des bases pratiques en vue
	Mise en œuvre : ENABEL		
	Période : 2014-2023		
	Zone d'intervention : Tshopo		
L'objectif principal est de promouvoir une offre de formation technique et professionnelle, tant formelle que non-formelle, répondant aux perspectives d'emploi et d'auto-emploi, permettant à un nombre croissant de jeunes gens et jeunes filles de trouver ou créer un emploi durable.			

Intitulé	Brève description	Liens potentiels avec le projet	Modalités potentielles de mise en œuvre des synergies
	<p>L'intervention a expérimenté avec succès un meilleur accès à la formation pour les jeunes filles et la modalité chantiers-école. Mais les conditions de l'amélioration de l'écosystème en faveur d'une meilleure adéquation formation emploi ne sont pas encore réunies. Leur réunion justifie pleinement la nécessaire consolidation des résultats déjà engrangés mais aussi une réflexion significative de la stratégie de mise en œuvre des résultats. Cette ambition sera rendue possible en se focalisant sur des activités permettant une insertion professionnelle optimisée, en soutenant des processus intégrés et appropriés par les partenaires clés publics ou privés d'articulations renforcées au niveau intersectoriel en vue d'un développement territorial appréhendé de façon systémique et inclusif.</p>	<p>Capitalisation des relations et des montages institutionnels déjà mis en place.</p>	<p>d'assurer des synergies entre les deux projets.</p>
<p>PROJET DE FORMATION RECHERCHE ENVIRONNEMENT DANS LA TSHOPO (FORES)</p>	<p>Bailleur principal : UE - 27M\$</p>	<p>Capitalisation d'expérience notamment sur l'appui aux perspectives socio-économiques dans la zone de Yangambi. Valorisation des travaux universitaires et des cursus de formation diplômante mis en place. Forte synergie attendue avec l'IFA et l'ITA de Yangambi. Les instituts de formation peuvent se positionner pour poursuivre l'assistance technique aux populations après la fin du projet.</p>	<p>A déterminer en fonction de la reconduite ou non du projet FORETS. Partage de rapports. Partage de bonnes pratiques sur les risques de gestion financière.</p>
	<p>Mise en œuvre : CIFOR / Université de Kisangani</p>		
	<p>Période : 2017 – 2021</p>		
	<p>Zone d'intervention : Réserve de Yangambi</p>		
	<p>Le projet vise à faire une contribution importante au développement intégré de la Réserve de biosphère de Yangambi. Les objectifs spécifiques sont la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et des services écosystémiques, ainsi que le développement économique local dans la région. Le projet répond à la nécessité de soutenir et sensibiliser les communautés, mais aussi de renforcer les capacités et les ressources humaines locaux à travers de programmes de formation universitaires formels, y compris des programmes de Master et de Doctorat. Le projet comprend des opportunités de</p>		

Intitulé	Brève description	Liens potentiels avec le projet	Modalités potentielles de mise en œuvre des synergies
	développement socio-économique dans une zone d'environ 400 000 hectares proche de Yangambi avec des impacts directs et indirects sur une population d'environ un million de personnes dans les zones urbaines et rurales.		
PROGRAMME D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PRODUCTION AGRICOLE ET DE SUIVI-MONITORING DES UNIONS PAYSANNES POUR L'AGRICULTURE DURABLE	<p>Bailleur principal : Direction Générale de la Coopération au Développement Belgique (DGD)</p> <p>Mise en œuvre : Broederlijk Delen</p> <p>Période : 2017-2020</p> <p>Zone d'intervention : Province du Kwilu (territoire Bulungu et Bagata) et Mai Ndombe (territoire Inongo)</p>	Capitalisation d'expérience notamment sur l'accès au matériel génétique amélioré et l'appui au OP.	Partage de rapports. Partage de bonnes pratiques sur les risques de gestion financière.

Intitulé	Brève description	Liens potentiels avec le projet	Modalités potentielles de mise en œuvre des synergies
	<p>Le programme a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la sécurité alimentaire des ménages agricoles,</li> <li>- Contribuer à l'augmentation de revenu du ménage,</li> <li>- Stimuler l'auto-détermination des organisations paysannes impliquées.</li> <li>- Renforcer les capacités techniques des ménages agricoles membres de 7 unions paysannes de la zone d'intervention en vue de les amener à accroître leurs productions vivrières des filières d'arachide, de maïs et de</li> </ul> <p>En termes d'activités, il s'agit de sensibiliser et accompagner les organisations paysannes au développement de l'entrepreneuriat sur les semences, de la production à la commercialisation des semences pour un accès aux semences de qualité ; à l'apprentissage et l'adoption des techniques culturales résilientes, renforcer les capacités de suivis dans les unions, appuyer la constitution d'un cadre de synergie, et le renforcement du rôle des femmes et jeunes paysans, etc.</p>		
<p>PROGRAMME CENTRAL &amp; WEST AFRICAN VIRUS EPIDEMIOLOGY (WAVE )</p> <p>Prof. MONDE Godefroid +243 991471 +243 852148069 godefroid.monde@wave-center.org</p>	<p>Bailleur principal : Bill &amp; Melinda Gates Foundation (BMGF) and the Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO) of the United Kingdom</p> <p>Mise en œuvre : Institut Facultaire de Yangambi,</p> <p>Période : En cours d'exécution</p> <p>Zone d'intervention : La Tshopo et Kinshasa</p> <p>Contribuer à l'amélioration de la productivité du manioc en Afrique de l'ouest et du centre de façon durable, par la surveillance épidémiologique des champs de manioc et la protection de sa culture contre les maladies virales.</p>	<p>Perspective intéressante d'intégrer les ITA dans le réseau de surveillance. Mise en réseau ITA / IFA dans le cadre de la mise à disposition de matériel génétique amélioré (production de boutures).</p>	<p>Des conventions de partenariat ou de service sont envisageables entre les ITA et l'IFA.</p>

Intitulé	Brève description	Liens potentiels avec le projet	Modalités potentielles de mise en œuvre des synergies
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire l'état des lieux des acteurs de la filière manioc et des systèmes de vulgarisation</li> <li>- Sensibiliser des agents de vulgarisation / encadreurs agricoles, des associations de producteurs et des multiplicateurs de boutures sur l'existence des maladies du manioc et à l'utilisation de l'application intelligente Nuru pour leur diagnostic participatif</li> <li>- Former des agents de vulgarisation / encadreurs agricoles, des associations de producteurs, les inspecteurs de semences et des multiplicateurs de boutures au diagnostic des maladies du manioc par l'application Nuru et à l'utilisation du matériel végétal sain</li> <li>- Utiliser l'application Nuru en situation réelle</li> <li>- Caractériser au plan moléculaire les agents pathogènes responsables des symptômes suspects ou non reconnus par l'application</li> <li>- Évaluer l'impact socio-économique de la surveillance participative initiée par WAVE</li> </ul>		
Autonomisation des femmes rurales par une agriculture résiliente au changement climatique	60Millions \$US	La Tshopo est concernée par le projet. Des synergies sont donc possibles par exemple dans la mobilisation les OP féminines qui bénéficieront de l'appui du projet. Notamment dans le cadre de l'élaboration des	Partage de bonnes pratiques, possibilité de mobiliser les agricultrices accompagnées dans le cadre du diagnostic agroéconomique et l'élaboration des modules
	Partenaires : ONU Femmes, FAO, ONUDI, UNOPS, UNHABITAT, PAM, FIDA, Ministère de la Femme, Ministère de l'Agriculture, Ministère du Développement rural, Ministère de l'Environnement, Ministère de la Recherche Scientifique, Finlande		
	Période : 2016-2021		

Intitulé	Brève description	Liens potentiels avec le projet	Modalités potentielles de mise en œuvre des synergies
	<p>Zone d'intervention : Phase pilote (2016-2021) mise en œuvre dans six provinces : Kinshasa, Sud-Kivu, Sud Ubangi, Tanganyika, Tshopo, Kasai Central. 210 sites sélectionnés suivant plusieurs critères : démographie, prédominance de ménages paysans, leur localisation dans diverses zones agroécologiques, potentielle contribution à la préservation du capital forestier par l'introduction de pratiques innovantes.</p> <p>Finalité : Autonomisation économique des femmes rurales à travers des systèmes de production agricole durables et résilients au changement climatique. Le projet cible en phase pilote 600 000 femmes agricultrices vivant en milieu rural.</p> <p>Cultures développées : maïs, manioc, haricot, riz, arachide.</p> <p>Projet articulé autour de 4 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accès durable et sécurisé des femmes à la terre ;</li> <li>• L'accès à l'information et aux technologies d'appui à l'agriculture ;</li> <li>• L'accès aux financements avec la création d'une banque de femme ;</li> <li>• L'accès aux activités à forte valeur ajoutée et aux marchés.</li> </ul>	projets d'établissements en tant que parties prenantes du territoire, du mentorat mis en place, de stages, etc...	<p>de formation pratiques destinés aux paysans/paysannes</p> <p>Capitaliser sur les acquis du projet sur la sécurisation des droits des femmes à la terre, à l'accès aux innovations, aux financements et aux marchés dans la perspective de l'accompagnement à l'insertion des jeunes diplômées des FAR. Identifier les jeunes femmes entrepreneures agricoles dans la Tshopo ayant bénéficié des dispositifs de financement inclusif mis en place par le projet et capitaliser sur leurs expériences.</p>
Projet Vas-y Fille ! Valorisation de la scolarisation de la fille	<p>Bailleur principal : UK AID</p> <p>Mise en œuvre : International Rescue Committee (IRC)/ Save the Children/ CRS : Catholic Relief Services</p> <p>Période : 2013-2017</p> <p>Zone d'intervention : Equateur, Lualaba, Haut-Katanga, Tanganyika, Ituri, Kwilu, Lomami , Kasai oriental</p>	Le projet est terminé	Capitaliser sur l'expérience des bourses aux filles, qui couvrait les frais scolaires, les fournitures scolaires et des charges connexes d'une part et la formation

Intitulé	Brève description	Liens potentiels avec le projet	Modalités potentielles de mise en œuvre des synergies
	<p>Principaux résultats du projet : 402 écoles bénéficiaires ; 79923 filles boursières au niveau primaire et 12 923 au secondaire ; 78 059 filles bénéficiaire du tutorat ; 12 823 filles bénéficiaires de cours de rattrapage, 4 412 enseignants formés et 402 comités de parents sensibilisés</p> <p>Objectif : Assurer l'accès et le maintien de filles marginalisées dans le cycle primaire et leur achèvement : à travers</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'accroissement de la capacité financière des familles pour qu'elles puissent supporter la charge d'éducation des filles ;</li> <li>• L'amélioration de la qualité de l'enseignement ;</li> <li>• L'augmentation de la participation communautaire pour assurer l'accès à une éducation de qualité dans un environnement sécurisé pour les filles.</li> </ul> <p>Accroissement de la participation de la société civile dans l'organisation de cours de rattrapage pour les jeunes filles déscolarisées</p> <p>Mise en œuvre (activités): Allocation de bourses aux filles du primaire et secondaire couvrant les frais scolaires, les fournitures scolaires et autres charges connexes Formation des parents dans les groupes d'épargne et de crédit (AVEC+), renforcement économique des familles vulnérables et série de discussions sur la gestion des ressources en faveur de l'éducation des filles et une formation sur l'entreprenariat Tutorat, cours de rattrapage, formation des enseignants COPA (comités de parents) sensibilisés.</p>		<p>des parents dans des groupes d'épargne et de crédit (AVEC+) ; l'implication des parents dans la gestion de l'école</p>

## Annexe 2 : Cadre logique du projet.

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
Finalité	<b>Contribuer au développement socioéconomique inclusif et durable de la RDC en valorisant le capital humain</b>	Nombre de bénéficiaires totaux du projet (+taux de femmes)	SR : NA  C : nb de foyers en lien direct avec les instituts * nb moyen de pers. par foyer + bénéficiaires directs (par sexe)  <i>A préciser lors de l'étude de cadrage</i>	Rapports d'activités du projet  Evaluation à mi-parcours  Evaluation finale	La situation sécuritaire et sanitaire ne se dégrade pas  Les conditions socioéconomiques ne connaissent pas de changements profonds
		Nombre de bénéficiaires de biens et services essentiels du projet (+taux de femmes)	SR : NA  C : 1500 apprenants + 100 professeurs + 100 pers. admin. et institutionnelles + 100 pers. ministère de tutelle + 500 pers. (OP, agriculteurs.trices, etc.)  <i>A préciser lors de l'étude de cadrage</i>		
		Nombre de personnes dont la résilience climatique est accrue par le projet (+taux de femmes)	SR : NA  C : nb de ménage vivant en périphérie des instituts * le nb moyen de pers. par ménage.  <i>A préciser lors de l'étude de cadrage</i>		

	Chaîne de résultats	Indicateurs Objectivement Vérifiables	Situations de référence / valeurs cibles	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
<b>Objectif spécifique (OS)</b>	<b>Contribuer au renforcement de la formation agricole et rurale (FAR) technique et universitaire dans la Tshopo intégrant une approche transversale genre ambitieuse et des pratiques agricoles durables</b>	Nombre de personnes bénéficiant d'une formation (par fonction + taux de femmes)	SR : NA C : 1500 apprenant.e.s + 100 professeurs + 100 pers. 100 pers. admin. et institutionnelles + 100 pers. ministère de tutelle + 500 pers. (dont agriculteurs.trices) + 50 tuteurs	Rapports d'activités du projet Evaluation à mi-parcours	Les représentants des organes de gouvernance adhèrent à la dimension genre du projet et mobilisent des ressources humaines et financières pour induire un changement profond afin de promouvoir l'égalité entre sexe  Le personnel des instituts est mis à disposition, n'est pas muté et adhère à la dimension genre du projet  Les ministères de tutelles sont associés et participent au processus de renforcement qu'ils soutiennent  Les instituts sont en mesure de gérer leur budget d'une manière efficace et transparente
		% d'augmentation du ratio apprenant.e.s/diplomé.e.s (par sexe)	SR : NA C : 30%	Evaluation finale	
		% d'augmentation de diplômé.é.s inséré.e.s en entreprises, en auto-emploi ou poursuivant leurs études universitaires (+taux de femmes)	SR : 10%<X<20% C : 50%		
		Ratio homme femme à des postes de responsabilité dans les organes de gestion (1/5)	SR : 1/5 C : 1/3		
		% de formations créées, réhabilitées, équipées ou accompagnées, destinées à promouvoir la résilience climatique des agriculteurs.trices	SR : NA C : 50%		

	Chaîne de résultats	IOV	SR / VC	Sources et moyens de vérification	Hypothèses critiques (liées au contexte ou programmatique)
Activités	<p><b>R1 : Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR dans la Tshopo et des instituts accompagnés sont améliorés en intégrant une dimension transversale genre</b></p> <p><u>Activité 1.1</u> : Révision/élaboration des projets d'établissement inclusifs intégrant les besoins du territoire</p> <p><u>Activité 1.2</u> : Amélioration de la gestion administrative et financière des établissements et de l'optimisation des ressources (humaines et financière)</p> <p><u>Activité 1.3</u> : Amélioration de la gouvernance des instituts et de la formation agricole et rurale aux différents niveaux en favorisant la participation active des femmes</p> <p><u>Activité 1.4</u> : Accompagnement à la définition et à l'opérationnalisation des stratégies genre au niveau central, provincial et des instituts</p>				<p>Les nouveaux outils sont adoptés par la direction des instituts</p> <p>Le personnel des ministères de tutelles est mis à disposition pour assurer un accompagnement adéquat</p>
	<p><b>R2 : Les apprenant.e.s accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire</b></p> <p><u>Activité 2.1</u> : Amélioration des infrastructures et du matériel didactiques et pédagogiques</p> <p><u>Activité 2.2</u> : Mise en place de système assurant la rétention, la réussite et promouvant l'égalité</p> <p><u>Activité 2.3</u> : Enrichissement et adaptation des programmes de formation et des modules pratiques pour assurer le développement des compétences en adéquation aux enjeux économiques, agroécologiques, climatiques et aux besoins du marché de l'emploi au niveau territorial</p> <p><u>Activité 2.4</u> : Renforcement de compétences des enseignant.e.s en lien avec la pratique et le développement de compétences en agroécologie, agroforesterie</p>				<p>Les estimations des coûts relatifs à la rénovation ou à la construction des infrastructures ne connaissent pas d'augmentations drastiques</p> <p>Une entreprise certifiée est en mesure de fournir le mobilier à un prix compétitif</p> <p>Les familles comprennent et adhèrent aux systèmes de rétentions mise en place</p> <p>Le paiement dématérialisé des bourses est envisageable dans l'ensemble des zones du projet</p> <p>Le matériel agricole est mis à disposition en fonction de la saison de production</p> <p>Les enseignant.e.s acceptent d'être formés en dehors des heures de cours</p>
	<p><b>R3 : Les apprenant.e.s sont accompagnés à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes</b></p> <p><u>Activité 3.1</u> : Renforcement et amélioration du système de stage permettant le développement de compétences académiques et professionnelles</p> <p><u>Activité 3.2</u> : Mise en place effective de cellules orientation-emploi au sein des instituts en lien avec les structures du territoire</p> <p><u>Activité 3.3</u> : Développement de projets professionnels d'insertion au sein des ITA</p> <p><u>Activité 3.4</u> : Renforcement des capacités et accompagnement des enseignants au développement et à l'opérationnalisation des modules entrepreneuriat</p>				<p>Les familles comprennent et adhèrent aux systèmes de PPDI</p> <p>Les PPDI sont de qualité et répondent aux attentes du jury</p> <p>Le paiement dématérialisé des PPDI est envisageable dans l'ensemble des zones du projet</p> <p>Les cellules d'orientation sont opérationnelles (ou rendues opérationnelles)</p> <p>Les enseignant.e.s acceptent d'être formés en dehors des heures de cours</p>
	<p><b>Activités pour R4 : Les instituts intègrent les besoins du territoire et développent une offre de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives</b></p> <p><u>Activité 4.1</u> : Réalisation d'un diagnostic intégré du territoire qui alimente le plan de développement des instituts</p> <p><u>Activité 4.2</u> : Développement d'offre de services au sein des instituts qui répondent aux besoins des territoires et des agriculteurs.trices.</p> <p><u>Activité 4.3</u> : Développement de programmes de recherche-action au sein des instituts qui contribuent à la diffusion de nouvelles techniques agroécologiques</p>				<p>Le personnel enseignant échange de manière régulière avec les parties prenantes du territoire avec une attention particulière portée aux agriculteurs.trices</p> <p>Le matériel agricole est mis à disposition en fonction de la saison de production</p>

## Annexe 3 : Présentation détaillée du budget projet.

Rubriques budgétaire		Unité	Quant.	P.U.	Total	%	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
<b>1</b>	<b>Dimensionnement RH</b>				<b>2 125 938</b>	<b>21%</b>	<b>515 735</b>	<b>568 235</b>	<b>568 235</b>	<b>473 735</b>
	<b>Gestion de projet</b>				<b>928 938</b>	<b>9%</b>	<b>232 235</b>	<b>232 235</b>	<b>232 235</b>	<b>232 235</b>
	<b>Mise en œuvre</b>				<b>1 197 000</b>	<b>12%</b>	<b>283 500</b>	<b>336 000</b>	<b>336 000</b>	<b>241 500</b>
<b>1.1</b>	<b>Opérationnel</b>				<b>1 290 600</b>	<b>13%</b>	<b>306 900</b>	<b>359 400</b>	<b>359 400</b>	<b>264 900</b>
<b>1.1.1</b>	<b>Affectée à la gestion de projet</b>				<b>93 600</b>	<b>1%</b>	<b>23 400</b>	<b>23 400</b>	<b>23 400</b>	<b>23 400</b>
C1	Intervention Manager - Exp	Homme mois	48	1 950	93 600	1%	23 400	23 400	23 400	23 400
<b>1.1.2</b>	<b>Affectée à la mise en oeuvre</b>				<b>1 197 000</b>	<b>12%</b>	<b>283 500</b>	<b>336 000</b>	<b>336 000</b>	<b>241 500</b>
C1/C2	Expert - Chargé de projet et Expert Gouvernance (A5)	Homme mois	48	4 500	216 000	2%	54 000	54 000	54 000	54 000
C2	Coordinateur du projet (national)	Homme mois	48	2 500	120 000	54%	30 000	30 000	30 000	30 000
C1/C2	Expert insertion professionnelle (A4)	Homme mois	42	3 500	147 000	1%	31 500	42 000	42 000	31 500
C1/C2	Expert Ingénierie de formation/pédagogie (A4)	Homme mois	42	3 500	147 000	1%	31 500	42 000	42 000	31 500
C1/C2	Expert technique agricole vétérinaire/agronome (A4)	Homme mois	42	3 500	147 000	1%	31 500	42 000	42 000	31 500
C1/C2	Expert infrastructure (A4)	Homme mois	36	3 500	126 000	1%	42 000	42 000	42 000	
C1/C2	Expert genre (A4)	Homme mois	42	3 500	147 000	1%	31 500	42 000	42 000	31 500
C1/C2	Expert communication et capitalisation (A4)	Homme mois	42	3 500	147 000	1%	31 500	42 000	42 000	31 500
<b>1.2</b>	<b>Support</b>				<b>753 640</b>	<b>8%</b>	<b>188 410</b>	<b>188 410</b>	<b>188 410</b>	<b>188 410</b>
<b>1.1.1</b>	<b>Affectée à la gestion de projet</b>				<b>679 200</b>	<b>7%</b>	<b>169 800</b>	<b>169 800</b>	<b>169 800</b>	<b>169 800</b>
C1/C2	Responsable Logistique (A2)	Homme mois	48	600	28 800	0%	7 200	7 200	7 200	7 200
C1/C2	Logisticien / Magasin (B4)	Homme mois	48	390	18 720	0%	4 680	4 680	4 680	4 680
C1/C2	Nettoyeuse (B1)	Homme mois	96	650	62 400	1%	15 600	15 600	15 600	15 600
C1/C2	Technicien TIC (A1)	Homme mois	48	480	23 040	0%	5 760	5 760	5 760	5 760

C1/C2	Chauffeurs (B2)	Homme mois	72	900	64 800	1%	16 200	16 200	16 200	16 200
C1/C2	Acheteur public (A2)	Homme mois	48	900	43 200	0%	10 800	10 800	10 800	10 800
C1/C2	Comptable (A1)	Homme mois	48	1 600	76 800	1%	19 200	19 200	19 200	19 200
C1/C2	Caissière (B4)	Homme mois	48	390	18 720	0%	4 680	4 680	4 680	4 680
C1/C2	Archiviste (B3)	Homme mois	48	315	15 120	0%	3 780	3 780	3 780	3 780
C1/C2	Secrétaire Coordination & Point focal RH (B4)	Homme mois	48	300	14 400	0%	3 600	3 600	3 600	3 600
C1/C2	RAF ST / CI (A4)	Homme mois	48	1 650	79 200	1%	19 800	19 800	19 800	19 800
C1/C2	RAF (A4)	Homme mois	48	0	-	0%	-	-	-	-
C1/C2	RAFI - Exp	Homme mois	48	2 925	140 400	1%	35 100	35 100	35 100	35 100
C1/C2	Coordonnateur Provincial	Homme mois	48	1 950	93 600	1%	23 400	23 400	23 400	23 400
<b>1.1.2</b>	<b>Affectée à la gestion de projet</b>				<b>74 440</b>	<b>1%</b>	<b>18 610</b>	<b>18 610</b>	<b>18 610</b>	<b>18 610</b>
C1/C2	Conducteur canot rapide (B3)	Homme mois	48	1 050	50 400	1%	12 600	12 600	12 600	12 600
C1/C2	Assistante Marchés publics (A1)	Homme mois	48	480	23 040	0%	5 760	5 760	5 760	5 760
C1/C2	Gestionnaire Subsidés (A2)	Homme mois	48	42	1 000	0%	250	250	250	250
<b>1.3</b>	<b>Représentation</b>				<b>81 698</b>	<b>1%</b>	<b>20 425</b>	<b>20 425</b>	<b>20 425</b>	<b>20 425</b>
<b>1.1.2</b>	<b>Affecté à la gestion du projet</b>				<b>81 698</b>	<b>1%</b>	<b>20 425</b>	<b>20 425</b>	<b>20 425</b>	<b>20 425</b>
C1/C2	ECT agriculture - Exp	Homme mois	48	0	-	0%				
C1/C2	ECA - Expert en contractualisation	Homme mois	48	950	45 600		11 400	11 400	11 400	11 400
C1/C3	Appui ponctuel ECT et Senior Controller	forfait	1	7 298	7 298	0%	1 825	1 825	1 825	1 825
C1/C2	Senior controller - Exp	Homme mois	48	0	-	0%				
C1/C2	Gestionnaire Marché public (A2)	Homme mois	48	600	28 800	0%	7 200	7 200	7 200	7 200
<b>2</b>	<b>Fournitures, produits de base et matériaux (gestion projet)</b>				<b>334 736</b>	<b>3%</b>	<b>115 184</b>	<b>73 184</b>	<b>73 184</b>	<b>73 184</b>
<b>2.1</b>	<b>Bureaux</b>				<b>62 000</b>	<b>1%</b>	<b>47 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>
C1/C2	Equipeement des bureaux	Forfait	1	25 000	25 000	0%	25 000			
C1/C2	Amenagement des bureaux	Forfait	1	17 000	17 000	0%	17 000			

C1/C2	Frais d'expédition	Forfait	1	20 000	20 000	0%	5 000	5 000	5 000	5 000
<b>2.2</b>	<b>Materiel divers</b>				<b>272 736</b>	<b>3%</b>	<b>68 184</b>	<b>68 184</b>	<b>68 184</b>	<b>68 184</b>
C1/C2	Matériel et fournitures informatiques	Forfait mensuel	48	1 132	54 336	1%	13 584	13 584	13 584	13 584
C1/C2	Internet et frais téléphoniques	Forfait mensuel	48	1 950	93 600	1%	23 400	23 400	23 400	23 400
C1/C2	Matériel de communication	Forfait mensuel	48	1 000	48 000	0%	12 000	12 000	12 000	12 000
C1/C2	Gardienage	Forfait mensuel	96	700	67 200	1%	16 800	16 800	16 800	16 800
C1/C2	Matériel (autre) et petit équipement	Forfait mensuel	48	200	9 600	0%	2 400	2 400	2 400	2 400
<b>3</b>	<b>Equipements, vehicules et mobilier, amortissement compris</b>				<b>572 120</b>	<b>6%</b>	<b>266 030</b>	<b>102 030</b>	<b>102 030</b>	<b>102 030</b>
	<b>Gestion de projet</b>				<b>268 440</b>	<b>3%</b>	<b>67 110</b>	<b>67 110</b>	<b>67 110</b>	<b>67 110</b>
	<b>Mise en œuvre</b>				<b>303 680</b>	<b>3%</b>	<b>198 920</b>	<b>34 920</b>	<b>34 920</b>	<b>34 920</b>
<b>3.1</b>	<b>Vehicules et motos</b>				<b>164 000</b>	<b>2%</b>	<b>164 000</b>	-	-	-
<b>3.2.1</b>	<b>Affectée à la mise en oeuvre</b>				<b>164 000</b>	<b>2%</b>	<b>164 000</b>	-	-	-
C1/C2	Toyota land Cruiser totalement équipée (y inclus taxes)	Voiture	1	43 000	43 000	0%	43 000			
C1/C2	Canot rapide	Canot rapide	1	65 000	65 000	1%	65 000			
C1/C2	Motos (y inclus taxes) IFA	Moto	2	4 000	8 000	0%	8 000			
C1/C2	Motos (y inclus taxes) ITA	Moto	8	4 000	32 000	0%	32 000			
C1/C3	Motos (y inclus taxes) projet	Moto	4	4 000	16 000	0%	16 000			
<b>3.2</b>	<b>Fonctionnement bureaux</b>				<b>268 440</b>	<b>3%</b>	<b>67 110</b>	<b>67 110</b>	<b>67 110</b>	<b>67 110</b>
<b>3.2.1</b>	<b>Affectée à la gestion de projet</b>				<b>144 000</b>	<b>1%</b>	<b>36 000</b>	<b>36 000</b>	<b>36 000</b>	<b>36 000</b>
C1	Location de bureau	Forfait mensuel	48	1 800	86 400	1%	21 600	21 600	21 600	21 600
C1/C2	Générateur	Forfait mensuel	48	1 200	57 600	1%	14 400	14 400	14 400	14 400
<b>3.2.2</b>	<b>Affectée à la gestion de projet</b>				<b>124 440</b>	<b>1%</b>	<b>31 110</b>	<b>31 110</b>	<b>31 110</b>	<b>31 110</b>
C1/C2	Frais bancaires	Forfait mensuel	48	250	12 000	0%	3 000	3 000	3 000	3 000
C1/C2	Frais d'expédition	Forfait mensuel	48	480	23 040	0%	5 760	5 760	5 760	5 760
C1/C2	Entretiens et réparations matériel et mobilier	Forfait mensuel	48	165	7 920	0%	1 980	1 980	1 980	1 980
C1/C2	Frais de cantine	Forfait mensuel	48	150	7 200	0%	1 800	1 800	1 800	1 800
C1/C2	Électricité, mazout, gaz, eau	Forfait mensuel	48	200	9 600	0%	2 400	2 400	2 400	2 400

C1/C2	Assurance	Forfait mensuel	48	310	14 880	0%	3 720	3 720	3 720	3 720
C1/C2	Fourniture	Forfait mensuel	48	150	7 200	0%	1 800	1 800	1 800	1 800
C1/C2	Frais de voyage (déplacement/perdiem).	Forfait mensuel	48	688	33 000	0%	8 250	8 250	8 250	8 250
C1/C2	Formation du staff local	Forfait mensuel	48	200	9 600	0%	2 400	2 400	2 400	2 400
<b>3.3</b>	<b>Fonctionnement vehicules et bateaux</b>				<b>139 680</b>	<b>1%</b>	<b>34 920</b>	<b>34 920</b>	<b>34 920</b>	<b>34 920</b>
<b>3.2.1</b>	<b>Affectée à la mise en oeuvre</b>				<b>139 680</b>	<b>1%</b>	<b>34 920</b>	<b>34 920</b>	<b>34 920</b>	<b>34 920</b>
C1/C2	Fonctionnement vehicules (carburant)	Forfait mensuel	48	1 000	48 000	0%	12 000	12 000	12 000	12 000
C1/C2	Assurance véhicule	Forfait mensuel	48	310	14 880	0%	3 720	3 720	3 720	3 720
C1/C2	Entretiens et réparations matériel roulant	Forfait mensuel	48	1 600	76 800	1%	19 200	19 200	19 200	19 200
<b>4</b>	<b>Activités</b>				<b>2 358 000</b>	<b>24%</b>	<b>379 167</b>	<b>601 500</b>	<b>747 000</b>	<b>630 333</b>
<b>4.1</b>	<b>R1: Le pilotage, la gestion et la gouvernance du secteur de la FAR et des instituts accompagnés sont améliorés en intégrant une dimension transversale genre</b>				<b>360 000</b>	<b>4%</b>	<b>149 167</b>	<b>99 167</b>	<b>99 167</b>	<b>12 500</b>
<b>4.1.1</b>	<b>Activité 1.1 : Révision/élaboration des projets d'établissement inclusifs intégrant les besoins du territoire</b>	Forfait	1	50 000	<b>50 000</b>	<b>1%</b>	50 000			
<b>4.1.2</b>	<b>Activité 1.2 : Amélioration de la gestion administrative et financière des établissements et de l'optimisation des ressources (humaines et financière)</b>	Forfait	1	70 000	<b>70 000</b>	<b>1%</b>	23 333	23 333	23 333	
<b>4.1.3</b>	<b>Activité 1.3 : Amélioration de la gouvernance des instituts et de la formation agricole et rurale aux différents niveaux en favorisant la participation active des femmes</b>	Forfait	1	190 000	<b>190 000</b>	<b>2%</b>	63 333	63 333	63 333	
<b>4.1.4</b>	<b>Activité 1.4 : Accompagnement à la définition et à l'opérationnalisation des stratégies genre au niveau central, provincial et des instituts</b>	Forfait	1	50 000	<b>50 000</b>	<b>1%</b>	12 500	12 500	12 500	12 500
<b>4.2</b>	<b>R2 : Les apprenant.e.s accèdent à une formation de qualité dans un cadre favorisant l'apprentissage et un accès égalitaire</b>				<b>665 000</b>	<b>7%</b>	<b>78 750</b>	<b>195 417</b>	<b>195 417</b>	<b>195 417</b>

4.2.1	Activité 2.1 : Amélioration des infrastructures et du matériel didactiques et pédagogiques	Forfait	1	0	-	0%				
4.2.2	Activité 2.2 : Mise en place de système assurant la rétention, la réussite et promouvant l'égalité	Forfait	1	350 000	350 000	4%		116 667	116 667	116 667
4.2.3	Activité 2.3 : Enrichissement et adaptation des programmes de formation et des modules pratiques pour assurer le développement des compétences en adéquation aux enjeux économiques, agroécologiques, climatiques et aux besoins du marché de l'emploi au niveau territorial	Forfait	1	165 000	165 000	2%	41 250	41 250	41 250	41 250
4.2.4	Activité 2.4 : Renforcement de compétences des enseignant.e.s en lien avec la pratique et le développement de compétences en agroécologie, agroforesterie	Forfait	1	150 000	150 000	2%	37 500	37 500	37 500	37 500
4.3	R3 : Les apprenant.e.s sont accompagné.e.s à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études en tenant compte des besoins spécifiques des filles/femmes				813 000	8%	51 250	176 917	292 417	292 417
4.3.1	Activité 3.1 : Renforcement et amélioration du système de stage permettant le développement de compétences académiques et professionnelles	Forfait	1	278 000	278 000	3%		92 667	92 667	92 667
4.3.2	Activité 3.2 : Mise en place effective de cellules orientation-emploi au sein des instituts en lien avec les structures du territoire	Forfait	1	90 000	90 000	1%	22 500	22 500	22 500	22 500
4.3.3	Activité 3.3 : Développement de projets professionnels d'insertion au sein des ITA pour favoriser l'insertion professionnelle	Forfait	1	330 000	330 000	3%		33 000	148 500	148 500
4.3.4	Activité 3.4 : Renforcement des capacités et accompagnement des enseignants au développement et à l'opérationnalisation des modules entrepreneuriat	Forfait	1	115 000	115 000	1%	28 750	28 750	28 750	28 750
4.4	R4 : Les instituts intègrent les besoins du territoire et développent une offre de services en lien avec les problématiques agricoles durables et inclusives				520 000	5%	100 000	130 000	160 000	130 000
4.4.1	Activité 4.1 : Réalisation d'un diagnostic intégré du territoire qui alimente le plan de développement des instituts	Forfait	1	0	-	0%	-			
4.4.2	Activité 4.2 : Développement d'offre de services aux sein des instituts qui répondent aux besoins des territoires et des agriculteurs.ices.	Forfait	1	220 000	220 000	2%	55 000	55 000	55 000	55 000

4.4.3	Activité 4.3 : Développement de programmes de recherche-action au sein des instituts qui contribuent à la diffusion de nouvelles techniques agroécologiques	Forfait	1	300 000	300 000	3%	45 000	75 000	105 000	75 000
5	Services contractuels				3 523 000	35%	653 250	1 453 250	1 003 250	413 250
5.1	Ressources humaines - AMO/AT				-	0%	-	-	-	-
C2	Coordinateur de projet FAR (int.)	Forfait mensuel	0	1 875	-	0%				
C2	Chef de Projet (national)	Forfait mensuel	0	4 500	-	0%				
5.2	Assistance Technique				3 523 000	35%	653 250	1 453 250	1 003 250	413 250
5.2.1	Missions d'appui technique AMO-AT				1 163 000	12%	543 250	413 250	123 250	83 250
R1	Accompagnement à l'élaboration ou à l'actualisation des projets de développement des établissements.	Forfait	1	40 000	40 000	0%	40 000			
R1	Appuis à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie genre du projet	Forfait	1	180 000	180 000		45 000	45 000	45 000	45 000
R1	Co-élaboration de business plans relatifs aux services agricoles	Forfait	1	40 000	40 000	0%	40 000			
R2	Evaluation des programmes de formation existants et identification des écarts pédagogiques pour l'intégration des nouveaux contenus.	Forfait	1	80 000	80 000	1%	80 000			
R2	Appui à la définition et au développement des contenus complémentaires.	Forfait	1	80 000	80 000	1%	40 000	40 000		
R2	Appui à la co-construction des outils et supports méthodologiques de planification, de mise en œuvre des formation (cours théoriques, pratiques, stage, etc.), de suivi et d'évaluation des apprentissages avec l'implication des inspecteurs.	Forfait	1	80 000	80 000	1%	40 000	40 000		
R2	Appui à la co-construction des modules de formation pratique avec une attention particulière sur les thématiques en lien avec le développement durable.	Forfait	1	80 000	80 000	1%	40 000	40 000		
R2	Détermination participative d'un programme de formation continue et thématique par institut.	Forfait	1	80 000	80 000	1%	40 000	40 000		

R2	Formation pédagogique des enseignants sur l'approche par compétence intégrant le genre.	Forfait	1	80 000	80 000	1%		40 000	40 000	
R3	Conduite d'une étude définissant les conditions et les modalités d'appui à l'insertion des diplômés porteurs de projet avec une attention particulière portée sur les étudiantes.	Forfait	1	40 000	40 000	0%	40 000			
R4	Conduite d'une étude finale sur les effets et les impacts du projet + atelier de restitution.	Forfait	0		-	0%				-
R4	Conception et réalisation d'outils de communication divers (site internet, flyer, carte de visite, kakemono...)	Forfait	1	60 000	60 000	1%	15 000	15 000	15 000	15 000
R4	Mission d'appui à l'élaboration d'un plan E&S	Forfait	1	93 000	93 000	1%	23 250	23 250	23 250	23 250
R4	Réalisation d'un diagnostic du territoire intégré	Forfait	1	100 000	100 000	83%	100 000			
R4	Réalisation d'études filières en lien avec les conclusions du diagnostic du territoire	Forfait	1	50 000	50 000	42%		50 000		
R4	Conception et mise en ligne d'une bibliothèque dématérialisée.	Forfait	1	80 000	80 000	1%		80 000		
<b>5.2.2</b>	<b>Infrastructure et équipement pour les instituts</b>				<b>2 360 000</b>	<b>24%</b>	<b>110 000</b>	<b>1 040 000</b>	<b>880 000</b>	<b>330 000</b>
C1/C2	Construction & rénovation ITA	Forfait	1	1 200 000	1 200 000	12%	60 000	480 000	480 000	180 000
C1/C3	Construction & rénovation IFA	Forfait	1	1 000 000	1 000 000	10%	50 000	400 000	400 000	150 000
C1/C4	Construction & rénovation Labo IFA	Forfait	1	100 000	100 000	1%		100 000		
C1/C2	Equipement ITA	Forfait	4	10 000	40 000	0%		40 000		
C1/C3	Equipement IFA	Forfait	1	20 000	20 000	0%		20 000		
C1/C2	Prestation intellectuelle	Forfait	0	217 074	-	0%				
C1/C2	Frais et règlement divers	Forfait	0	17 000	-	0%				
<b>6</b>	<b>Frais généraux de fonctionnement et autres frais directs (gestion de projet)</b>				<b>432 000</b>	<b>4%</b>	<b>93 000</b>	<b>133 000</b>	<b>73 000</b>	<b>133 000</b>
<b>6.1</b>	<b>Audits techniques et financiers</b>				<b>222 000</b>	<b>2%</b>	<b>40 500</b>	<b>80 500</b>	<b>20 500</b>	<b>80 500</b>

C1/C2	Evaluations mi-parcours et finale	Nombre d'éval.	2	60 000	120 000	1%		60 000		60 000
C1/C2	Control-Audit annuel	Nombre d'audits	4	15 000	60 000	1%	15000	15 000	15000	15 000
C1/C3	Frais de mission RQ HQ	forfait	1	22 000	22 000	0%	5500	5 500	5500	5 500
C1/C3	Etude Baseline	Forfait	1	20 000	20 000	0%	20000			
<b>6.2</b>	Reserve (fonds de securite)				<b>150 000</b>	<b>2%</b>	<b>37 500</b>	<b>37 500</b>	<b>37 500</b>	<b>37 500</b>
C1/C2	Reserve (fonds de securite)	Forfait	1	150 000	150 000	2%	37 500	37 500	37 500	37 500
<b>6.3</b>	Communication & visibilité				<b>60 000</b>	<b>1%</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>	<b>15 000</b>
C1/C2	Communication	Forfait	1	60 000	60 000	1%	15 000	15 000	15 000	15 000
<b>7</b>	<b>Coûts totaux du programme</b>				<b>9 345 794</b>	<b>93%</b>	<b>2 022 365</b>	<b>2 931 199</b>	<b>2 566 699</b>	<b>1 825 532</b>
<b>8</b>	<b>Frais administratifs - coût d'appui indirects</b>			<b>7,00%</b>	<b>654 206</b>	<b>7%</b>	<b>163 551</b>	<b>163 551</b>	<b>163 551</b>	<b>163 551</b>
	<b>TOTAL</b>				<b>10 000 000</b>	<b>100%</b>	<b>2 185 917</b>	<b>3 094 750</b>	<b>2 730 250</b>	<b>1 989 083</b>
	<b>TOTAL coût de gestion du projet (RH + frais divers)</b>				<b>1 964 114</b>	<b>20%</b>	<b>507 529</b>	<b>505 529</b>	<b>445 529</b>	<b>505 529</b>
	<b>TOTAL coûts prévisionnels relevant de la mise en œuvre</b>				<b>1 500 680</b>	<b>15%</b>	<b>482 420</b>	<b>370 920</b>	<b>370 920</b>	<b>276 420</b>
	<b>TOTAL coûts prévisionnels relatifs aux activité</b>				<b>2 358 000</b>	<b>24%</b>	<b>379 167</b>	<b>601 500</b>	<b>747 000</b>	<b>630 333</b>
	<b>TOTAL coûts prévisionnels relatifs aux infrastructures</b>				<b>2 360 000</b>	<b>24%</b>	<b>110 000</b>	<b>1 040 000</b>	<b>880 000</b>	<b>330 000</b>
	<b>TOTAL coûts prévisionnels AT</b>				<b>1 163 000</b>	<b>12%</b>	<b>543 250</b>	<b>413 250</b>	<b>123 250</b>	<b>83 250</b>

## Annexe 4 : Présentation des besoins en investissements relatifs aux infrastructures.

N°	Désignation	Interventions	Coût Unitaire	Coût Total
<b>A</b>	<b>Province de la Tshopo</b>			
1	ITA YANGAMBI	Construction & rénovation	312 026,00 \$	390 962,40 \$
		Equipement	20 550,00 \$	
		Prestation intellectuelle	49 886,40 \$	
		Frais et règlement divers	8 500,00 \$	
2	ITA YANONGE	Construction & rénovation	325 754,40 \$	392 500,06 \$
		Equipement	15 550,00 \$	
		Prestation intellectuelle	51 195,66 \$	
		Frais et règlement divers	-	
3	ITA MAENDELEO	Construction & rénovation	194 940,00 \$	227 868,50 \$
		Equipement	250,00 \$	
		Prestation intellectuelle	29 278,50 \$	
		Frais et règlement divers	3 400,00 \$	
4	ITA SIMISIMI	Construction & rénovation	97 710,82 \$	121 751,44 \$
		Equipement	8 160,00 \$	
		Prestation intellectuelle	15 880,62 \$	
		Frais et règlement divers		
5	IFA YANGAMBI	Construction & rénovation	635 001,60 \$	735 351,84 \$
		Equipement		
		Prestation intellectuelle	95 250,24 \$	
		Frais et règlement divers	5 100,00 \$	
	<b>Sous-Total A</b>			<b>1 868 434,24 \$</b>

Le détail des besoins est présenté dans le rapport de mission de Nicolas NTIAMU PANZU -expert en programmation architecturale (Cf. livrable 3 de l'étude de faisabilité).

